L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1661 - VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous souhaite de JOYEUSES FÊTES



Réussir SA

Côte d'Or

› Dijon Céréales

S'adapter, encore et toujours



Nièvre

› Jeunes agriculteurs

Les outils pour rester connecté



Yonne

› Sursemis

Se poser les bonnes questions avant toutes interventions



fendt.fr

FENDT

Gamme fenaison Fendt: Rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !

Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme de fenaison comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales à celles des tracteurs. Des faucheuses à disques Slicer avec ou sans conditionneur et faucheuses à tambours Cutter aux andaineurs de 1 à 4 rotors Former en passant par les faneuses Lotus et Twister, la gamme fenaison Fendt vous garantira une récolte en toutes tranquillité !



LE RETOUR DE LA LOTUS
AVEC SA DENT ÉPROUVÉE

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

La direction et les collaborateurs de SPAI vous remercient pour votre confiance et vous souhaitent de joyeuses fêtes

SPAI Solutions pour l'agriculture & l'industrie
RN60/ 89 Malay le Grand

Sommaire

Côte d'Or
04 • Dijon Céréales : S'adapter, encore et toujours
05 • Châtillon-sur-Seine : Un coup de main pour Paris
06 • Grandes cultures bios : En pleine croissance
07 • Viande bovine : C'est une révolution

Nièvre
08 • Lycée agricole de Challuy : Un jugement de bétail pédagogique
09 • Réhabilitation : Le jardin des Athénées continue sa transformation
10 • Jeunes agriculteurs : Les outils pour rester connecté
11 • Bâtiment photovoltaïque : Visite d'une bergerie innovante dans le Cher

Yonne
12 • Élevage : La coopérative Terre d'ovin se développe dans l'Yonne
13 • Sursemis : Se poser les bonnes questions avant toutes interventions
14 • Festivités : Le succès du marché de Noël de Saint-Bris
15 • FDSEA : Collecte des pneus, une opération réussie

Région
16-17 • Pac 2023 : Aides couplées : de nouvelles règles
17 • Démographie agricole régionale : Dix années d'évolutions observées à la loupe
18 • Foncier agricole : Réguler : une question territoriale

Rétrospective
19-25 • Premier semestre 2021

Filières
26 • Cultures Septoriose du blé : Prédire la mutation

Infos Services
27 • Firmes et Machinisme
28-29 • Marchés : Analyses et tendances
30-31 • Petites annonces
32-38 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Jeunes bovins et agneaux

Des marchés presque à l'unisson

Les marchés français et européens de la viande rouge se rapprochent, au niveau des cours constatés.

Les marchés de la viande rouge n'en finissent pas de surprendre. Les cours de la viande JB en France sont rattrapés par ceux observés chez ses voisins européens et concurrents directs. En Pologne, le prix du JB classe R a atteint 4,31 €/kg de carcasse en semaine 47 et 4,61 €/kg en Allemagne. En France, il était de 4,39 € la semaine suivante ! Les éleveurs français n'ont plus de raison de redouter la concurrence farouche de leurs collègues polonais comme par le passé. Ces derniers mois, les hausses des cotations sont les plus importantes dans les pays où les cours étaient historiquement les plus faibles. En Pologne, le prix du JB R est dorénavant supérieur de 43 % à son niveau de 2019, avant la crise de la Covid, alors qu'en France il n'a progressé que de 13 %. Cette conjoncture de prix traduit un déficit d'offre spectaculaire de viande bovine, y compris de vaches. Il se creuse au fil des mois par des abattages anticipés.



La Marne agricole

Il existe aujourd'hui un déficit spectaculaire de viande bovine en Europe

Difficultés pour trouver de jeunes bovins

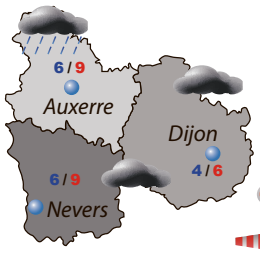
« Les opérateurs continueront donc à avoir du mal à trouver suffisamment de jeunes bovins pour couvrir leurs besoins dans les prochaines semaines », rapporte l'Institut de l'élevage. L'ensemble du marché européen est dans une situation similaire. Elle fait grimper les prix dans tous les États membres et dope la demande adressée aux exportateurs français. En production ovine, le cours de l'agneau en Espagne a progressé de 33 % sur un an. Semaine 47, il était à 7,84 €/kg équivalent, à un centime près, à celui de l'agneau français qui n'a augmenté que de 10 % environ. *« À l'approche des fêtes de fin d'année, les abattages s'atténuent tandis que la demande augmente, ce qui soutient les cours,* analyse l'Institut de l'élevage. *Le recul des importations de viande ovine persiste et accentue d'autant le phénomène »*. Faute d'offre là encore suffisante dans les pays exportateurs, les écarts entre les cours néo-zélandais, irlandais et européens se réduisent comme peau de chagrin.

AGRAPRESSE

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 24 Décembre

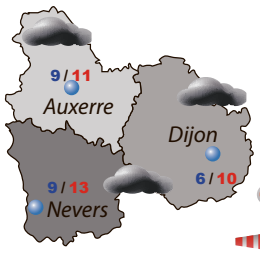


Maussade
Un temps couvert en perspective, avec quelques pluies. Les vents seront faibles.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 7 à 10°C
Vents : Sud 10 km/h

Sainte Adèle
Soleil : 08h42 - 17h00
Lune : 22h14 - 12h15

Samedi 25 Décembre



Couvert
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant. Les vents seront modérés.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Sud 30 km/h

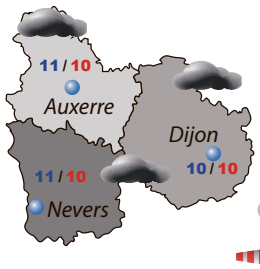
Noël
Soleil : 08h42 - 17h01
Lune : 23h26 - 12h35

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 26 Décembre



Menaçant
Un ciel menaçant s'annonce pour ce dimanche. Les vents seront modérés.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 8 à 11°C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Saint Etienne
Soleil : 08h42 - 17h01
Lune : N.C. - 12h53

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 Décembre au Mercredi 29 Décembre
Un temps couvert et pluvieux s'annonce.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 30 Décembre au Dimanche 2 Janvier
Le ciel restera menaçant au cours de cette période.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Comptes de l'agriculture

Une hausse en trompe-l'œil

L'Insee vient de livrer les chiffres économiques concernant la Ferme France. La valeur de la production agricole est en hausse, mais ce constat demande à être nuancé.



CE/Etienne Ansotte

La hausse de la valeur des produits agricoles est boostée par les tensions sur les matières premières.

La Ferme France aurait de quoi se réjouir. En effet, selon les derniers chiffres de l'Insee, *« la valeur de la production agricole a progressé de 7,5 % »*, indique le service statistique. Cependant, il s'empresse de préciser que cette augmentation est consécutive à la hausse du prix de matières premières, notamment de la production végétale : +11,6 %. En réalité, ce sont les céréales (+17 % en volume et +46,2 % en valeur) et les oléagineux (+9,5 en vol. / +53,6 % en val.) qui tirent les prix à la hausse, cette envolée des prix étant elle-même *« consécutive au dynamisme de la demande mondiale »*, indique l'Insee. Dans une moindre mesure, la valeur de la production animale augmente aussi mais de manière beaucoup plus modérée (+1,8 %) bien qu'elle baisse en volume (-0,8 %). L'Insee y voit le résultat du *« dynamisme de la demande intérieure, conséquence de la réouverture progressive de la restauration collective » et de la « fermeté de la demande mondiale »*. À noter que seul le prix des porcins recule (-4,5 %) pour la deuxième année consécutive, *« sous l'effet de l'affaiblissement de la demande asiatique et du niveau élevé des stocks européens »*.

Effets du gel

Contrairement à leurs collègues des grandes cultures, les viticulteurs et les arboriculteurs font grise mine. Comme il fallait s'y attendre après les terribles gels du mois d'avril, leurs productions se sont contractées : -11,3 % pour les fruits et -19,4 % pour le vin. En valeur, les fruits perdent -2,1 % et les vins – 13,4 %. Les prix des aliments pour animaux dont la grande majorité provient des céréales se sont aussi envolés (+9,5 %). L'Insee pointe une baisse *« en valeur des dépenses d'engrais et d'amendements (-11,5 %) »*. L'institut statistique explique ce phénomène par la diminution de leur recours en volume (-10,6 %) et des prix légèrement plus faibles (-1,1 %) durant la campagne d'utilisation. Au final, la valeur ajoutée brute du secteur agricole augmenterait de +14,2 % . Elle avait diminué de -2 % en 2020. Quant aux subventions versées aux exploitations, elles resteraient stables par rapport à 2020, avec un volume de 7,8 milliards d'euros. Surtout la Ferme France a créé cette année 35,5 milliards d'euros de valeur ajoutée brute.

Flambées des charges agricoles

Réagissant à la publication de ces données, la FNSEA a souligné *« des charges qui explosent »* et qui ne manquent pas d'entamer le revenu agricole. *« L'impressionnante flambée des charges agricoles ces derniers mois, que ce soit l'énergie, les engrais ou l'alimentation animale, est bien plus rapide que la hausse des prix agricoles et grèvera une fois de plus le revenu agricole »*, souligne le communiqué du syndicat agricole. Il rappelle que les agriculteurs doivent eux aussi *« bénéficier d'un retour de la valeur sur leur exploitation et de gagner en compétitivité pour tirer un revenu décent de leur activité et ainsi d'être en capacité de relever le défi de la souveraineté alimentaire à long terme »*. Car en termes de revenus, *« les agriculteurs français n'atteignent pas le niveau des voisins européens comme l'Allemagne et le Royaume-Uni »*, ajoute la FNSEA. De son côté chambre d'Agriculture France (APCA) voit dans ces données statistiques *« une bouffée d'oxygène (…) un rattrapage après une mauvaise année 2020 qui avait plongé de nombreux secteurs agricoles dans de grandes difficultés »*. Dans un accent optimiste, l'APCA estime que *« l'agriculture maintient un cap de croissance, grâce, en particulier à l'investissement des agriculteurs français dans des stratégies de montée de gamme »*.

AGRAPRESSE

en bref

Agroéquipements 60 millions d'euros supplémentaires contre les aléas climatiques

Un troisième guichet doté de 50 millions d'euros (M€) est ouvert pour aider les agriculteurs à acquérir du matériel de protection contre les aléas climatiques, indique le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le 16 décembre. Sur ce montant, 2 M€ sont réservés à la rénovation des vergers et 10 M€ aux territoires d'outre-mer. Ce nouveau guichet est ouvert depuis le 13 décembre, d'après la page web dédiée de FranceAgriMer. Il permet de financer des matériels de protection contre le gel, la grêle, la sécheresse, le vent-cyclone, les ouragans et tornades. Le montant des dépenses présentées dans la demande de subvention doit être compris entre 2 000 et 150 000€ HT, avec des particularités pour les Cuma, les nouveaux installés et les jeunes agriculteurs. Cette enveloppe s'inscrit dans le cadre du plan France Relance. Elle découle du doublement du budget alloué à de tels investissements (passé de 100 à 200 M€), promis par le gouvernement à la suite de l'activation du Plan gel. En outre, un guichet de 10 M€ sera ouvert courant janvier pour soutenir les investissements dans les serres horticoles et maraîchères, selon le communiqué.

Agrivoltaïsme L'Afnor prépare un label pour préserver la production agricole

Afnor certification, filiale de l'Association française de normalisation (Afnor), sortira prochainement un label sur les projets agrivoltaïques qui conjuguent enjeux agricoles et énergétiques, en donnant la priorité à l'activité agricole, a-t-on appris auprès de l'entreprise le 14 décembre. *« Avec ce label, on vient qualifier les projets agrivoltaïques qui donnent la priorité à la performance agricole dans la durée »*, indique Jérémie Mella, chef de projet. En clair, il garantira que l'activité agricole ne sera pas sacrifiée à la production d'électricité. Il concernera uniquement les exploitations de cultures (de tous types : viticulture, arboriculture, maraîchage) dans un premier temps. *« Ce label est très attendu. Il est nécessaire d'avoir une reconnaissance de l'agrivoltaïsme, car aujourd'hui le terme "agrivoltaïsme" est devenu un mot-valise pour faire de l'agriwashing »*, a commenté, dans un entretien avec Agra, Antoine Nogier, fondateur de Sun'Agri, entreprise qui conçoit des stratégies de pilotage de l'ensoleillement adaptées aux cultures.

PAC Après 67 ans, l'agriculteur choisira entre aides et retraite

Comme cela était pressenti, le ministre de l'Agriculture a finalement ouvert davantage que prévu la définition de l'agriculteur actif, qui déterminera le droit de bénéficier ou non des aides Pac à partir de 2023. À l'occasion d'un Conseil supérieur d'orientation (CSO) le 20 décembre, Julien Denormandie a présenté une définition qui laisse un choix à l'agriculteur entre retraite et aides Pac au moment où il atteint l'âge légal de la retraite à taux plein, aujourd'hui 67 ans. *« Si j'ai atteint l'âge légal de départ à la retraite, soit je fais valoir mes aides à la retraite, et je n'ai plus le droit aux aides Pac, soit je continue mon activité avec des aides Pac et auquel cas je ne fais pas valoir mes droits à la retraite »*, a détaillé à la presse le cabinet du ministre, qui précise qu'un travail va se poursuivre autour de *« cas particuliers »*. Cette position finale est donc proche de ce que proposait la FNSEA, qui ne s'était toutefois pas opposée à la première définition proposée par le ministre de retirer le bénéfice des aides après 67 ans (assorti d'exceptions), qui avait les faveurs des JA et de la Confédération paysanne. Des projections réalisées par le ministère ont évalué à environ 20 000 le nombre d'agriculteurs concernés par le plafond de 67 ans en 2023. La seconde condition évoquée pour être agriculteur actif est maintenue : être adhérent à une assurance contre les accidents du travail (Atexa).



Dijon Céréales

S'adapter, encore et toujours

L'assemblée générale de la coopérative de Côte-d'Or traduisait les niveaux multiples d'adaptation dont une entreprise de ce type doit savoir faire preuve aujourd'hui. Entre le plan de développement Demain, qui porte ses fruits, et un contexte économique et climatique très mouvant, Dijon Céréales tente de développer son agilité.


Dijon Céréales

Face aux caméras qui ont retransmis l'assemblée générale, Christophe Richardot (à gauche), directeur général de Dijon Céréales et Didier Lenoir (à droite), président de la coopérative, entourent le chercheur Sébastien Abis, grand témoin de cet événement.

«*Il faut insister sur les capacités d'adaptation du monde agricole. Vous avez intégré des dynamiques exogènes pour remettre en question vos métiers…*» Ce constat fait sur Dijon Céréales, c'est Sébastien Abis qui en est l'auteur. Lors de l'assemblée générale de la coopérative présidée par Didier Lenoir, en visioconférence, le 14 décembre, ce chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris) et directeur de Déméter, spécialiste de la réflexion sur les enjeux liés à l'agriculture, faisait office de grand témoin. Son constat intervenait après avoir entendu le bilan des activités menées par l'entreprise, dans un contexte toujours plus changeant. «*Entre les hausses des coûts du fret, soulignait* Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales, *les tensions sur les matières premières, les hausses des engrais et de l'énergie, l'arrivée du Green deal, les constats de la COP 26 sur le climat, Égalim 2… On doit se demander comment transformer toutes ces contraintes en opportunités. C'est notre environnement et il faut s'y adapter*».

Mutualisation de R&D

En matière d'adaptation, la coopérative avait d'ailleurs pris de l'avance sur ces éléments de contexte, en lançant son plan Demain. Un plan, qui, comme le soulignait le directeur général, commence à porter ses fruits. Il se traduit par des économies, un plan de départs, de la réorganisation de sites, la mise en œuvre de la séparation entre les activités de conseil et de vente, une digitalisation accrue et un investissement grandissant sur la gestion et l'exploitation des données numériques, ou encore le développement de solutions pour les adhérents. L'adaptation, elle se traduit aussi au sein d'Alliance BFC où Dijon Céréales chemine avec Bourgogne du Sud et Terre Comtoise. Les trois coopératives sont sur le point de mutualiser leurs services de Recherche & Développement (R&D). Une marque va également être lancée, pour porter leurs produits (voir encadré). Mis bout à bout, ces éléments confirment l'analyse de Sébastien Abis et la capacité de Dijon Céréales à se nourrir des évolutions pour assurer son avenir et celui de ses 3 456 adhérents.

Le bilan de l'exercice 2020-2021 est une traduction parfaite des difficultés avec lesquelles on doit composer dans ce secteur. Avec 748 000 tonnes collectées, la collecte globale fut la deuxième moins bonne de l'histoire de la coopérative, même si, comme le soulignait Christian Loyal, responsable du pôle Agriculture, «*la qualité fut très correcte*». La faiblesse quantitative, on la retrouve notamment dans le colza, avec seulement 45 209 tonnes. Il faut noter que sur la campagne 2020-2021, la collecte bio, qui avoisine les 20 000 tonnes, est en hausse de 25%. La collecte globale 2021-2022 s'annonce tout de même sous de meilleurs auspices, avec 880 000 tonnes attendues mais elles s'avère plus difficile à piloter en raison des tensions observées sur les prix.

Des filiales et des projets

Au-delà, les autres activités du groupe Dijon Céréales (au sein duquel la coopérative représente les deux tiers de l'activité) ont connu des fortunes diverses : sur 2020-2021, l'activité Approvisionnements a été en baisse, en lien, notamment avec la diminution des surfaces plantées en colza. Sur les filiales du groupe, l'activité globale est en progression. «*Les efforts du plan de réorganisation portent leurs fruits*» reconnaissait Hervé Panouillot, ancien directeur administratif et financier. On note une forte contribution aux résultats des activités espaces verts et jardinerie. Le réseau des magasins Gamm Vert notamment, connaît un bon développement. En guise de conclusion à ce tableau, Christophe Richardot a rappelé les projets importants en cours de réalisation : Sécalia, dans le nord Côte-d'Or, unité de méthanisation menée en partenariat avec le Danois Nature Energy et qui fédère pour l'heure 85 agriculteurs. Il y a également la volonté de développer de la micro-méthanisation. Une vingtaine de projets seraient dans les cartons. Dans l'agrivoltaïsme, Dijon Céréales est impliquée dans la centrale de Channay inaugurée le 21 octobre. «*Sur ces sujets*, soulignait le directeur général de la coopérative, *nous sommes en train de basculer dans une phase extrêmement concrète*».

BERTY ROBERT

En chiffres

La ferme Dijon Céréales, c'est :
- 3 456 adhérents
- 710 salariés
- 2 500 livreurs de céréales
- 3 000 acheteurs d'approvisionnement
- 200 000 ha dont 70 000 de blé
- 45 % de polyculteurs-éleveurs, 40 % de céréaliers, 15 % d'éleveurs
- 200 producteurs bios
- 50 maraîchers

La collecte 2020-2021 :
- 748 000 tonnes :
- 391 196 tonnes de blé (30 % des blés en filières tracées)
- 203 204 tonnes d'orges
- 62 964 tonnes diverses (pois, triticale, avoine, sorgho, moutarde, seigle)
- 45 209 tonnes de colza
- 19 737 tonnes de maïs
- 18 806 tonnes de tournesol
- 6 867 tonnes de soja

Chiffre d'affaires consolidé du groupe Dijon Céréales : 378,5 millions d'euros.
Chiffre d'affaires coopérative : 270,3 millions d'euros (résultat coopérative : 1,4 million d'euros)
Chiffre d'affaires approvisionnements groupe : 165,3 millions d'euros
Chiffre d'affaires approvisionnements céréales : 81,3 millions d'euros
Montant des Investissement : 2,8 millions d'euros

Nous Autrement : une nouvelle marque est née !

Lors de cette AG, Christophe Richardot, DG de Dijon Céréales et d'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre comtoise) a annoncé le lancement d'une marque «ombrelle» : Nous Autrement. Elle est destinée à valoriser les productions des différentes composantes d'Alliance BFC en prenant en compte les évolutions de la consommation et avec l'objectif de créer de la valeur pour les agriculteurs adhérents. Cette nouvelle marque ambitionne aussi des partenariats avec des marques locales, départementales ou régionales (par exemple : 100 % Côte-d'Or). Elle s'appuie sur 5 axes :
- durable
- équitable
- produit fabriqué en BFC
- transformé en BFC
- consommé en BFC

Nous Autrement sera présente dans les rayons à partir de 2022. On la trouvera dans des boulangeries, mais aussi sous la forme de pancartes dans les champs. Une conférence de presse de présentation est programmée en janvier. Un comité d'agrément accompagnera son fonctionnement afin de vérifier que les produits présentés sont bien respectueux des cinq axes précités. En matière de communication, les 150 camions qui assurent la logistique au sein d'Alliance BFC seront floqués avec le nom et le logo de la marque.

Reproducteurs charolais

Semur remet ça

Le comité d'agriculture semurois reconduit ses portes ouvertes comme en janvier dernier.

Des portes ouvertes dans plusieurs élevages charolais de Côte-d'Or auront lieu du lundi 24 au samedi 29 janvier. Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois a pris cette décision le 10 décembre lors d'une réunion débriefant le concours des 17 et 18 novembre. «*Beaucoup d'éleveurs m'avaient sollicité sur le sujet en amont, pendant, et après le concours. Il y avait une vraie demande, un vrai besoin de reconduire ces portes ouvertes même si nous n'avions initialement pas prévu de le faire*», indique Jean-Luc Baudot, président du comité. Des courriers ont été envoyés aux éleveurs pour les inscriptions, la liste des participants sera prochainement communiquée dans Terres de Bourgogne.

La première édition de ces portes ouvertes s'était tenue du 18 au 23 janvier 2020 pour faire suite à l'annulation du concours de Semur. Une trentaine de ventes avaient été réalisées. «*Tout le monde ou presque avait vendu. C'est sans doute la raison pour laquelle les éleveurs ont voulu recommencer, même si notre concours a bien eu lieu cette fois-ci. Nous attendons au moins autant d'élevages participants que l'année dernière, de nombreux reproducteurs de qualité seront encore une fois proposés à la vente, durant une semaine entière*», ajoute Jean-Luc Baudot.

AG


Jean-Luc Baudot attend une vingtaine d'élevages participants.

Châtillon-sur-Seine

Un coup de main pour Paris

Des étudiants de La Barotte ont lancé une cagnotte en ligne pour se rendre au prochain salon de l'agriculture.



Julie Hamont, de Riel-les-Eaux a remporté le concours en Blonde d'Aquitaine. Nicolas Chauve, éleveur à Puits, avait mis à disposition deux de ses animaux pour ce rendez-vous.



Océane Sureau (Sarry, 89) décroche la première place en équins.

Le Trophée international de l'enseignement agricole (anciennement appelé TLNA) se tient du 1er au 6 mars dans le cadre du salon de l'agriculture. Huit étudiants de BTS Acse de La Barotte sont engagés et sont à la recherche de soutiens pour mener leur projet à bien. Une cagnotte en ligne a été lancée sur cotizup.com (le lien est à retrouver via la page Facebook *«LesBrunes Dor»*). Les dons permettront de financer notamment le trajet jusqu'à la capitale, le transport d'une vache brune, le logement, le matériel, leur stand et tout l'aspect de la communication. *«Quel que soit le montant, chacun peut participer à cette cagnotte. Pas besoin de créer un compte ou de s'inscrire, c'est rapide et les paiements par carte bancaire sont 100 % sécurisés»*, indique la dynamique équipe des *«Brunes d'Or»*, composée de Clara Sirba (Avosnes), Valentin Della Casa (Villaines-en-Duesmois), Théo Haubry (Selongey), Pauline Barbier (Épernay-sous-Gevrey), Aurélien Cereza (Cravant, 89), Justine Cote (La Veze, 25), Doriane Boutrige (Gyé-sur-Seine, 10) et Samuel Guichard (Marolles-lès-Bailly, 10).



L'équipe des *«Brunes d'Or»* prépare une compétition entre différents établissements.



Les deux qualifiés en race Brune (Dorian Porco de Saint-Marc-sur-Seine et Baptiste Bruey de Bellenod-sur-Seine), aux côtés de Fabien Chaumonnot, directeur de l'exploitation agricole du lycée.

Les épreuves

Sur place, les étudiants de la Barotte auront leur propre stand. *«Il y aura une épreuve de communication avec une présentation de notre établissement et de Luciole, une des vaches brunes de l'exploitation agricole de notre lycée. Cette présentation se fera en français et en anglais»*, mentionne le petit groupe, qui poursuit : *«nous serons également notés sur notre comportement tout au long de l'événement. Plusieurs animations sont programmées près de notre stand. Ce projet nous tient vraiment à cœur et nous voulons y aller avec la rage de gagner ! Si vous voulez nous aider à promouvoir l'agriculture, à faire découvrir notre formation et le métier d'agriculteur, cette cagnotte est faite pour vous !»* Pour financer leur projet, les Brunes d'Or recherchent aussi des sponsors (BGS a été le premier organisme à s'engager). Une vente de vêtements à l'effigie de la race Brune est aussi proposée (voir là encore la page Facebook du groupe).

AG

Jugement de bétail Ils sont qualifiés

La troisième et dernière finale départementale de jugement de bétail s'est tenue le 14 décembre à Châtillon. La Barotte vient d'accueillir l'ultime rendez-vous qualificatif pour les finales nationales de jugement de bétail. Trois épreuves étaient au programme dans les races brune et blonde d'Aquitaine, ainsi qu'en équins. Deux élèves du lycée de Châtillon se sont qualifiés chez les Brunes avec la victoire de Dorian Porco, suivi de Baptiste Bruey. En Blonde d'Aquitaine, le meilleur ou plutôt la meilleure pointeuse se nomme Julie Hamont, elle aussi de La Barotte. Chez les chevaux, l'unique ticket pour Paris a été décroché par Océane Sureau, apprentie à la MFR Auxois sud Morvan. Florence Lemaire, directrice de la Barotte, a remercié l'ensemble des participants, les éleveurs apporteurs d'animaux et les techniciens ayant contribué à la réussite de ce rendez-vous. Les qualifiés défendront les couleurs de leur établissement et de leur département au prochain salon de l'agriculture. D'autres élèves avaient préalablement obtenu leur qualification : Émeline Benard (Simmental), Lucas Arnoult (Montbéliarde), Antoine Osaer (Prim'Holstein) et Pierre-Alexandre Parthiot (charolais). Baptiste Bruey, qualifié en Brune mais aussi en Prim'Holstein, choisira la race emblématique de son lycée et libèrera une place pour le déplacement au Sia.

Joyeux Noël à La Barotte

La classe de Seconde générale et technologique EATDD (Écologie, agronomie, territoire et développement durable) a fabriqué et vendu des décorations de Noël lors de la réunion parents-professeurs du 17 décembre. Les bénéfices permettront de financer une sortie sur le sentier d'interprétation de la forêt de Châtillon. *«À cette occasion, nos jeunes présenteront le milieu forestier et plus particulièrement le parc national à une classe de troisième de Montbard. Nous avons répondu à un appel à projet et bénéficié d'une subvention pour accueillir plusieurs fois ces collégiens»*, informe Florence Lemaire, directrice.



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Grandes cultures bios

En pleine croissance

La collecte bio de Dijon Céréales poursuit sa progression avec un total de 25 000 tonnes pour 2021. C'est cinq fois plus qu'il y a cinq ans.

Du bio, plus qu'il n'en faut ? Cette question se pose actuellement pour le blé meunier, avec une baisse de 50 euros/t cette année. Cédric Cap reconnaît que la conjoncture est peu favorable dans cette culture, mais tient à rassurer : le bio reste porteur dans bien d'autres espèces végétales. Le responsable de la filière bio de Dijon Céréales intervenait le 9 décembre dans le cadre d'une demi-journée découverte grandes cultures organisée par Bio Bourgogne et l'Interclé (nappe de Dijon Sud) : *« La production de blé meunier rattrape effectivement la consommation. Les cours marquent le pas mais un rebond est sans doute à prévoir à moyen terme, le temps que tout s'équilibre. Pour les autres cultures, les marchés sont intéressants, je pense notamment aux lentilles, aux graines de chia, à la cameline ou encore au lin, aussi bien en alimentation humaine qu'en alimentation animale »*.

La Côte-d'Or bonne élève

La collecte bio de Dijon Céréales atteint désormais la barre des 25 000 tonnes, elle qui n'était qu'à 5 000 tonnes il y a cinq ans. La Côte-d'Or représente 90 % de ces volumes, plusieurs départements limitrophes se partagent le reste. La coopérative est dotée de six silos bios dans le département, comme l'indique Cédric Cap : *« nous en avons trois autour de Dijon : à Aiserey, à Brazey et à Longecourt-en-Plaine. Les trois autres se situent au nord Côte-d'Or, secteur qui concentre 70 % de nos 250 producteurs bios : à Munois, Saint-Seine-l'Abbaye et Gissey. La moitié de nos adhérents livrent directement après la moisson, l'autre moitié stocke à la ferme. Nos capacités de stockage bio s'élèvent à 17 000 tonnes dans ces six silos. Dijon Céréales collecte au total une vingtaine d'espèces différentes : des céréales mais aussi des oléagineux et des protéagineux. Cela nous oblige à avoir un nombre de cellules important. À l'échelle de l'Alliance BFC (Bourgogne du Sud, Dijon Céréales et Terre Comtoise), la collecte atteint 30 000 tonnes et dispose de neuf silos au total. Oui, la Côte-d'Or est le département le plus avancé en agriculture biologique ! »*.

Une affaire bien ficelée

L'équipe bio de Dijon Céréales est composée de Cédric Cap mais aussi de trois techniciens : Florence Ethevenot, Xavier Urbin et Laurent Vernier qui sont à disposition pour toute question relative à la conversion, au suivi technique, aux semences et aux appros. Dijon Céréales et l'Alliance BFC disposent également d'un service Recherche et développement et d'un support de quatre hectares d'essais bio mis en place chaque année. *« L'idée est de trouver les variétés les mieux adaptées au terroir et à la meunerie, mais aussi de travailler les espèces complémentaires dans la rotation »*, présente Cédric Cap, *« nous avons une parcelle dans la plaine dijonnaise et deux autres dans le nord Côte-d'Or. Les enseignements sont toujours très précieux. Concernant le blé, la variété alternative Togano fonctionne très bien avec sa souplesse au semis. Togano peut être facilement semé du 15 novembre au 15 février. Concernant le blé d'hiver, Energo est particulièrement productif, sa couverture est intéressante pour bien maîtriser le salissement des parcelles. En plus, il présente une belle qualité meunière »*.

Projets d'investissements

Devant cette montée du bio, l'Alliance BFC projette d'investir dans plusieurs équipements. *« Un séchoir sera installé à Munois. L'automne pluvieux que nous venons d'avoir a accéléré les démarches, sachant que nous étions jusqu'à présent en prestations »*, indique Cédric Cap. Une installation de triage complète, avec une dizaine de machines dont un trieur optique, est également à l'ordre du jour. *« Le lieu n'est pas encore déterminé. L'idée est encore une fois de valoriser au mieux les espèces produites sur notre région avec la possibilité, notamment, de trier des céréales en mélanges »*, ajoute le responsable bio. **AG**



Cédric Cap, présent le 9 décembre à un rendez-vous Bio Bourgogne à Marsannay-la-Côte.

Plusieurs collecteurs présents

Bio Bourgogne et l'InterCLE ont coorganisé un forum sur les filières en grandes cultures bio à la Maison de Marsannay en invitant l'ensemble des organismes collecteurs de Côte-d'Or. Cette journée a été riche en échanges entre organismes collecteurs bios et agriculteurs : de longues discussions ont eu lieu aux stands de Dijon céréales, Soufflet, Moulin Marion et Celnat. Chaque entreprise propose des débouchés intéressants pour la bio. Par exemple, Soufflet valorise l'orge brassicole par sa malterie bio, Moulin Marion lance un atelier de trituration du soja, Celnat transforme les céréales en flocons et Dijon céréales recherche de la cameline, du chia et du sarrasin. *« Il était important pour les producteurs de connaître les modalités de collecte, les exigences de chacun d'un point de vue qualité et les types de contrat. Cet événement a répondu aux attentes des participants et nous remercions les collecteurs pour leur participation »*, indique Lucie Paumelle, conseillère à Bio Bourgogne. Pour rappel, Bio Bourgogne a pour mission principale le développement des filières biologiques par le conseil technique aux producteurs et l'accompagnement de leurs projets de commercialisation. De son côté, l'InterCLE (nappe Dijon Sud) a conscience que le développement de l'agriculture biologique sur son territoire est un des leviers pour préserver la qualité de la ressource en eau et qu'une des étapes nécessaires avant d'engager sa ferme en bio est de bien connaître les débouchés potentiels.

Bâtiments

La chasse aux bonnes idées

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or prépare une nouvelle édition des journées bâtiments. Dix visites seront proposées entre le 31 janvier et le 4 février.

Les journées bâtiments reviennent en Côte-d'Or. Ces rendez-vous très utiles pour celles et ceux qui ont un projet de construction, de rénovation ou d'équipements ne s'étaient plus déroulés depuis deux ans. Plusieurs exploitants ouvriront leurs portes, partageront leurs réflexions et leur expérience à cette occasion. Le programme de ces journées sera prochainement annoncé dans Terres de Bourgogne. *« Deux visites seront proposées chaque jour entre le 31 janvier et le 4 février, les systèmes bovins allaitants, bovins laitiers, caprins et ovins seront concernés »*, indique Cloé Bligny, conseillère bâtiments à la Chambre d'agriculture.

Direction Arnay

La ferme de Flacière, à Mimeure, est d'ores et déjà inscrite à cette édition. Sylvain et Odile Thibault proposeront la visite de leur bâtiment d'élevage opérationnel depuis l'hiver 2018-2019. La construction de cette stabulation métallique en aire paillée d'une superficie de 2 250 m² a été couplée à l'arrivée de Sylvain, 33 ans : *«J'étais déjà présent sur la ferme depuis 2013, mais seulement à titre secondaire. Nous avons créé un Gaec en 2018, l'idée avec ce bâtiment était de moderniser le travail, gagner en confort et en performances, sachant que mes parents faisaient des vêlages en plein air. Cela engendrait bien des soucis. De mon côté, ce n'était guère mieux car j'avais une étable à l'attache»*. Plusieurs visites ont permis de concevoir le bâtiment le mieux adapté à la ferme, aux besoins et attentes des éleveurs. *«Nous nous sommes inspirés de réalisations existantes, en faisant la synthèse de tout ce qui pouvait nous intéresser»*, confie Sylvain Thibaut qui, aidé par plusieurs de ses amis, n'a pas chômé pour assurer une grande partie d'autoconstruction, notamment le béton, pour réduire substantiellement la facture des travaux.

Totale satisfaction

Le bâtiment permet de regrouper en un seul et même site l'ensemble les bovins. Des parcs de vêlages s'avèrent très utiles. Un éclairage avec des rubans led apporte lui aussi son lot de satisfactions : *«ce système s'installe facilement, nous le déroulons sur 50 m, il n'y a pas besoin de tirer de câbles pour l'alimentation. Un autre avantage vient de sa faible consommation»*. Un filet brise-vent électrique est installé sur la quasi-intégralité d'un pan (84 mètres) : « nous le levons chaque matin avant de pailler, la poussière ne reste pas dans le bâtiment. Nous le laissons ouvert quand la météo est favorable en journée, les animaux sont vraiment bien ». La hauteur de la construction atteint un pic de 9,50 m et permet une bonne ventilation de l'air. Des barrières extensibles autolock font aussi partie des équipements, les éleveurs les ont parfois préférées aux passages d'hommes pour optimiser la surface sous bâtiment. *«Le travail n'a plus rien à voir avec ce qu'il était auparavant»*, se réjouit Odile Thibaut, *«une heure suffit désormais pour assurer le pansage. Avant, il nous fallait une matinée entière, le temps de nous rendre dans tous les prés. La différence est flagrante, d'autant que nous enregistrons de meilleurs poids de carcasse. Aujourd'hui, les bêtes sont en forme tout l'hiver»*. **AG**


Parmi les différents rendez-vous : la visite du bâtiment de Sylvain et Odile Thibault, à Mimeure, près d'Arnay-le-Duc.

Viande bovine

C'est une révolution

Toute commercialisation de jeunes bovins, génisses et vaches allaitantes devra être contractualisée à partir du 1er janvier. Le secrétaire général de la FNB a présenté le sujet le 16 décembre à Pouilly-en-Auxois.



« Une belle opportunité est à saisir pour le monde de l'élevage », souligne Cédric Mandin.

Les éleveurs se battent depuis de nombreuses années – pour ne pas dire des décennies – pour faire entrer la contractualisation dans les pratiques de leurs filières. C'est désormais chose faite avec la loi Égalim 2. Dès le 1er janvier, toute commercialisation de jeunes bovins, de génisses et de vaches allaitantes devra être contractualisée. Suivront au 1er juillet la catégorie des broutards puis au 1er janvier 2023 celle des vaches laitières. *« C'est officiel, c'est écrit, il y aura obligation à contractualiser. Pour la toute première fois, nous pourrons intégrer nos coûts de production dans un contrat. C'est un bouleversement, une révolution mais aussi et surtout une énorme opportunité »*, a déclaré Cédric Mandin, secrétaire général de la FNB. Cet éleveur de Vendée avait été convié par la FDSEA la semaine dernière à Pouilly-en-Auxois. Celui-ci a assuré que les producteurs n'avaient *« strictement rien à perdre »* dans la démarche, bien au contraire, les coûts de production étant positionnés au-dessus du marché. Pour construire le prix de vente, il faudra prendre en compte un indicateur de coût de production officiel, et c'est sur ce dernier que s'ouvrira une discussion avec l'acheteur. D'éventuels indicateurs de qualité (conformation, race, …) pourront être ajoutés dans le contrat, tout comme des valorisations liées à des cahiers des charges spécifiques (non OGM, Label Rouge, Bleu Blanc Cœur, …).

En pratique

Présent à ce rendez-vous, Jean-Pierre Fleury affichait lui aussi un optimisme certain : *« Nous allons pouvoir rémunérer les producteurs sur les coûts de production, la loi le permet enfin. Le législateur nous a enfin suivis, il y en avait grand besoin. L'influence des opérateurs de l'aval était devenue trop forte, ces derniers imposaient un prix qui n'avait plus rien à voir avec la loi de l'offre et de la demande. L'élevage est aujourd'hui en capacité de reprendre en main son avenir. Cette nouvelle loi va permettre de redonner espoir à toute une génération de jeunes qui en a bien besoin, la finalité étant de retrouver du prix »*. Le Côte-d'orien souhaite démystifier la contractualisation : *« il ne faut pas en avoir peur. Elle existe depuis très longtemps dans le secteur végétal et chez les laitiers. Son absence dans le secteur bovin viande était presque anormale. La contractualisation, c'est extrêmement simple. Il n'y aura pas besoin de calculer l'indicateur coûts de production, il sera connu et publié chaque semaine, notamment dans Terres de Bourgogne. Cet indicateur validé par la totalité de la filière et reconnu par les Pouvoirs Publics sera mis à jour tous les six mois par l'Institut de l'élevage. Dans la constitution du contrat, l'éleveur pourra très bien demander à être rémunéré à 100 % du coût de production, il aura aussi la possibilité de définir un pourcentage entre cet indicateur coût de production et le prix du marché correspondant à la semaine où il fera son contrat, les proportions suivantes pourront par exemple être proposées : 80 %-20 % ou encore 70 %-30 %. D'un point de vue syndical, il faudra toujours veiller à ce que l'indicateur coût de production soit supérieur au prix de marché. Vous l'aurez compris, nous sommes enfin à l'aube de la reconnaissance du travail des éleveurs, cela ne coûte rien d'essayer, pour une fois que la loi est pour nous. Le train ne passera pas deux fois. Osez vous affranchir de trente ans à courber le dos »*. Jean-Pierre Fleury invite les éleveurs à se rapprocher de leur antenne syndicale pour bien appréhender la rédaction des contrats : *« Les premiers mois de l'année seront capitaux. Si les éleveurs se ratent dans la construction de leurs contrats, ils le paieront durant trois ans… C'est à eux de proposer en premier : si l'éleveur attend tranquillement dans sa cour de ferme que l'acheteur lui amène son contrat, ce sera perdu d'avance. Autre point important : je n'ose pas imaginer une seule seconde que les organisations de producteurs et les négociants ne prennent pas en compte l'indicateur de production reconnu par l'interprofession »*.

AG

Jeunes agriculteurs

Objectif communication !

Victor Judrin est le nouveau président du canton JA de Saulieu-Liernais. Rencontre avec ce jeune éleveur de 30 ans, motivé à l'idée de redorer le blason du métier.



Le responsable syndical, avec son taureau Rossignol portant le bonnet des JA.

Installé depuis 2013 sur la ferme familiale à Sainte-Segros sur la commune de Montlay-en-Auxois, Victor Judrin vient d'être élu président du canton de Saulieu-Liernais. Cet éleveur d'une soixantaine de vaches charolaises remercie ses collègues JA pour leur confiance, salue son prédécesseur Cédric Sonnet pour ses trois mandats et fait de la communication sa priorité numéro 1 : *« C'est un sujet qui me tient effectivement à cœur. Les JA doivent, à mon sens, communiquer positivement sur leurs métiers à chaque occasion qui se présente. Nous sommes encore et toujours attaqués de toutes parts par des associations de défense des animaux, par des véganes ou autres antispécistes… La communication est notre meilleur moyen de défense, nous devons montrer comment nous travaillons, comment nous aimons nos animaux ! »*.

Rendez-vous en réflexion

Victor Judrin et son équipe prévoient d'organiser au moins trois évènements en 2022 : *« nous voulons proposer une buvette et un repas local dans le cadre de l'exposition-vente de la fédération charolaise, organisée en fin d'hiver à Saulieu. Une Porte ouverte dans une ferme, là encore avec des repas et des produits de notre terroir, fait aussi partie de nos projets. Cela pourrait peut-être se faire lors de made in viande au printemps, comme cela avait déjà été le cas chez Benoît Thouviot à Brazey-en-Plaine, il n'y a pas si longtemps. Le troisième évènement reste à définir, nous y réfléchissons en espérant que le covid nous laisse des possibilités. Nous voulons inviter à chaque fois du public pour le sensibiliser à l'agriculture, il est important de manger sainement, durablement. Choisir notre bonne viande est presque un acte citoyen car sa production permet d'entretenir les beaux paysages de nos campagnes. Même à Saulieu et c'est fort dommage, des gens ne connaissent pas bien l'agriculture. Nous voulons y remédier à notre échelle »*.

Les JA recrutent

Victor Judrin se dit fier d'avoir accueilli cinq nouveaux jeunes lors de la dernière assemblée cantonale : *« nous ne voulons pas nous arrêter en si bon chemin car nous ne sommes que 13 dans notre petit groupe. Tous les jeunes du canton sont les bienvenus, y compris des étudiants. Une information importante vient de tomber : la limite d'âge JA vient de passer de 35 à 38 ans, les plus anciens sont aussi les bienvenus chez nous ! Il ne faut pas hésiter à me passer un coup de fil au 06 36 73 01 96. Plus nous serons nombreux, plus nous ferons de belles choses tous ensemble »*. Titulaire d'un Bac pro CGEA (Conduite et gestion de l'entreprise agricole) obtenu à Quetigny, le jeune éleveur n'a pas peur de l'engagement et des responsabilités. Victor Judrin est déjà secrétaire général adjoint de la commission bovins viande de la FDSEA, administrateur au comice de Saulieu et même conseiller municipal de sa commune. La présidence de son canton JA le propulse automatiquement administrateur de JA21 : *« il sera important pour moi de faire remonter les problématiques locales. Je pense notamment au loup. Mon voisin qui élève des moutons m'a encore confié ses inquiétudes il y a quelques jours, nous devons avancer sur ce dossier très préoccupant »*.

AG

Des news de Saint-Jean…

Le 9 décembre se tenait l'assemblée cantonale de Saint-Jean-de-Losne. Un nouveau bureau a été constitué, celui-ci est composé de Valentin Mancini (président), Mathias Fèvre (secrétaire général), Pierrick Verne (trésorier), Thomas Begin (vice-président), Driss Jacquet (délégué Safer titulaire), Mathias Fèvre (délégué Safer suppléant), Guillaume Richard (responsable installation). Valentin Mancini et Thomas Begin sont administrateurs départementaux.

Et aussi de Saint-Seine

La cantonale de Saint-Seine-l'Abbaye s'est tenue le 10 décembre. Voici la constitution du nouveau bureau. Président : Antoine Duthu, secrétaire général : Clotilde Marchand, trésorier : Bastien Pitoiset, vice-président : Aymerick Lamarche, délégué Safer : Aymerick Lamarche, délégué suppléant Safer : Emmanuel Sommant, responsable installation : Clément Mairet, administrateurs départementaux : Antoine Duthu, Baptiste Colson, Victor Schneider, Morgane Duthu, Clément Mairet.



Lycée agricole de Challuy

Un jugement de bétail pédagogique

Le 9 décembre dernier, 4 élèves en BTS PA 2e année du lycée agricole de Challuy organisaient un jugement de bétail un peu particulier.



Au total, 8 animaux étaient présentés pour le jugement (4 vaches et 4 moutons).

«Nous sommes dans une filière agricole, mais il nous paraissait important de faire découvrir ce pan du métier à tous nos camarades» souligne Lucie Blandin, une des organisatrices du jugement de bétail de l'exploitation de Challuy. Au total, c'est un groupe de 4 élèves qui a pris en main la mise en œuvre de l'événement, de A à Z : Lucie Blandin, Flavie Joly, Clémence Galland, Juliette Fleury. Ainsi, 4 vaches et 4 moutons étaient présentés et jugés par un jury composé d'agriculteurs, de techniciens, d'anciens professeurs et aussi d'élèves.

100 % utile

«C'est la première année que le jugement est 100 % réalisé par les élèves» pointe Guillaume Bouché, directeur de l'exploitation agricole de Challuy avant d'ajouter : *«cela était intégré dans un projet d'initiative et de communication (PIC)»*. Marie Watteau, professeure d'ESC détaille : *«Aujourd'hui, la communication est indispensable dans n'importe quelle profession. Et, le PIC permet d'obtenir des outils utiles pour la suite tout en permettant une mise en avant active de leur futur métier. De plus, si les quatre organisatrices sont amenées à s'installer, elles auront désormais des clefs pour monter des événements sur leurs exploitations»*.

Ouvrir les horizons

Marie Watteau insiste : *«C'est une manière de faire connaître le métier et d'ouvrir les esprits des autres élèves qui sont dans des filières plus générales»*. Un point apprécié par les premiers concernés : *«Nous sommes dans un lycée agricole mais cela ne veut pas dire que nous sommes experts dans ce domaine ou que nous connaissons ce milieu. Pouvoir sortir de notre chemin quotidien pour voir d'autres choses est essentiel et très intéressant»* relève Amaury B., 15 ans en Seconde. Auguste D., 15 ans, en Seconde également, rebondit : *«en plus que ce soit réalisé par des élèves montrent leur engagement et cela est très motivant pour nous»*. Guillaume Bouché poursuit : *«L'exploitation est un outil pédagogique que tous les apprenants doivent prendre en main. Les initier à un univers qu'ils ne côtoient pas forcément est incontournable pour les impliquer dans la vie du lycée mais aussi pour leur montrer qu'il existe d'autres choses»*.



Les organisatrices avec de gauche à droite : Clémence Galland, Lucie Blandin, Juliette Fleury et Flavie Joly.

Des élèves motivés

Lucie Blandin, Flavie Joly, Clémence Galland, Juliette Fleury expliquent que : *«Nous voulons toutes les quatre nous installer soit en élevage soit en grandes cultures. Nous sommes passionnées par notre métier et tout ce qui en découle. De ce fait, nous espérons qu'avec ce jugement de bétail nous allons créer des vocations chez d'autres»*. Afin que l'événement soit complet, une journée de découverte a eu lieu avant le jugement. Pour l'occasion, deux intervenants étaient venus présenter les manières de procéder : Louis Clément de Givry (Expert racial, HBC) et Jérôme Poingt (technicien alimentation Alsoni). *«Nous avons voulu faire un événement accessible afin que tous comprennent la façon de travailler et les enjeux qui en résultent. Vu l'accueil des autres élèves, nous espérons avoir réussi ce pari»* terminent les quatre organisatrices. Enfin, ce jugement de bétail les amènera peut-être à la départementale orchestrée par les JA 58 l'an prochain.

CHLOÉ MONGET

Classement des élèves pour le jugement

Les 10 élèves se rapprochant le plus des notes du jury officiel ont été récompensés par des lots divers. Certains sont arrivés ex aequo.

Classement Bovin
1. Pot Valentin
2. Vaurs Stanislas
3. Rouillère Thomas
4. Joly Clément
5. Poirier Alexandra
6. Touillon Louanne
7. Masson Noémie
8. Alluchon Noah
9. Grandjean Aurélie
10. Marcoult Bryan

Classement Ovin
1. Tavard Gabrielle
2. Liberge Hugues
3. Garnier Quentin
4. Demanche Noé
5. Bonnotte Laura
6. Perreau Charles
6. Gauthier Melody
7. Marolle-Plaze Edgar
7. Claude Tiziana
7. Harivel Baptiste
8. Monier Léa
8. Lurier Félicien
9. Mathiaud Quentin
10. Bertol Margo



Une journée d'initiation a eu lieu avant le jugement pour donner les clefs de compréhension de la notation aux élèves des autres filières.

Transition écologique

Opération «*1 000 arbres*» dans la Nièvre

La nouvelle édition de l'opération *«1 000 arbres»* est lancée. Pour cette troisième année un collège et 53 communes en sont bénéficiaires, dont Chazeuil.



Outre Chazeuil, Bazoches, Fourchambault, Épiry ou encore Authiou bénéficient de l'opération *«1 000 arbres»*. Au total 53 communes et un collège y participent.

Le 30 novembre dernier, Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre s'est rendu à Chazeuil pour parrainer une plantation d'une vingtaine d'arbres, dans le cadre de l'opération *«1 000 arbres»*. *«Il y a un véritable intérêt des communes et des acteurs du territoire pour cette action qui est le symbole de l'implication de notre engagement pour la transition écologique»* pointe Fabien Bazin.

Les racines du lien

Outre cela, Fabien Bazin tient à rappeler que *«C'est aussi une création de lien pour les communes autour d'un projet commun, puisqu'elles organisent des animations autour de ces vergers»*. En effet, la Maire de Chazeuil, Armelle Hameau, ajoute : *«Tous les fruits que les arbres produiront seront mis à la disposition des habitants et des promeneurs. Sur cette parcelle appartenant à la commune, le Conseil municipal envisage de planter d'autres essences d'arbres. Il pense également à créer un espace convivial afin de permettre à tous de profiter du panorama qu'offre ce lieu, et aussi de permettre que des animations s'y déroulent»* avant d'ajouter : *«je tiens enfin à remercier, au nom du Conseil municipal et des habitants, Fabien Bazin pour l'intérêt qu'il porte à notre commune en lui offrant cette opportunité de reboiser des terrains, dans un contexte écologique qui est actuellement essentiel»*.

Variétés diverses

Sur la commune de Chazeuil, une vingtaine d'arbres fruitiers sont plantés : des pruniers (mirabelle de Nancy, quetsche d'Alsace, Reine Claude Dorée et d'Oulins), cerisiers (Bigareau-brulat, Bigareau cœur-de-pigeon, Bigareau reverchon, Bigareau Van), poiriers (beurre Hardy, Conférence, Legipont, William), pommiers (Belle de Boskoop, Boskoop rouge, Elstar, James Grieve, Melrose, Royal Gala, Reinette étoilée)*. Comme l'an passé, le Conseil départemental a privilégié l'achat des végétaux auprès de la Pépinière des lutins à Dornes. Depuis le lancement de l'opération en 2019, 5 000 arbres ont été implantés dans la Nièvre, et, pour la première fois, les haies champêtres ont été intégrées à ce plan.

CHLOÉ MONGET

*Variétés potentiellement amenées à changer en fonction des disponibilités.

Réhabilitation

Le jardin des Athénées continue sa transformation

Repris il y a environ deux ans par Kelly Dérivé, le Jardin des Athénées (exploitation de Plagny) continue sa métamorphose. La dernière modification en date est l'ajout d'une clôture contre le gibier.



La clôture a été réalisée par la SARL Didier Rosette (Langeron) et les travaux de terrassement par l'entreprise Gireaud (Saint Benin d'Azy).



Le Jardin des Athénées avant le dégagement des déchets pour le terrassement.

« *La pépinière était entourée d'une clôture mais qui n'était plus efficace, défectueuse et non adaptée pour repousser les chevreuils* » souligne Kelly Dérivé, directrice de l'exploitation Le Jardin des Athénées (pépinière et paysage) et de la Boutique Gourmande des Athénées. Si cela peut paraître anodin, pour la production il n'en est rien : « *À cause de cela, les chevreuils, et particulièrement les brocards, viennent se frotter l'entre-bois sur les spécimens, ce qui engendre des plaies sur les écorces et, à terme, des bourrelets ; rendant les spécimens fragilisés et la production invendable d'un point de vue commercial de par l'esthétique notamment* ».

Pallier le problème

Afin de régler le problème, l'exploitation agricole a reçu le soutien du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté via le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). D'un montant de 200 000 euros, la subvention a permis entre autres l'implantation d'une clôture spécifique contre le petit et gros gibier : « *Il y a environ 250 m de clôture à gibier renforcée, enterrée sur 15 cm. Nous avons fait le choix de la mettre en sus de celle existante, afin d'apporter une protection supplémentaire et adaptée à notre production* ». Outre cela, des travaux de terrassement ont été effectués, toujours subventionnés par le PAIR : « *le tout a été réalisé pour des raisons économiques, d'amélioration des conditions de travail (circulation des engins sur site, de restructuration de celui-ci)* ».



Un exemple de dégât qu'engendrent les brocards sur les troncs.

Les causes

Si l'ancienne clôture est donc toujours présente, elle n'était plus en état de faire son office : « *Les faiblesses présentes dans le grillage sont dues aux assauts des chevreuils qui pullulent dans la friche à proximité, aux blaireaux également, mais aussi aux mains de l'homme. En effet, il y a eu quelques effractions sur le terrain de la pépinière par le passé, et nous ne voulons pas que cela se reproduise* » détaille Kelly Dérivé.

D'autres projets

Même si la nouvelle clôture vient d'être terminée, Kelly Dérivé a encore des idées pour faire rayonner la pépinière du Jardin des Athénées. « *Nous effectuons une reprise en main du plan de gestion de la pépinière de pleine terre afin de repartir sur de bonnes bases pour proposer des produits de qualité à nos clients* ». Pour cette réfection, un « *déstockage* » des plus gros sujets sera organisé dans la mesure du possible (arbres d'ornements et arbustes de haies). Pour les conditions et les modalités contactez : 03 86 59 72 30. « *Une fois que cela sera fait, nous allons replanter des plants fruitiers uniquement car il y a une forte demande à ce niveau-là. D'ailleurs, nous réalisons nous-mêmes nos greffes à partir des variétés anciennes issues de prélèvements sur le verger conservatoire qui se trouve à côté (pommiers Calville de Dantzig, pommiers Carré d'Hiver, pommiers grand Alexandre, pommiers de la gamme Reinette, poiriers Duchesse d'Angoulême, précoce de Trévou, etc)* ».



La pépinière du Jardin des Athénées s'étend sur environ 1,20 ha.

CHLOÉ MONGET

Apprentissage

Les pratiques du terrain

Les 15 et 16 novembre, les BTS ACSE 2e année du CFPPA du Morvan se sont rendus dans des exploitations pour ouvrir leurs horizons sur les pratiques agricoles.

Début novembre, les apprentis BTS ACSE deuxième années du CFPPA du Morvan sont allés à la rencontre d'agriculteurs nivernais. Il est important d'entendre les motivations qui ont conduit ces agriculteurs à changer leur système d'exploitation ou à y intégrer de nouvelles pratiques.

In situ

Cette approche est très intéressante pour des étudiants en BTS, car elle permet avant tout de situer l'exploitation dans son environnement naturel, social, et économique. Ensuite, c'est l'occasion de découvrir des techniques mises en œuvre en cohérence avec le milieu et les motivations de l'exploitant. Enfin ces échanges ont porté sur des thèmes variés, tels que le recentrage d'une exploitation sur son système d'élevage, la conduite de cultures en agriculture biologique, les possibilités offertes par la disponibilité de ressource en eau… Pour les apprentis, ces visites constituent un support concret pour approfondir ce qu'ils ont pu voir en cours, ces visites leur serviront également pour des approches économiques. Nous tenons à remercier ces agriculteurs (Jean-Marc Bertrand, Jean-Charles Zwaenepoel, Xavier Martignon) qui nous ont accueillis sur leurs exploitations et ont partagé leurs expériences, leurs motivations et leurs choix.

L'agroforesterie

Le mardi était consacré à la gestion bocagère des haies, en compagnie d'Étienne Bourgy (Relais Agri Énergie Chambre d'agriculture de la Nièvre) . Les apprentis ont pu voir sur le terrain un tronçon de cours d'eau dont la ripisylve avait été entretenue par une méthode proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, et ainsi approcher l'intérêt environnemental et économique de cette pratique. Ils ont pu appréhender les coûts et l'organisation des chantiers pour ces techniques.



Les étudiants sur l'exploitation de Jean-Charles Zwaenepoel, à Varennes-lès-Narcy.

Alexandre Lorré qui accueillait les apprentis sur son exploitation est venu témoigner de l'intérêt qu'il y avait trouvé, et de sa volonté de poursuivre ce mode de gestion. Ces séquences qui sont basées sur une approche concrète de réalisations sont le terreau de pistes de réflexion que ces futurs techniciens ou exploitants sauront mobiliser le moment venu.

Un but précis

Notre objectif est d'ouvrir les yeux à ses jeunes sur toutes les pratiques qui nous entourent dans le département (diversification, vente directe, gestion de l'environnement, agriculture conventionnelle et biologique) afin qu'ils puissent avoir un autre regard pour préparer leur avenir.

CFPPA DU MORVAN

Jeunes agriculteurs

Les outils pour rester connecté



Les actions d'Agriloving étaient présentées par Aurore Paillard et Baptiste Colson.



Pour accompagner les trois jeunes installés dans leurs présentations, Cédric Zambotto, responsable d'équipe Productions Végétales auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Laurence Evers, chargée de mission auprès de la Chambre d'agriculture, étaient également là pour répondre aux questions de la salle.

Le 25 novembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et les JA 58 organisaient une soirée à destination des jeunes installés et dédiée aux réseaux sociaux et aux outils professionnels connectés.

Dans un monde où le smartphone, les réseaux sociaux et les outils professionnels sont presque devenus une norme, la Chambre d'agriculture conjointement et les JA 58 ont décidé de se pencher sur le sujet le temps d'une soirée. L'objectif était simple : donner des informations et des clefs sur ce thème pour les jeunes installés depuis moins de 5 ans.

Diverses interventions

Afin de prendre toute la mesure de l'omniprésence des réseaux sociaux aujourd'hui, une présentation globale d'études sur le sujet a introduit la soirée.

Selon une étude de Médiamétrie, réalisée en 2021, les réseaux sociaux les plus utilisés en France sont : Facebook (46,3 millions de visites uniques chaque mois), Whats App (avec 35 millions de V.U. par mois) ou encore Messenger avec (33,2 millions de V.U. par mois). Depuis la pandémie, ces outils ont vu une hausse dans leur utilisation, et la part la plus importante revient à l'outil de visioconférence Zoom, avec 1060 % d'utilisateurs en plus par rapport à 2020.

Des chiffres très parlants mettant en exergue l'importance des canaux de communication numérique - dont les réseaux sociaux font partie - dans la communication actuelle, qu'elle soit professionnelle ou personnelle ; un point très bien compris par Agriloving, association s'attachant à changer l'image de l'agriculture et des pratiques agricoles via divers posts sur ces canaux de communication.

L'amour du métier

Pour détailler les actions d'Agriloving, Aurore Paillard et Baptiste Colson, adhérents et ambassadeurs de l'association, étaient présents. *«Notre métier n'est plus ce qu'il était et il est nécessaire d'utiliser les outils à notre disposition aujourd'hui pour parler de notre métier. Le grand public a des idées biaisées sur nos manières de travailler et il est important de nous exprimer afin d'expliquer comment nous fonctionnons»*. À l'origine en réponse à l'agri bashing, cette association tend à rendre la profession transparente et plus compréhensible pour les non-initiés.

Portée par des ambassadeurs - qui postent régulièrement sur les réseaux sociaux pour détailler leurs pratiques - l'association est à la recherche d'un ou plusieurs candidats pour la Nièvre. Baptiste Colson rappelle également que *«tout un chacun peut signer la charte pour nous soutenir dans nos actions»*.

Des outils connectés

Si la communication semble passer presque obligatoirement par les réseaux sociaux aujourd'hui, force est de constater que les nouvelles technologies ne se sont pas arrêtées à ce domaine. En effet, les outils professionnels ont eux aussi droit à leur révolution numérique. Ainsi, durant l'événement du 25 novembre, diverses applications ont été mises en avant comme Boviclic, mesp@rcelles ou encore le système Sencrop (objets connectés de mesures météorologiques). Des jeunes installés et utilisateurs étaient conviés pour parler de leurs expériences avec ces outils. Si, dans certains cas, le coût financier peut sembler dissuasif (voir article Sencrop n° 1645), tous sont d'accord sur un point : la simplicité d'utilisation et la réduction des papiers à zéro. *«Boviclic permet de faire toutes ses démarches pour son cheptel en ligne, même hors connexion internet»* pointe Clément Villette et il en va de même pour mesp@rcelles qui *«élimine le cahier de suivi et permet de faire un plan de fumure précis»* détaille Delphine Maillard.

En ce qui concerne Sencrop, c'est une tranquillité d'esprit qui est soulignée par Louis Mathé : *«On sait où que l'on soit si les conditions météo sont favorables pour traiter ou non, notamment»*.

Pour rappel, Sencrop propose également un réseau afin de voir les relevés météos des autres stations - la Chambre d'agriculture possède d'ailleurs une station en propriété et fait partie dudit réseau. Incontournables ou superflus, ces outils sont, dans tous les cas, de plus en plus légion dans le domaine de l'agriculture. Enfin, la soirée s'est clôturée par une dégustation de produits locaux.

CHLOÉ MONGET

Brève

Annulation La prudence est de mise

Les JA de Château-Chinon ont annulé leur jugement de bétail prévu le 18 décembre à Arleuf. Baptiste Flory, secrétaire général des JA du canton de Château-Chinon explique : *«Nous avons décidé d'annuler notre jugement de bétail à cause de la propagation des cas de COVID dans nos campagnes. Nous avons préféré jouer la prudence car le jugement de bétail est à une semaine des fêtes de fin d'année. Il faut limiter les rassemblements, le public aurait donc été freiné pour participer à notre manifestation. Nous espérons que la vaccination puisse diminuer l'épidémie de COVID pour que l'on organise d'autres manifestations avec moins de restrictions l'année prochaine. Les Jeunes Agriculteurs du canton de Château-Chinon vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour nos différentes manifestations»*.

Bâtiment photovoltaïque

Visite d'une bergerie innovante dans le Cher

Le 8 décembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une visite d'une bergerie sous panneaux photovoltaïques. Implantée à Ivoy-le-Pré (Cher), elle est une des seules de ce type dans les environs.



Perrine Raverat

La bergerie fait 1 035 m2 et est couverte de panneaux photovoltaïques. Elle est utilisée pour les agnelages et l'engraissement des agneaux (320 brebis Romanes en sélection).



Perrine Raverat

L'aménagement intérieur de la bergerie est complètement démontable.

Souvent destinés à accueillir les bovins allaitants ou à servir de stockage (fourrage ou céréales), les bâtiments photovoltaïques sont de plus en plus présents dans le département.
Pour ouvrir un peu les horizons de leurs utilisations, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait le 8 décembre, une visite d'un bâti de ce type affecté à recevoir des brebis. *«Pour le moment, nous n'en comptons pas dans la Nièvre. C'est pourquoi la visite s'est faite dans le Cher, chez Odile et Quentin Brodin (SCEA Maison Thou)»* détaille Christophe Rainon, conseiller élevage ovin.

Multiples facettes

«Le but était de montrer à la quinzaine de participants que ces bâtiments peuvent être très polyvalents si une réflexion préalable a été faite. Par exemple, ici à Ivoy-le-Pré, tout l'aménagement intérieur est démontable, cela facilite le curage. De plus, et lorsque le troupeau n'est pas là, l'espace est tout de même utilisable» pointe Perrine Raverat. Néanmoins elle rajoute : *«Il faut étudier toutes les possibilités avant de se lancer dans un tel projet. Il faut penser son projet à long terme»*.

Choix de financement

Perrine Raverat insiste également sur le financement : *«Sur l'exploitation d'Odile et Quentin, la création du bâtiment a été lancée par Jean-Luc, le père de Quentin et époux d'Odile, qui travaillait à l'époque. Il a choisi d'investir par le biais d'une SAS»*. Le coût total de la bergerie, réalisée en 2017, est de 149 191 euros avant aides PCAE - 119 294 euros après soit un coût à la brebis de 373 euros (déductions des aides PCAE perçues).

Circulation de l'air et des informations

Si les bâtiments photovoltaïques sont souvent réservés aux bovins allaitants ou au stockage c'est pour une raison particulière : *«Ce sont des bâtiments avec des grands volumes d'air. Pour des ovins, un bâtiment trop volumineux est souvent froid, ce qui peut être préjudiciable en période de mise bas sur la santé des agneaux. En ovins, on préconise en 5 et 10 m³ par brebis, là nous sommes à 25 m³ par brebis. Même si ce point a son importance, l'élément à bannir dans une bergerie est le courant d'air : ce qui n'est pas le cas avec le bâtiment d'Odile et Quentin»* détaille Christophe Rainon, conseiller spécialisé ovins allaitant. Pour montrer la circulation de l'air dans le bâtiment, Perrine Raverat et Christophe Rainon ont procédé à un test fumigène et *«l'évacuation de l'air était plutôt satisfaisante»*. La rencontre s'est clôturée sur quelques astuces d'Odile et Quentin afin de donner quelques idées aux collègues (fabrication maison pour les auges, enrouleur pour distribuer l'eau dans les cases d'agnelage, etc.)

Qui contacter ?

Pour plus de renseignements : Christophe Rainon, conseiller ovin, au 06 72 39 76 43 / christophe.rainon@nievre.chambagri.fr ou Perrine Raverat, conseillère bâtiment, au 06 31 14 61 82 / perrine.raverat@nièvre.chambagri.fr.

Première fois

Speed meeting professionnel

Le 22 novembre dernier, la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisaient un speed meeting professionnel à destination des producteurs, des exploitants et des artisans.

«Le but de cet événement était de faire se rencontrer des artisans et des producteurs pour qu'ils puissent se connaître et éventuellement créer un partenariat. Ce moment d'échange fut aussi l'occasion de présenter le site J'veux du local et la marque La Belle Nièvre à ceux qui ne les connaissent pas ; toujours dans le but de leur donner de nouveaux outils pour se faire connaître. Enfin, une présentation sur les nouvelles tendances de l'alimentaire animée par Carine Bonhomme-Arnauld, référente hygiène des aliments et innovation de la CMA de la région BFC a permis de découvrir les nouvelles habitudes de consommations et les changements de comportements des consommateurs suite à la crise sanitaire» détaille Marjolaine Dos Santos, conseillère en diversification auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Belle initiative

Au total, une quinzaine de personnes se sont présentées pour ce premier speed meeting entre professionnels. Pour Viridiana Mage-Nault, participante et brasseuse de Lady Mousse basée à Saint-Quentin-sur-Nohain : *«cette initiative est très intéressante pour créer du lien et du réseau entre nous. Nous n'avons pas forcément l'occasion de nous rencontrer, d'échanger ou encore de faire goûter nos produits tous les jours aux autres professionnels à cause de nos activités très prenantes. Au moins, là, nous avons pris le temps de le faire»*.

Valorisation

Viridiana Mage-Nault poursuit : *«C'est très intelligent de nous rassembler, mais je pense qu'il manquait les commerçants pour boucler la boucle et ainsi mutualiser les forces pour faire rayonner au maximum les productions nivernaises. Les consommateurs ont de plus en plus d'attachement à consommer local, et cela est possible dans la Nièvre, mais faut-il encore être visible. Je pense que J'veux du local ou la Belle Nièvre sont de bons outils pour que les clients identifient les productions locales. Nous avons un savoir-faire et il faut le mettre en valeur un maximum. Cela passe par le soutien de tous les acteurs : producteurs, artisans et commerçants»*. Pour le moment, il n'y a pas d'autres sessions de prévues, mais une réflexion est engagée sur l'organisation d'un speed meeting rassemblant producteur et restaurateurs cette fois-ci.



Une quinzaine de participants ont pris part au speed meeting entre producteurs et artisans.

CHLOÉ MONGET

▸ *Brève*

Fermeture La Chambre d'agriculture ferme pour les fêtes

Les bureaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre seront fermés du vendredi 24 décembre (au matin) jusqu'au vendredi 31 décembre inclus. Toutefois une permanence sera assurée par l'EDE les 27, 28, 29 et 30 décembre (ouverture aux horaires habituels).
Vous pouvez les joindre au 03 86 93 40 40.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Élevage

La coopérative Terre d'ovin se développe dans l'Yonne

Le jeudi 9 décembre, une réunion technique et commerciale était organisée à Sarry, par la coopérative Terre d'ovin, qui fait partie du groupe Feder. Avec pour objectif d'aller à la rencontre des éleveurs de l'Avallonnais en discutant avec eux des sujets d'actualité et les conseiller sur les aides possibles dont ils peuvent bénéficier.



Une réunion était organisée à Sarry, le 9 décembre dernier.

Basée en Saône-et-Loire, la coopérative Terre d'ovin, qui fait partie du groupe Feder, l'union des coopératives ovines et bovines, s'est développée ces dernières années hors de ses bases, notamment en Côte-d'Or et dans l'Yonne.

Le jeudi 9 décembre, une réunion technique et commerciale était d'ailleurs organisée à Sarry, avec l'objectif d'aller à la rencontre des agriculteurs de l'Avallonnais. *«Le but était de présenter les activités de l'année aux éleveurs, comme la partie approvisionnement car on fait également la vente de matériels, que ce soit des clôtures pour se protéger du loup, des aménagements de bergeries, etc»*, explique Anne-Marie Bolot, responsable technique de la coopérative Terre d'ovin.

«Mais notre premier travail, à la coopérative, est de commercialiser les ovins. On assure également un suivi technique auprès des éleveurs».

Accompagner les nouveaux éleveurs

L'accompagnement des éleveurs, notamment des récents installés, fait aussi partie des missions des techniciens de la coopérative Terre d'ovin. *«Il y a beaucoup de nouveaux éleveurs qui s'installent en ovin sur le canton de Noyers. Ce sont souvent des céréaliers passés en bio et qui ont des cultures de luzerne importantes, ce qui leur permet de les valoriser»*, continue Anne-Marie Bolot.

Un accompagnement qui se fait aussi à travers l'apport d'informations, sur les aides dont les éleveurs peuvent bénéficier par exemple. *«Il y a l'aide ovine, l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels), le PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles)…»*, liste la technicienne. *«On aborde aussi le dossier loup. À la coopérative Terre d'ovin, on accompagne les éleveurs au mieux moralement et humainement en leur prêtant par exemple du matériel s'ils en ont besoin»*.

Enfin, un point sur la filière en général a été fait. *«S'il n'y avait pas le loup, elle se porterait plutôt bien. On a besoin d'animaux. On s'engage auprès des éleveurs pour les aider à produire»*, assure Anne-Marie Bolot.

CHRISTOPHER LEVÉ

Grande distribution

Schiever contractualise avec des abatteurs

Début novembre, Schiever a signé un contrat avec l'ensemble de ses abatteurs, qui couvre 100 % de ses achats de bêtes et demi-bêtes de race à viande charolaise.

Basé à Avallon, le distributeur a déclaré le 13 décembre avoir signé un contrat avec ses abatteurs, le 2 novembre dernier. *«L'accord,* explique Rémi Collado, chef de produits Boucherie au sein du groupe, *englobe l'ensemble de nos achats de bêtes et demi-bêtes, à destination de nos supermarchés bi1, Atac et Maximarché, situés en Bourgogne Franche-Comté. Nous y commercialisons des viandes exclusivement issues d'animaux nés et élevés dans cette région, de race Charolaise»*. Schiever annonce avoir axé sa démarche autour de trois indicateurs : le cours France Agrimer Centre-Est, l'indice IPAMPA (Indice des prix d'achat des moyens de production agricole, ndlr), qui prend en compte les coûts de production des éleveurs, et la mise en avant du savoir-faire via le cahier des charges filière qualité bi1. Le contrat, basé sur un cahier des charges, mais aussi sur une garantie des volumes d'achat et une rémunération supérieure au prix de marché, offre aux éleveurs la possibilité d'anticiper leurs volumes de production. Autre objectif : leur donner plus de transparence sur la construction de leur rémunération.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ



Sursemis

Se poser les bonnes questions avant toutes interventions

Le sursemis est une technique de semis visant à renforcer ou à compléter la flore existante d'une prairie sans détruire complètement la végétation en place. Avant de l'envisager, il faut se poser les bonnes questions.

Avant d'envisager le sursemis, des questions sont à se poser pour l'agriculteur. Tout d'abord savoir si la prairie en a réellement besoin. Pour cela, il faut diagnostiquer à vue d'œil l'état de votre prairie. Si elle contient moins de 30 % d'espèces d'intérêt fourrager (graminées et légumineuses productives), il est préférable de la retourner si cela est possible. On parle alors de rénovation de prairie. Si la réglementation ou la nature du terrain l'empêche, un désherbage anti-dicotylédones suivi d'un sursemis reste la seule solution. Aussi, si la prairie contient entre 30 et 70 % d'espèces d'intérêt fourrager, le sursemis est recommandé. Il intervient après un désherbage sélectif éventuel et offre l'avantage de ne pas interrompre la production fourragère.

Pour limiter le côté aléatoire de cette technique, il est nécessaire de respecter certaines conditions : un taux d'agrostis modéré, une prairie à végétation rase avec présence de sol nu, le choix d'espèces agressives, des techniques de semis favorisant le contact terre - graine… et choisir une période de croissance ralentie mais favorable à la levée. Il est conseillé d'éviter les prairies naturelles denses à végétation trop fermée et sans espace vide. Enfin, à plus de 70 % d'espèces à bonne valeur fourragère, l'application de bonnes pratiques d'exploitation suffit à redresser une prairie légèrement sur le déclin.

La dégradation des prairies

Autre question à se poser, pourquoi la prairie se dégrade-t-elle ? Si la prairie a besoin d'un regarnissage, il faut avant toute chose comprendre pourquoi elle s'est dégradée. Sans ce travail de réflexion, le sursemis risque d'être vain.
Les causes de cette dégradation peuvent être multiples, il faut les connaître pour agir et dans la mesure du possible les éliminer. Quant aux raisons ? Le surpâturage ou la fauche trop rase, le sous-pâturage, l'exploitation tardive, l'absence de déprimage, la fertilisation mal raisonnée, la flore mal adaptée à l'objectif d'utilisation, la négligence (fumier mal émietté par exemple). Mais aussi le gel, les fortes chaleurs, la sécheresse, l'inondation, ou encore les ravageurs comme les sangliers et les campagnols.
Le plus souvent ce résultat est lié à une combinaison de plusieurs facteurs comme la sécheresse estivale associée à un surpâturage ou à une sous fertilisation en NPK.

Les clés de réussite du sursemis

Il faut également se demander quelles sont les clés de réussite du sursemis ? Après avoir répondu aux deux premières questions, il est possible d'envisager le sursemis en ayant en tête les clés de la réussite : agir sur végétation rase (< 5 cm), créer des espaces ouverts et de la terre fine, semer à moins de 1 cm de profondeur ou à la volée, rouler et/ou utiliser le passage d'animaux pour favoriser le contact terre - graine et saisir les opportunités laissées par la météo pour une installation rapide.

Au printemps, il est conseillé de semer avant le réveil de la végétation (courant mars) sur sol ressuyé et réchauffé. Cette période correspond à la levée des adventices et la concurrence peut être forte. Il faut être vigilant et exploiter précocement en très bonnes conditions dès que le nouveau semis présente au moins trois ou quatre feuilles. La vigilance est à maintenir toute l'année.
À l'automne, le semis intervient en réalité en fin d'été, de la mi-août à fin septembre au plus tard. La pression des adventices est moindre mais il y a un risque de gel. Si la fin d'été réunie des conditions poussantes, il faut envisager l'exploitation de la prairie sursemée une fois avant l'hiver.
Dans le cas contraire, il est mieux de privilégier une coupe précoce au printemps suivant.

Ophélie Collard, conseillère bovins lait et fourrages à Alysé



La levée des graminées constatée le 8 octobre (semées avec un semoir à dents SIM TECH T-SEM mécanique 3 m).

Des nouvelles de l'essai à Cussy-les-Forges

Le 21 septembre dernier, des essais de sursemis de prairie ont été faits à Cussy-les-Forges où entre 14 et 55 pieds/m de trèfle blanc ont été implantés. La présence de trèfle blanc dans le mélange semé a permis de réaliser des comptages et d'apprécier la qualité du semis. Dans la zone de végétation rabaissée (1,9 t de MS /ha), le taux de levée moyen s'élève à près de 40 % (soit en moyenne 36,3 pieds / m²). Il est deux fois plus important que dans la plus grande partie de la zone de démonstration où les conditions sont défavorables au sursemis. Malgré la préparation (fauche et deux hersages croisés), la végétation est restée dense (2,9 t de MS /ha) avec peu d'espace avec sol nu, impactant fortement la présence de trèfle blanc. Les conditions climatiques (précipitations et températures) de cet automne favorables à la levée ont bénéficié aux outils d'entretien de prairie, au travail superficiel et agressif, et aux semis à la volée. Leur taux de levée s'établit à plus de 50 %. À l'inverse, les outils ayant réalisé un semis à une profondeur excessive (> 3 cm) ont vu leurs résultats pénalisés (taux de levée < à 20 %). La levée des graminées était visible mais sans possibilité de comptage. Rendez-vous au printemps pour une nouvelle analyse quantitative et qualitative des semis réalisés.



Un comptage de trèfle blanc a été effectué le 8 novembre (semé en semis à la volée avec herse à prairie PONGE HHPE 60 DV + semoir pneumatique APV 6 m).

UNION CHAROLAIS CROISSANCE
SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT
CENTRE D'ELEVAGE
Station d'évaluation CHARMOY (89)
VENTES AUX ENCHÈRES REPRODUCTEURS CHAROLAIS
12 & 19 Janvier 2022
Autres ventes :
• 26 janvier à Montrond-les-Bains (42)
• 02 et 09 février à Charmoy (89)
• 23 février à Créancey (21)
INFORMATIONS ET CATALOGUES
www.charolaiscroissance.fr
• Émilien Desmaizières 06 86 27 58 94
• Bruno Elmanowsky 06 09 82 85 46 / b.elmanowsky@cecna.fr
PORTES OUVERTES
+ VISITES SUR RENDEZ-VOUS
07 janvier 2022 à Charmoy à partir de 10h00

Festivités

Le succès du marché de Noël de Saint-Bris

La septième édition du marché de Noël de Saint-Bris-le-Vineux s'est tenue le week-end dernier. Une soixantaine d'exposants, artisans, producteurs, vignerons… a pris place dans le centre du village pour l'occasion.



Le marché de Noël de Saint-Bris s'est déroulé les week-end des 18 et 19 décembre.



Une soixantaine de producteurs et artisans exposaient sur les sites des vignerons du village.

Le week-end dernier, le marché de Noël de Saint-Bris-le-Vineux, organisé par l'association du marché du réveillon, revenait pour une septième édition, après un an d'interruption à cause de la crise sanitaire. Un retour gagnant puisque les visiteurs sont venus en nombre tout au long du week-end, pour venir découvrir ou redécouvrir les produits de la soixantaine de producteurs et artisans présents. Pour l'occasion, les vignerons du centre du village ont également ouvert leurs caves pour des visites ponctuées de dégustations de vins locaux.

Au niveau des produits, les visiteurs n'étaient pas en reste : fromages, macarons, miels, pains d'épice, pain, bières artisanales, foie gras, saumon… Un panel de denrées, pour la plupart de producteurs du département, que l'on pourra retrouver sur les tables lors du réveillon et du repas de Noël. De quoi finir l'année avec quelques petites douceurs.

C.L.

MSA

Utiliser une tronçonneuse en toute sécurité

Afin de sensibiliser sur les risques liés à l'utilisation d'une tronçonneuse et pour pouvoir la manipuler en toute sécurité, les délégués de l'échelon local *« Chablis/Tonnerrois »* ont organisé une journée de formation le jeudi 2 décembre, à Pimelles.

Cette formation, animée par Vincent Richard, technicien forestier du CFPPA de la nature et de la forêt de Velet d'Étang-sur-Arroux (Saône-et-Loire), s'est déroulée en deux parties. Une partie théorique, le matin, où ont été abordées les statistiques des accidents du travail en milieu forestier, les différentes techniques d'abattage, les équipements de protection individuelle (EPI), l'aspect sécurité relatif à l'environnement du chantier ou encore l'entretien du matériel. Un point précis a été développé sur le fait qu'une tronçonneuse en bon état limite la pénibilité et les risques d'accidents.



Réussir SAS

L'après-midi, des conseils techniques ont été donnés et des démonstrations pratiques ont été faites, ce qui a permis aux stagiaires de la formation de se retrouver en situation réelle de travail. De quoi rappeler aux utilisateurs de tronçonneuse les règles de sécurité primordiales afin d'éviter au maximum les accidents.

C. L. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Enseignement

Une journée réunion des maîtres de stage à La Brosse

Le jeudi 9 décembre, le lycée agricole d'Auxerre La Brosse organisait pour la première fois depuis 2019 une journée « réunion des maîtres de stage ». Le but de cette journée était de pouvoir présenter les évolutions du lycée mais également de l'EPL des Terres de l'Yonne ces dernières années.

Éric Prestat, proviseur adjoint et Pierre Mathis, proviseur et directeur de l'EPL ont notamment présenté l'évolution en agriculture biologique de l'exploitation agricole et le rapatriement du CFA Agricole de l'Yonne sur le site d'Auxerre La Brosse depuis septembre 2020. Cette journée a également permis de faire un point sur la réglementation dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire et facilité l'échange entre les professeurs principaux et les maîtres de stage lors d'un repas local au restaurant scolaire, reconnu depuis l'été 2021 restauration d'excellence.



LYCÉE D'AUXERRE LA BROSSE

Collecte des pneus usagés

Une opération réussie

La FDSEA de l'Yonne, en partenariat avec l'UPVY (Union des productions végétales de l'Yonne), s'est lancée dans une collecte de pneus agricoles usagés sur le département, qui a débuté le 25 novembre et s'est clôturée le 16 décembre. Près de 90 agriculteurs ont pu participer à cette collecte et se débarrasser d'environ 720 tonnes de pneus à moindre coût, grâce au soutien financier de l'association Ensivalor. Les participants sont satisfaits de cette collecte et de nombreux autres agriculteurs sollicitent déjà la FDSEA pour renouveler cette opération.



Les pneus ont été déchargés sur des silos de coopératives de l'UPVY

Le jeudi 25 novembre dernier débutait la collecte de pneus agricoles usagés sur le département de l'Yonne, organisée par la FDSEA en partenariat avec l'UPVY. Pour réaliser cette opération, cinq silos de collecte ont été mis à disposition par les coopératives de l'UPVY (110 Bourgogne et Ynovae), et les salariés des silos ont été mobilisés. Au final, 111 tonnes de pneus ont été collectées sur le site de Villeneuve-sur-Yonne sur 2,5 jours, 105 tonnes sur le site de Vassy-Étaule sur 3 jours, 249 tonnes sur le site de Saint-Fargeau sur 4,5 jours, 94 tonnes sur le site de Toucy sur 2 jours, et 161 tonnes sur le site de Flogny sur 4 jours, soit près de 720 tonnes de pneus évacués sur 16 jours. La collecte s'est achevée le jeudi 16 décembre et aura permis à plus de 85 agriculteurs icaunais de se débarrasser de leurs pneus usagés (de véhicules légers, agricoles et poids lourds), dont la majorité était utilisée sur les silos d'ensilage, à coût réduit. En effet, cette collecte a pu avoir lieu grâce au soutien financier d'Ensivalor, association regroupant les acteurs de la filière pneumatique, et à leur collaboration avec la FNSEA. Ces collectes collectives permettent de réduire le coût à un montant maximal de 150 euros/tonne HT, sur lequel Ensivalor subventionne 50 % et l'Ademe 10 %. De plus, sur notre département, les exploitations dont le siège social fait partie des communes adhérentes au Syndicat Mixte des Déchets Centre Yonne bénéficieront d'une remise financière supplémentaire.

Des agriculteurs satisfaits de l'opération

De nombreux agriculteurs ayant participé à la collecte ont fait part de leurs retours positifs concernant la bonne organisation de cette opération et son utilité. En effet, l'enlèvement des pneus a souvent permis de faire de la place dans la cour des fermes, sachant que certains agriculteurs stockaient jusqu'à 35 tonnes de pneus ! Ils ont aussi apprécié que les élus de la FDSEA et les salariées soient aussi impliqués dans cette démarche de recyclage des déchets et se soient déplacés sur les silos au contact des agriculteurs. La FDSEA félicite d'ailleurs les agriculteurs qui ont respecté les consignes de tri et de propreté des pneus, et remercie toutes les personnes ayant œuvré au bon fonctionnement de cette opération. Cependant, elle constate que de nombreux agriculteurs n'ont pas pu participer à cette collecte et souhaiteraient l'organisation d'une nouvelle opération sur le département. Forte de cette première expérience, la FDSEA espère renouveler cette opération dans les prochaines années afin de répondre à la demande des agriculteurs et pour finir d'épurer le département en pneus usagés.

FDSEA



Les pneus ont ensuite été rechargés dans des semi-remorques pour être livrés sur des sites de broyage.

▸ *À noter*

FDSEA Fermeture de fin d'année

Pour la période des fêtes de fin d'année, les locaux de la FDSEA de l'Yonne seront exceptionnellement fermés, du jeudi 23 décembre à 17 h 30, au lundi 3 janvier à 8 h 30. Pour toute information, la FDSEA de l'Yonne est joignable au 03 86 49 48 10.

Chambre Fermeture de fin d'année

Durant la période des fêtes de fin d'année, la Chambre d'agriculture de l'Yonne sera exceptionnellement fermée du vendredi 24 décembre, à midi, au lundi 3 janvier, à 8 heures. Pour toutes informations, la Chambre d'agriculture est disponible toute l'année au 03 86 94 22 22.

▸ *Formations*

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

- **Mon installation : faire le bilan et garder le CAP.** Le 13 janvier, à Tannerre-en-Puisaye. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.
- **Utiliser les huiles essentielles en grandes cultures.** Le 14 janvier, à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.
- **Gestion de l'azote en agriculture biologique.** Le 18 janvier, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.
- **Créer mon aire de lavage (GC + Viti).** Le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

Naissance de Made-Agri

PUBLI-REPORTAGE

L'occasion, un vrai métier

Une réflexion qui a muri, au fil des expériences du couple quarantenaire. A mi-parcours de leur carrière professionnelle, Laetitia et Romain Dejaune ont créé leur société le 1er novembre dernier. Made-Agri, située à Malay le Grand (89), est spécialisée dans la vente d'occasions John Deere, une activité que les deux co-gérants veulent professionnaliser.



C'est une suite logique pour Romain Dejaune. Après 20 ans passés chez SV Pro, dont 12 comme responsable occasions, sa connaissance du métier n'est plus à prouver. Ce professionnel de l'occasion a un solide réseau tant sur le territoire français qu'à l'international. Son épouse Laetitia connait également le secteur agricole, la gestion, la communication et le rationnel client. Elle a par ailleurs créé le logo de Made-Agri et a en charge la publication des annonces, notamment sur les réseaux sociaux. Avec Made-Agri (prononcer à la française), le couple se lance donc dans le monde de l'agro-équipement en se spécialisant sur le marché de l'occasion de tracteurs John Deere. *«Il y a une réelle demande autour de la marque américaine, notamment sur les tracteurs récents»*, constate Romain Dejaune. *«Les agriculteurs raisonnent leurs investissements et comme tous chefs d'entreprise calculent leurs charges notamment de mécanisation. Investir dans un beau tracteur d'occasion est parfois la solution»*. Laetitia et Romain Dejaune achètent et vendent du matériel d'occasion à des concessionnaires et des agriculteurs, mais assurent également sur demande, des estimations de parc. Le dépôt-vente est aussi proposé aux agriculteurs qui souhaitent un accompagnement. A l'inverse, les agriculteurs peuvent passer commande. Dans ce cas, Made Agri cherche dans son réseau, le matériel demandé. Installée aujourd'hui dans les locaux de SV Pro provisoirement à Malay le Grand, Made Agri a bouclé le budget pour investir dans un bâtiment, non loin de là. La structure devrait être opérationnelle fin 2022 et à terme, deux embauches sont prévues pour la préparation et les réparations des matériels. Le premier mois d'activité est plutôt encourageant. Made-Agri prévoit un parc permanent de 50 tracteurs.

De l'occasion mais du neuf aussi

Laetitia et Romain Dejaune n'ambitionnent pas de distribuer beaucoup de marques de matériels neufs. Cependant, ils ont choisi la marque Köckerling comme partenaire principal en matériel neuf. Thierry Courtois, directeur commercial de Köckerling France, leur a confié la distribution de la gamme sur leur secteur. *«Avec Romain, nous nous connaissons et nous apprécions depuis plus de 15 ans»* explique Thierry Courtois *«Le positionnement «expert» de Made-Agri sur l'activité occasions correspond à l'image du constructeur allemand Köckerling. C'est aussi une marque de soutien de la part d'un constructeur qui souhaite encourager un jeune couple qui a une vision d'avenir»*.

Pac 2023

Aides couplées : de nouvelles règles

Il y a des modifications importantes des aides couplées dans le cadre de cette nouvelle Pac, avec la fin de l'aide à la vache allaitante qui bascule vers une aide à l'UGB, une diminution des soutiens pour le secteur viande (de - 14,7 %).
De nouveaux critères également pour le secteur du lait qui bénéficie, lui, par contre, de montants plus élevés mais avec une suppression de l'aide spécifique montagne.
Pour le secteur végétal, un soutien plus conséquent est prévu pour la production de protéines et une aide pour le maraîchage.
Par ailleurs, il est important de préciser que la transparence Gaec a été obtenue pour tous les plafonds prévus.

Les secteurs éligibles

Secteur animal
Bovin, ovin, caprin, veaux.
Secteur végétal
Légumineuses à graines, fourragères déshydratées, semencières, légumineuses fourragères, semences de graminées prairiales, chanvre, pommes de terre féculières, maraîchage.
Mais aussi des cultures moins présentes en Bourgogne Franche-Comté : blé dur, prunes d'ente, cerises bigarreau, poires williams, pêches pavie pour transformation, tomates de transformation, riz, houblon.

Evolutions des aides couplées

S'il n'y a pas beaucoup de changement sur le montant total des aides couplées, 15 % du premier pilier, c'est la répartition des aides entre les filières qui va évoluer, avec une part plus importante pour les protéines végétales qui passent de 137 millions d'euros à 236 millions d'euros.
Dans les secteurs en polyculture-élevages, il n'y aura pas beaucoup de changement ; les aides perdues sur la viande pourront être récupérées en développant des protéines végétales.
Pour les secteurs en vaches allaitantes pures avec prairies permanentes, même si nous avons réussi à revoir les plafonds et les montants, la situation sera plus difficile et nécessitera de travailler sur la valeur ajoutée pour équilibrer des résultats déjà précaires. ■



Principales évolutions du pilier 1

SECTEUR ANIMAL

Aide couplée aux ovins ✓



L'aide sera d'environ 23 € par brebis, en 2024, pour baisser à 19 €, en 2027.
Il faudra avoir une productivité d'au moins 0,5 agneau par brebis (< à 0,5 diminution proportionnelle), au minimum présente 100 jours sur l'exploitation, avec un troupeau supérieur à 50 brebis.
Pour les nouveaux producteurs, le montant unitaire bénéficiera d'un montant supplémentaire de 6 € par brebis sans critère de productivité, à condition de détenir un atelier depuis moins de 3 ans.

Aide couplée aux veaux ✓

L'aide unitaire aux veaux sera de 66 €, en 2023, pour baisser à 60 €, en 2027.
Les veaux éligibles seront les veaux ayant un label rouge, une IPG ou en agriculture biologique.
Il faudra détenir le veau au minimum 45 jours sur l'exploitation. Il devra être abattu l'année précédant la campagne PAC en cours. Il devra être abattu entre 3 et 8 mois selon le cahier des charges.

Aide couplée aux caprins ✓

Le montant unitaire de l'aide sera d'environ 15 € par chèvre.
La chèvre devra être détenue au minimum 100 jours sur l'exploitation (remplacement possible) et l'exploitant devra avoir entre 25 et 400 chèvres. ■

Secteur végétal ✓

Le secteur végétal bénéficie d'un bon coup de pouce via les aides couplées avec une augmentation progressive des budgets pour arriver à 3,5 % du premier pilier. L'ensemble des dispositions sont présentées dans ces tableaux. ■



AIDES COUPLÉES AUX PROTÉINES VÉGÉTALES

Augmentation progressive de 0,3% chaque année
pour passer de 2% des PD actuellement à 3,5% en 2027

Aide couplée	Surface éligible	Budget 2024	Budget 2027	Montant programmés 2024
Légumineuses à graines, fourragères déshydratées, semencières	-protéagineux dont mélanges si >50% des semences implantées sont protéagineuses), soja, légumes secs (lentilles, haricots secs, pois chiches, fèves) -luzerne, trèfle, sainfoin, vesce, mélilot, jarosse, serradelle purs ou mélangés entre eux pour la déshydratation -luzerne, trèfle, sainfoin, vesce, mélilot, jarosse, serradelle, fenugrec, lotier, minette, pois, lupin, féverolle pour semences	73M€	101,5M€	104€
Légumineuses fourragères	pures ou en mélange (minimum 50% de semences de légumineuses fourragères, aide seulement l'année d semis) + détenir des animaux ou avoir un contrat avec un éleveur, sans exclusivité	72M€	72M€	131€
Complément : Légumineuses fourragères pour zones de plaines et piémonts	idem + être en zone de plaine ou piémont (pas montagne ou haute-montagne)	10M€	42M€	24€

Les budgets programmés surestiment le paiement réel

✓ Reconnaissance des mélanges

AIDES COUPLÉES VÉGÉTALES : AUTRES CULTURES

Maintien des budgets des autres aides végétales

Aide couplée	Surface éligible	Budget 2024	Budget 2027	Montant à l'ha programmé 2024
Blé dur	PACA, Occitanie, Drôme, Ardèche avec contrat de culture	6M€	6M€	61€
Pommes de terre féculières	Contrat avec usine de 1e transfo ou OP ou coop	1,9M€	1,9M€	84€
Riz	Riz	1,9M€	1,9M€	133€
Houblon	Houblon	320k€	320k€	568€
Semences de graminées prairiales	Contrat de culture. Variétés autorisée et inscrites au catalogue français ou européen, hors gazon.	450k€	450k€	44€
Chanvre	Conformité règlement UE + contrat avec usine de transformation ou de semence	1,6M€	1,6M€	98€

Les budgets programmés surestiment le paiement réel

✓ Pas de changement

42

AIDES COUPLÉES VÉGÉTALES : AUTRES CULTURES

Maintien des budgets des autres aides végétales

Aide couplée	Surface éligible	Budget 2024	Budget 2027	Montant à l'ha programmé
Prunes d'Ente pour transformation	adhésion à une OP ou contrat de transformation signé	10,7M€	10,7M€	950€
Cerises Bigarreau pour transformation	adhésion à l'AOP CEBI ou contrat de transformation signé	460k€	460k€	590€
Poires Williams pour transformation	adhésion à l'AOP CEBI ou contrat de transformation signé	364k€	364k€	1300€
Pêches Pavie pour transformation	adhésion à l'AOP CEBI ou contrat de transformation signé	62k€	62k€	563€
Tomates pour transformation	adhésion à une OP spécifique tomate d'industrie ou contrat de transformation signé	2,6M€	2,6M€	1210€

Les budgets programmés surestiment le paiement réel

✓ Pas de changement

43



SECTEUR ANIMAL

Aide couplée bovine ✓

Le nouveau dispositif prévoit la fusion des aides bovines (viande et lait). L'enveloppe passe de 694 millions d'€ à 643 millions ; soit une diminution totale de - 7,4 %. L'aide sera calculée à l'UGB de plus de 16 mois pour les animaux présents plus de 6 mois sur l'exploitation.
Finalement, le ministère a retenu deux niveaux de primes.

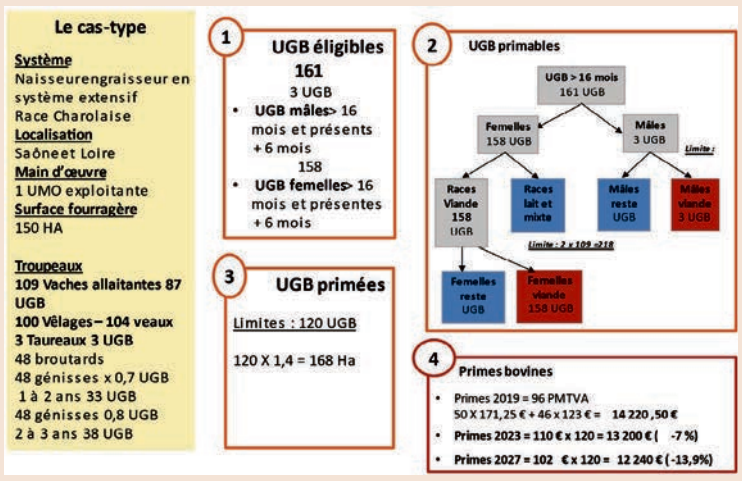
Prime supérieure

Un montant, en 2024, de 110 € par UGB pour le secteur allaitant (femelles et mâles) avec un plafond à 120 UGB, dans la limite, pour les femelles (2x nombre de veaux allaitants), avec un chargement maximum de 1,4 UGB/ha de surface fourragère principale.
Le montant de la prime diminuera pour arriver, en 2027, à 102 €.
Un veau allaitant est un veau né dans les 15 derniers mois et présent sur l'exploitation pendant plus de + 90 jours.

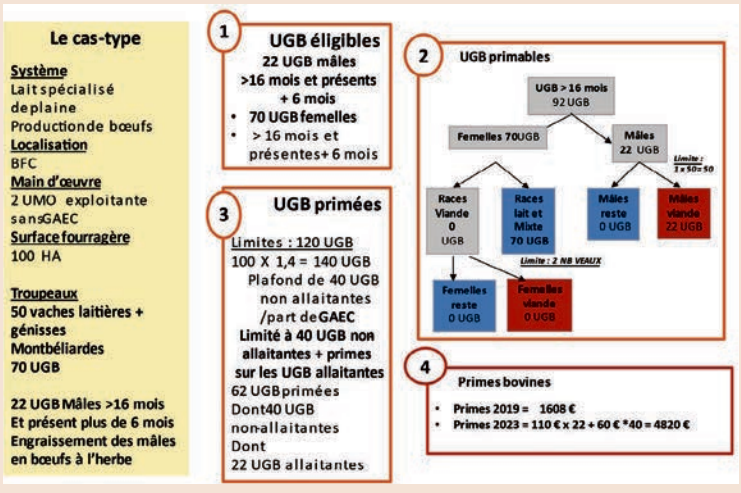
Prime de base

Un montant, en 2023, de 60 € par 40 UGB maximum pour le secteur laitier, mixtes, ou autres animaux pouvant être primés au-delà de la prime à 110 €/UGB. Pour cette prime le taux de chargement sera également de 1,4 UGB/ha de SF.
Le montant de la prime diminuera pour arriver, en 2027, à 56 €.

Pour mieux comprendre prenons un exemple : 100 % allaitant
Une exploitation de Saône-et-Loire, avec 150 ha, 109 vaches allaitantes, 48 broutards et 48 génisses de 2 à 3 ans et 48 génisses de 1 à 2 ans.
Elle obtient donc 161 UGB éligibles avec 3 UGB mâles et 158 UGB femelles (viande).
Le plafond étant de 120 UGB, le montant total, pour cette exploitation, en 2023, est donc de 120 UGB à 110 € ; soit une d'aide de 13 200 € au lieu de 14 220, 50 € (soit une baisse de 7 %).
En fin de programmation, le total des aides couplées sera de 12 240 €.



Exemple d'un troupeau laitier avec engraissement
Un troupeau de 50 vaches laitières, des génisses (soit 70 UGB lait), avec un atelier de production de bœufs totalisant 22 UGB.
L'aide sera limitée à 40 UGB sur le lait ; soit 40 UGB lait à 60 € et 22 UGB allaitantes à 110 €.
Le montant des primes bovines sera donc de 4 820 €, en 2023.



Les nouveaux programmes opérationnels ✓

Il est prévu un budget de 23 millions d'euros pour un programme opérationnel « *protéines végétales* » et un budget de 10 millions d'euros pour des programmes opérationnels expérimentaux (horticulture, filière viande bovine,...).
La profession se mobilise pour préparer un programme opérationnel viande bovine en Bourgogne Franche-Comté. ■

Démographie agricole régionale

Dix années d'évolutions observées à la loupe

Les résultats du recensement agricole mené en 2020 sont tombés. Par rapport à 2010, la Bourgogne Franche-Comté affiche un nombre d'exploitations en baisse de 21,4 %. Une évolution quasi-identique à ce qui est observé au plan national. Ici, l'agriculture se fait aussi sur des surfaces de plus en plus grandes et la part du bio est en croissance.

Bourgogne Franche-Comté Une agriculture moins nombreuse, plus bio, plus féminisée, plus âgée, sur des surfaces plus grandes…
Les exploitations sous statut individuel sont en baisse de 14,8 % (entre 2010 et 2020). Elles ne représentent plus que 50,3 % des exploitations régionales.
La part des exploitations en agriculture biologique est en progression de 7,8 % et représente 11,7 % des exploitations.
La part des exploitations vendant en circuit court est en augmentation de 4,8 % (23,7 % du total).
Le nombre de chefs d'exploitation, de coexploitants et d'associés actifs est en baisse de 16 % sur la période observée. Ils sont aujourd'hui 32 200. Dans ce chiffre, la part des 60 ans ou plus est en augmentation de 3,3 % et celle des femmes de 1,3 %.
Le nombre d'Équivalents temps plein (ETP) en travail agricole a baissé de 8,9 %.
La SAU moyenne est en progression de 27,4 %, passant en dix ans de 81 à 103 ha, alors que la SAU totale BFC est restée quasiment stable (+ 0,1 %).
Le cheptel BFC perd 5 %. En dix ans, il est passé de 1,874 million d'UGB à 1,777 million.

Une décennie sépare les résultats du dernier recensement agricole de ceux du précédent. Pendant ces dix années, 21 % des exploitations françaises ont disparu. On est ainsi passé d'un total national de 490 000 exploitations à 389 000 aujourd'hui. Cette baisse, elle est constatée en Bourgogne Franche-Comté dans une proportion quasi-identique (-21,4 %) : notre région ne compte plus que 23 600 exploitations. En 2010, il y en avait 30 000. Logiquement, la baisse du nombre d'exploitations se traduit par une taille moyenne de ces dernières en augmentation. En dix ans, la SAU moyenne régionale par exploitation est passée de 81 ha à 103. Un chiffre qui place BFC bien au-dessus de la moyenne nationale (69 ha). BFC se situe en fait au cinquième rang national. L'augmentation de cette surface moyenne constatée sur les dix dernières années est légèrement plus importante au plan régional qu'au plan national. Il faut toutefois noter que la moitié des exploitations agricoles de BFC ne dépasse pas 83 ha de SAU et un quart d'entre elles, majoritairement situées à l'ouest de la région ont une SAU supérieure à 157 ha. Il faut aller dans la Nièvre pour trouver les plus grosses SAU moyennes de BFC : 134 ha. Les exploitations régionales sont aussi plus bios : la part de ce secteur a augmenté de 8 % dans la région entre 2010 et 2020.

Les grandes cultures toujours en tête

Comme de manière générale en France, en BFC, les exploitations spécialisées dans les grandes cultures prédominent. Sur la décennie, leur nombre est resté quasi stable. Elles représentent un quart des exploitations régionales (29 % sur le plan national) et on les trouve surtout dans l'ouest de la région. L'est, montagneux, étant moins favorable à cette orientation. Du côté de l'élevage en bovins viande, la chute est tangible (voir encadré) et ne constitue pas vraiment une surprise. Les exploitations spécialisées en horticulture et maraîchage, en fruit ou en cultures permanentes résistent mieux à cette érosion.

Un emploi dont la structuration évolue

L'agriculture régionale constitue aussi une source d'emploi non négligeable mais dont la structuration a évolué en dix ans. En 2020, 50 500 personnes occupent un emploi permanent dans l'agriculture. C'est 4,6 % des emplois régionaux, soit près du double de la moyenne nationale (2,7 %). En incluant les emplois saisonniers, les exploitations agricoles de BFC utilisent 43 900 Équivalents temps plein (ETP). L'emploi agricole s'érode mais plus lentement qu'au rythme observé au plan national : sur la période 2010-2020, il a baissé de 9 % contre -11 % en France. L'emploi prédomine au sein des actifs et familiaux. Néanmoins, on observe une baisse de la main-d'œuvre familiale permanente (de 12 à 7 %) au profit d'une main-d'œuvre non familiale permanente (23 % des ETP en 2020).

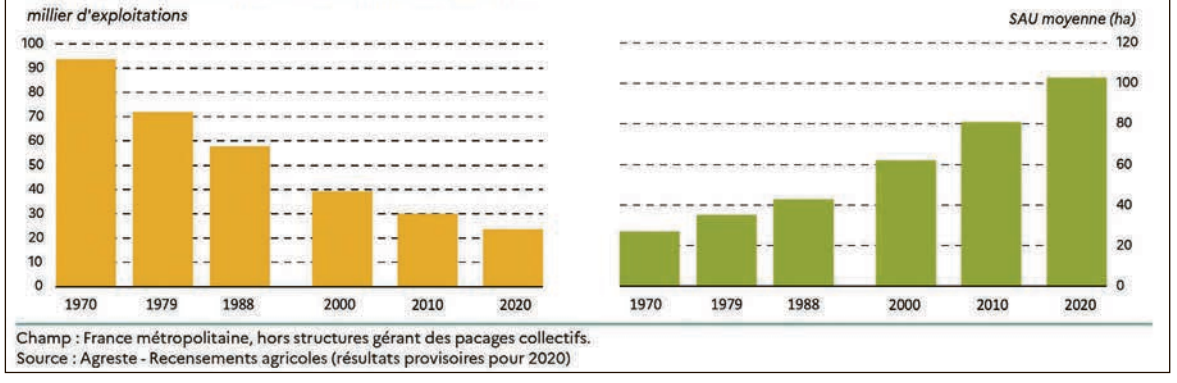
BERTY ROBERT

Sources chiffrées de l'article : Agreste

La forte baisse des exploitations de bovins viande

L'un des faits marquants que révèle ce recensement, auquel on s'attendait, c'est la forte baisse constatée du nombre d'exploitations d'élevage de bovins viande. Elles constituent la deuxième catégorie régionale la plus nombreuse après les exploitations en grandes cultures mais, entre 2010 et 2020, leur nombre a chuté de 24 %. Elles sont aujourd'hui 4 800, soit 1 500 de moins qu'en 2010. Cette perte d'effectifs s'observe également pour les élevages ovins, caprins et autres herbivores. En bovins lait, on note une baisse d'effectifs plus modérée, en raison de résultats économiques globalement meilleurs.

Graphique 1
Des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Ce graphique montre qu'en 50 ans, en France, le nombre d'exploitations agricoles n'a cessé de diminuer, entraînant mécaniquement une hausse des surfaces agricoles utiles par exploitation. Un schéma qui s'observe aussi en Bourgogne Franche-Comté.

▶ Brèves

ONF Un troisième mandat pour l'Icaunais Jean-Yves Caullet

L'Icaunais Jean-Yves Caullet a été nommé, le 15 décembre, en Conseil des ministres, président du conseil d'administration de l'Office national des forêts (ONF), a indiqué l'Élysée dans un communiqué de presse. Cet ancien de l'Institut national agronomique de Paris-Grignon et de l'École nationale du génie rural et des eaux et des forêts (Engref) entame ainsi son troisième mandat. Nommé à ce poste en 2013, il avait été renouvelé en 2016. Ancien conseiller ministériel passé par la direction départementale du Bas-Rhin, Jean-Yves Caullet rejoint la préfectorale en 1986 où il exerce en Eure-et-Loir, dans le Jura et dans l'Yonne. Conseiller technique du président Mitterrand (1991-1995), il devient préfet (1994) et entre à la RATP en 1996 avant de se lancer dans une carrière politique. Suppléant de l'ancien ministre Henri Nallet, il devient député entre 1999 et 2002, maire d'Avallon (Yonne) entre 2001 et 2020 et conseiller régional en 2004. Il redevient député de l'Yonne (2012-2017). Il a été de 2017 à 2020, secrétaire général de l'Institut François Mitterrand.

Proteines végétales Un concours d'innovation à Dijon et Lille

Terres Inovia, l'institut technique des professionnels de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre, et Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales, en collaboration avec le Village By CA, Vitagora, ToasterLAB, le pôle Industries et agro-ressources (IAR) invitent toutes les personnes intéressées à participer à l'Idéathon « *nourrir la créativité* » sur la thématique des protéines végétales, le 2 février 2022 à Dijon et à Lille. Ce concours bénéficie du soutien de la fondation Avril, de Protéines France et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre de France Relance. Ouvert aux particuliers, salariés, étudiants, entrepreneurs ou monde associatif, il propose de réfléchir et de créer autour d'un défi majeur pour les hommes et le monde de demain : accélérer la transition vers la consommation de protéines végétales dans l'alimentation humaine ? Les solutions des équipes seront évaluées selon leur cohérence avec trois facteurs : durabilité, environnement, économie et social, mais aussi sur la pertinence par rapport aux problématiques des acteurs sur les différentes étapes de la chaîne de valeur agricole ou agroalimentaire en France et à l'international, l'impact économique et la pertinence à bénéficier d'un accompagnement. Le concours se tiendra dans les Village by CA de Dijon et de Lille, le 2 février 2022, de 8h30 à 17 heures.
Inscription : https://lnkd.in/dt7B4D5a

Foncier agricole

Réguler : une question territoriale

La législation concernant le transfert de parts sociales dans le cadre d'une cession de foncier agricole connaît une évolution importante. Patrice Perrot, député de la Nièvre, et Cyrille Forest, président de la Safer 58, reviennent sur ce qui est en jeu.



En juillet 2018, la mission parlementaire sur la question de la régulation du foncier agricole, conduite par le député Jean-Bernard Sempastous, avait été reçue dans la Nièvre.

Le 1er décembre, les députés et sénateurs, réunis en Commission mixte paritaire (CMP) sont tombés d'accord sur la proposition de loi (PPL) du député LREM des Hautes-Pyrénées Jean-Bernard Sempastous. Votée fin mai par l'Assemblée nationale et adoptée au Sénat, fin octobre, elle tend à mieux réguler l'accès aux terres agricoles face aux appétits des sociétés d'investissement et est destinée à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, car depuis quelques années, le développement du marché des parts et actions de sociétés agricoles est soutenu. En l'absence de régulation, le phénomène favorise la concentration foncière et pénalise l'installation des jeunes en agriculture. L'accord obtenu en CMP porte sur des points précis (voir encadré), mais la genèse de cette « *loi d'urgence* » destinée à instaurer un contrôle plus serré des parts sociales a été particulièrement scrutée et suivie en Bourgogne Franche-Comté, et notamment dans la Nièvre.

Un département dans la « cible »

La structuration de l'agriculture nivernaise et sa démographie font que ce département pourrait être exposé au risque d'accaparement et de concentration excessif de terres agricoles dans un nombre de mains réduit. Le dernier recensement agricole (voir page 17 de ce même numéro) révèle que la Nièvre compte la plus importante Surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation de toute la BFC. « *Une situation structurelle depuis près de 40 ans chez nous* », souligne Cyrille Forest, agriculteur et président de la Safer 58. L'enjeu est donc la répartition à venir de ce foncier et il a mobilisé l'attention de Patrice Perrot, député LREM de la 2ème circonscription de la Nièvre. Il avait été alerté par une situation constatée fin 2017 dans l'Allier avec l'achat, par le groupement chinois Reward Group, de 900 ha afin d'y cultiver des céréales. « *J'ai compris* », précise le parlementaire, « *que par le biais du transfert de parts de société, la Nièvre pouvait se trouver confrontée à un cas de figure du même type* ». L'élu considérait que, face à ce risque, il était important de se prémunir contre une forme de libéralisme excessive. Patrice Perrot avait accueilli Jean-Bernard Sempastous, alors chargé par le Premier ministre d'établir un rapport sur cette thématique, en juillet 2018, dans la Nièvre. « *Il faut aussi rendre hommage au Préfet Joël Mathurin, qui était alors en poste dans le département* », poursuit Patrice Perrot. « *Sur ce dossier, il a été un acteur très attentif* ».

« Risque d'industrialisation de la terre »

Le député nivernais poursuit : « *On est tous d'accord sur le fait qu'il y a, sur cette question de la propriété de la terre, des enjeux de souveraineté importants. Mieux contrôler et réguler le marché du foncier agricole me paraît indispensable, surtout quand on constate ce qui se passe sur les marchés sociétaires. Une partie échappait aux outils de contrôle que sont les Safer et ouvrait la porte à des situations anormales, en contradiction avec les convictions qui sont les miennes, de souveraineté et de virage agroécologique. On voit bien que le risque, c'est la mise en œuvre de l'industrialisation de la terre, au détriment des populations des territoires concernés. C'est aussi une menace certaine pour l'installation de jeunes agriculteurs* ». Une menace que redoute également Cyrille Forest : « *plus les exploitations s'agrandissent, moins il y a de vie dans nos campagnes, moins il y a de commerces et de proximité… C'est toute une économie qui se trouve pénalisée. Un exploitant fait vivre six à sept personnes autour de lui. Avec une exploitation « géante » vous pouvez diviser ce ratio par deux voire trois* ». Patrice Perrot considère que « *la présence de nos agriculteurs participe à la richesse de nos territoires. Elle renforce le tissu économique. Si on laisse se développer le travail à façon, qui accompagne la création de structures agricoles accaparant de manière excessive du foncier, cela peut entraîner un déséquilibre des productions* ».

Grosse vague de départs en retraite

Depuis qu'il préside la Safer de la Nièvre, Cyrille Forest connaît les limites du regard qui, jusqu'à présent, pouvait être porté par son organisme sur les transferts de parts sociales : « *Dès qu'il restait 1 % de parts sociales au cédant, nous ne pouvions pas intervenir. Pour contourner le droit de regard des Safer, les acquéreurs de parts sociales faisaient donc parfois le choix d'en laisser quelques-unes au cédant. La nouvelle loi supprime ce seuil de 1 % et c'est le Préfet qui aura désormais un droit de regard. Il sera notre garde-fou sur ces transferts. L'idée étant de donner la priorité à l'installation des jeunes. Ces derniers n'auront d'ailleurs pas forcément besoin de reprendre tous les hectares cédés* ». Dans un contexte où la moitié des exploitants vont partir en retraite dans les 5 à 10 ans, le risque de contournement des Safer par des sociétés désireuses d'acquérir un grand nombre de parts sociales était donc réel. Cyrille Forest, qui avait pu rencontrer Jean-Bernard Sempastous, a travaillé en lien avec Patrice Perrot et avec le Préfet Joël Mathurin, afin d'apporter son concours dans la réflexion qui a mené à la nouvelle loi foncière. « *Cette loi* », rappelle-t-il, « *est évolutive, elle est appelée à être renégociée si nécessaire. Il faudra un gros travail d'explication de notre part. La Safer n'est pas là pour interdire les transactions : nous avons un regard, nous sollicitons le Préfet, les professionnels sont consultés et, à terme, une décision est prise. Il ne s'agit pas d'entraver une liberté économique* ». « *C'est une étape mais pas une finalité* », conclut Patrice Perrot. « *La régulation instaurée ne ferme pas la porte aux transferts de parts sociales mais il faut qu'en face, il y ait des repreneurs et notamment des jeunes* ».

BERTY ROBERT

Des points qui ont été précisés

Réunis en Commission mixte paritaire, les députés et sénateurs se sont mis d'accord sur les points suivants, concernant la proposition de loi du député Sempastous, dite « *Loi d'urgence* » créant un nouveau contrôle des parts sociales :
- Le préfet de département sera compétent pour conduire la procédure de contrôle, au plus près des exploitants agricoles et de leur activité ;
- Le seuil « *plancher* » déclenchant le contrôle des cessions a été rehaussé à 1,5 fois la surface agricole utile régionale moyenne, conformément à la volonté du Sénat de viser les opérations excessives et non la majorité des opérations courantes ;
- Les transmissions d'exploitations entre membres d'une même famille sont maintenues dès lors qu'ils s'engagent à poursuivre l'exploitation ;

Par ailleurs, les membres de la CMP demandent « *une évaluation obligatoire, précise et chiffrée de l'impact et de la justesse du dispositif de contrôle ainsi créé, à un horizon de trois ans* ».

Rétrospective 2021

Les montagnes russes : l'image résume assez bien l'année 2021 qui s'apprête à baisser le rideau. On pensait avoir laissé le Covid derrière nous et le voilà qui revient de plus belle. On croyait renouer avec une moisson exceptionnelle et la pluie a refroidi les espoirs. Elle a aussi redonné le sourire aux éleveurs dépendant du fourrage. Tout ceci ne représente que partiellement les multiples évènements qui ont marqué cette année dont Terres de Bourgogne vous propose la rétrospective dans ce numéro, ainsi que dans le suivant, à paraître le 7 janvier. Toute l'équipe de votre journal vous souhaite de passer de très bonnes fêtes et vous dit à l'année prochaine !

Janvier



8 janvier
Didier Lenoir succède à Marc Patriat à la présidence de Dijon Céréales. Le passage de flambeau intervient juste avant les fêtes de fin d'année. Terres de Bourgogne communique sur cet événement dans son premier numéro de 2021.



8 janvier **Avec l'arrêt de l'activité sur les gros animaux de la clinique vétérinaire de Villefargeau, impactant 127 éleveurs Icaunais, le préfet de l'Yonne, Henri Prévost réunissait l'ordre des vétérinaires, la DDT, la DDCSPP, la Chambre d'agriculture, le GDS et quelques vétérinaires pour trouver des solutions afin de remédier à cette problématique et lutter à plus long terme contre la désertification des vétérinaires ruraux.**



19 janvier **Le service agronomique Damier Vert de Dijon Céréales lançait son premier webinagro. C'était à la fois une réponse aux contraintes liées à la crise sanitaire, en remplaçant les traditionnelles réunions techniques de terrain, mais aussi une traduction du virage digital entamé par l'entreprise.**



22 janvier **Dix-huit élevages charolais ouvrent leurs portes à l'occasion d'une grande semaine commerciale, du 18 au 23 janvier. Ce rendez-vous se substitue au concours de Semur-en-Auxois, annulé en novembre 2020 pour raisons sanitaires.**



29 janvier **Près de 200 agriculteurs participent à une action syndicale à Dijon. Parmi les principaux griefs : des contraintes administratives et réglementaires toujours plus inapplicables, des excès de zèle pendant les contrôles, le report de l'examen du dossier calamités et la réintroduction du loup.**



29 janvier **Les agriculteurs nivernais ont manifesté à l'appel de la FDSEA et des JA contre le changement des règles du jeu pour les dossiers d'indemnisation des calamités et contre la surtransposition des normes européennes**

Février



4 février La FDSEA et les JA dénoncent les *«mauvaises habitudes»* de l'OFB, qui *«convoque à tout va, sur dénonciation et sans motif apparent»*. Une délégation agricole accompagne ici l'un des leurs lors d'une audition à Montbard.



5 février Terres de Bourgogne, en collaboration avec l'Exploitant agricole de Saône-et-Loire, la Haute-Saône agricole et rurale, Terre de chez nous et le Jura agricole, publie un reportage sur le développement des voies alternatives de vente des animaux en Bourgogne Franche-Comté. Les ventes en ligne, notamment, ont prouvé tout leur intérêt avec les restrictions de circulation consécutives au Covid.



10 février La FDSEA de l'Yonne a organisé une réunion sur les problématiques liées aux sangliers, qui causent d'importants dégâts, chaque année, dans les champs des agriculteurs. Un moment d'échanges et d'informations, en présence de Laurent Woltz, responsable juridique à la FNSEA, et de Florent Leprêtre, président de la commission dégâts de gibier à la FNSEA.



12 février Fabrice Faivre, agriculteur à Varanges, revient sur ses onze années passées à la tête de la FDSEA de Côte-d'Or dans notre édition du 12 février.



12 février Le GIE Charolais Évaluation organise sa vente aux enchères à Créancey. L'ambiance est « tristounette » à cause du Covid. La top-vente est réalisée par un veau de Jean-Pierre Ferré (71), acheté 4 550 euros par un élevage de République tchèque.



23 février Le Président de la République, Emmanuel Macron, a effectué un déplacement en Côte-d'Or, en compagnie de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, à une période où, normalement, aurait dû se tenir le Salon de l'Agriculture, annulé pour cause de pandémie. L'occasion, pour les responsables de la FRSEA et des JA BFC, d'échanger avec le ministre sur les thèmes des négociations commerciales, du retour de la valeur ajoutée ou de la future Pac.

Mars



1er mars Le Conseil départemental et certains éleveurs ont signé un contrat afin de livrer 14 832 steaks IGP Charolais de Bourgogne aux Restos du Cœur de Nevers. Ledit contrat permet aux éleveurs de toucher environ 5 euros du kilo de carcasse contre 3,80 euros pratiqués dans la majorité des cas à ce moment-là.



8 mars Courant mars, le Drive fermier 58 fêtait ses un an. Mis en place durant le confinement 2020, le projet fut insufflé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, puis repris en main par les producteurs eux-mêmes



11 mars La FDSEA et les JA 58 ont fait front commun à l'hypermarché Auchan de Cosne-sur-Loire afin de revendiquer une meilleure rémunération par le groupe Schiever avec l'instauration d'un contrat.



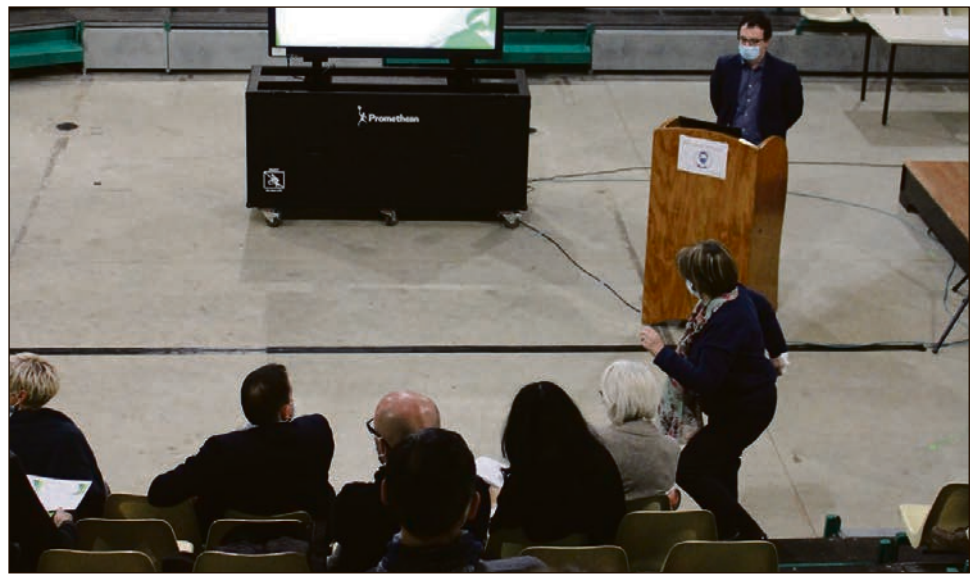
11 mars La 25ème édition du forum des métiers de l'agriculture organisée par les JA 89 a eu lieu au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy, sous un nouveau format : celui d'un speed dating. Durant la journée, près de 80 élèves ont pu rencontrer la quinzaine d'organismes professionnels agricoles présents.



12 mars Les élus de la FDSEA de l'Yonne et des JA 89 ont rencontré les parlementaires du département, afin de leur exposer les problématiques auxquels sont confrontés les agriculteurs, pour qu'ils puissent faire remonter les demandes au niveau national.



13 mars Les attaques de loup se multiplient en Côte-d'Or. Les éleveurs expriment leur ras-le-bol au centre-ville de Dijon.



25 mars Le Comité d'orientation transmission installation (COTI) posait la question : Quel avenir pour l'élevage bovin allaitant ? Cette question a mis au jour une situation complexe régie par diverses problématiques comme les exploitants retraités non remplacés, la perte d'efficacité économique ou encore l'absence de garantie de revenus…



26 mars La ferme du Marault à Magny-Cours accueille son premier maraîcher sur l'espace test. James Radenne, 25 ans, devrait y rester pour trois ans. Au total, une parcelle de 8,65 ha lui a été attribuée et trois serres y sont déjà montées, ainsi qu'un système d'irrigation.



26 mars Une vingtaine d'éleveurs icaunais et nivernais se sont réunis au Auchan d'Avallon, afin d'exprimer leur ras-le-bol face à une rémunération en dessous de leur coût de production. Une action menée conjointement par les FDSEA et les JA de l'Yonne et la Nièvre.

Avril



Du 5 au 8 avril Les vignobles Icaunais ont été très fortement touchés par les épisodes successifs de gel, qui ont causé des dégâts irréversibles sur la récolte qui fut limitée. Les vergers n'ont pas été épargnés non plus par cet aléa climatique et rare sont ceux, malheureusement, qui ont pu récolter des fruits cette année.



Du 5 au 8 avril La France entière est frappée par une vague de gel exceptionnelle dans sa vigueur. En Bourgogne Franche-Comté, les effets sont dévastateurs sur les vignobles de Bourgogne et du Jura, ainsi qu'en arboriculture, dans l'Yonne notamment.



6 avril Dijon est devenue la capitale régionale de la colère paysanne. Plus de 200 tracteurs venus de toute la Bourgogne Franche-Comté ont convergé pour manifester devant le siège de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Une colère générée par le sentiment d'une approche trop souvent punitive des choses, de la part de l'administration. La journée fut parfois tendue.



9 avril *«La Nièvre a été un peu épargnée par le gel dans quelques lieux, comme ici à Tannay »* indique Jean-Marie Perdikouris (en photo), exploitant viticole du Domaine Perdikouris. Pour d'autres, comme Mathieu Bessière, exploitant du potager de Séguret avec Emma Rigollet, la production fruitière fut quasi anéantie.



16 avril Les initiatives sont nombreuses cette année dans le monde agricole. Terres de Bourgogne en relaient un certain nombre, comme le projet d'élevage porcin bio mené par Nicolas et Sébastien Trapet, de Valforêt.



17 avril La fête du bœuf fait son retour à Créancey, après une édition 2020 annulée. Le prix vallée est remporté par le Gaec de Pensière, d'Alligny-en-Morvan.



22 avril La FDSEA et les JA 58 invitaient le préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, au sein d'une exploitation (polyculture élevage) aux Senaults à Lucenay-les-Aix, afin de discuter des enjeux de la nouvelle Pac.



22 avril Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, était dans l'Yonne. Après plusieurs visites dans l'Yonne, la ministre s'est rendue sur l'exploitation de Mélanie Varache, productrice de lait à Dixmont. Avec pour objectif de mettre en avant l'importance de la place qu'occupent les femmes dans l'agriculture, mais aussi dans la société en général.



22 avril À la demande de la présidente de Région Bourgogne Franche-Comté Marie-Guite Dufay, et de Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, une réunion en visioconférence est organisée avec Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture. Les échanges étaient axés sur les spécificités à prendre en compte, en lien avec la future PAC et les zones intermédiaires.

Mai



11 mai Après le gel d'avril, c'est la grêle qui s'est abattue sur les vignes du Chablisien, le mardi 11 mai, plus précisément sur les communes de Lignorelles et Villy, ainsi que Beine, Chablis et Maligny dans une moindre mesure. Un second coup dur pour les vignerons qui n'ont pu qu'à nouveau constater des pertes de récolte dans leurs parcelles.



14 mai Dans son numéro du 14 mai, Terres de Bourgogne révèle qu'Agrosup Dijon va proposer, à partir de la rentrée de septembre 2022, un cursus pour devenir ingénieur agronome, mais par la voie de l'apprentissage. L'établissement dijonnais propose déjà une formation du même type dans le domaine de l'agroalimentaire. L'apprentissage devient, pour Agrosup, une voie de formation privilégiée.



18 mai Les 6èmes rencontres Made in viande, ont eu lieu du 24 au 31 mai partout en France. Le 18 mai, l'une d'entre elles fut organisée par Interbev Bourgogne Franche-Comté à Saizy pour présenter la démarche « Les Viandes de Bœuf Label Rouge » et expliquer le diagnostic BoviWell.



25 mai Les enfants de maternelles, CP et CE1 de Teigny ont pu visiter la Chèvre'rit d'Amandine à Garchy. Cette rencontre fut possible grâce au financement d'Interbev qui a pris en charge la journée dans le cadre des rencontres Made in viande.

SOUTENIR L'AGRICULTURE



C'EST CULTIVER L'ÉCONOMIE LOCALE.

Depuis 120 ans, les Caisses régionales du Crédit Agricole travaillent avec l'ensemble des acteurs locaux pour soutenir les agriculteurs partout en France.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

12/2021 – K41217 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. BETC



26 mai Le Conseil départemental lançait la marque La Belle Nièvre censée mettre en avant les productions et savoir faire nivernais. Depuis, un partenariat avec le Carrefour Nevers-Marzy a été signé afin que les produits estampillés aient leur propre rayon.

Juin



1er juin Alors que la campagne électorale pour les élections régionales bat son plein, la FRSEA et les JA de Bourgogne Franche-Comté convient des représentants de tous les candidats en lice sur une exploitation agricole de Saône-et-Loire. Le but était de connaître leur positionnement face aux problématiques du monde agricole. Le 3 juin, ce sera au tour des réseaux Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté d'aller à la rencontre des candidats.



2 juin Le groupe Soufflet agriculture organisait une visite des plates-formes d'essais, à Champlay, afin de présenter les résultats d'expérimentations sur diverses variétés de culture d'hiver. Au total, ce sont 109 variétés, blés, orges et colzas confondus, qui sont testés par Soufflet, dans le but de fournir des conseils les plus adaptés possibles à chaque agriculteur.



4 juin Terres de Bourgogne présente le projet Sécalia de Dijon Céréales. La coopérative, des agriculteurs et une société spécialisée dans la méthanisation sont engagés dans cette opération de grande ampleur. La culture du seigle y occupe une place très importante.



7 juin Une journée technique sur la sensibilisation aux matériels de désherbage mécanique a eu lieu, à Venizy, organisée par le réseau Cuma BFC, en partenariat avec le syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon. La herse étrille, la rotoétrille, la houe rotative et la bineuse avec un guidage automatique par caméras étaient présentées.



10 juin Née dans l'Yonne, la filière Culture raisonnée contrôlée (CRC) a célébré son vingtième anniversaire. Durant l'année, Étienne Henriot, président du GIE CRC a aussi cédé son fauteuil à Vincent Jouan, autre agriculteur icaunais.



11 juin Vendredi 11 juin s'est tenu l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, à Beines, sur la thématique du changement climatique et des conséquences sur l'agriculture icaunaise de demain. Un sujet d'actualité puisque le département et le pays en général connaissent des événements climatiques de plus en plus réguliers et de plus en plus dévastateurs, à l'image des épisodes de gel survenus en avril. Serge Zaka, docteur en agroclimatologie, a fait un point sur les origines et les conséquences du changement climatique.



18 juin La méthanisation a le vent en poupe en Côte-d'Or. Terres de Bourgogne présente deux projets par injection dans le secteur d'Is-sur-Tille, dans son édition du 18 juin.



19 juin Une grosse tempête de grêle s'abat près de Beaune et anéantit de nombreuses grandes cultures. Samuel Allexant, exploitant à Marigny-lès-Reullée, présente ses dégâts dans notre édition du 19 juin.



19 juin Un violent orage mêlé de grêle s'est abattu sur le secteur de La Marche, Germiny-sur-Loire ou encore Tronsanges, engendrant des dégâts considérables sur les infrastructures et aussi sur les cultures comme ici chez Guillaume Poupon : « *Je pense que rien n'est récupérable et que la perte est de 100 %* ».



" LES AVANTAGES DE LA RETRAITE, ÇA COMMENCE MAINTENANT "

RETRAITE

JUSQU'À 200 € OFFERTS*

DU 19 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021
Pour toute nouvelle souscription d'un contrat retraite.

groupama.fr

Groupama
la vraie vie s'assure ici

* Du 19 octobre au 31 décembre 2021, pour toute première adhésion au Plan d'Épargne Retraite « Groupama Nouvelle Vie » avec mise en place de cotisations mensuelles d'un montant minimum de 80 €, bénéficiez d'un abondement retraite. Cet abondement équivalent à une mensualité (arrondie à la dizaine d'€ inférieure), et plafonné à 200 €, sera versé par Groupama Gan Vie au terme d'un délai de 6 mois sous réserve de paiement des cotisations régulières. Il sera investi sans frais, selon les modalités de gestion financière en vigueur lors du versement. Si vous êtes déjà client retraite Groupama (contrat Madelin ou PERP) et que vous souhaitez transférer votre contrat vers Groupama Nouvelle Vie, vous pourrez bénéficier de l'abondement dans les mêmes conditions si les nouvelles cotisations régulières mensuelles mises en place sont supérieures de 80 € minimum à celles de votre contrat transféré.
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : © Aurélien Chauvaud - Décembre 2021.

Septoriose du blé

Prédire la mutation

Daniel Croll est professeur assistant à l'institut de biologie de la faculté de sciences de Neuchâtel, en Suisse. Il mène un groupe de recherche qui s'intéresse à une maladie du blé : la septoriose. Causée par un champignon, elle est la maladie la plus fréquente pour le blé avec des pertes moyennes de 17 q/ha pour la France ces dernières années. Il explique en quoi les récentes découvertes de son équipe de recherche sont importantes pour l'agriculture et pour l'Homme.


Daniel Croll est un chercheur suisse qui travaille sur la septoriose du blé depuis plusieurs années.

Pourquoi vous êtes-vous penché sur l'étude de la septoriose du blé ?
Daniel Croll : *«Nous avons voulu traiter ce sujet au niveau génétique en essayant de comprendre l'émergence de résistances de l'agent pathogène, le champignon, responsable de cette maladie, aux produits chimiques et aux nouvelles variétés de blé utilisées. Il nous intéresse beaucoup car ce champignon peut se retrouver dans quasiment chaque champ de blé. Avec des conditions optimales pour lui, ou mauvaises pour le blé, et il peut faire d'importants dégâts. Il est omniprésent et nous avons perdu presque tous les moyens que nous avions à disposition pour lutter contre lui».*

Pourquoi est-il si difficile de lutter contre la septoriose du blé ?
D.C. : *«Contre ce pathogène, on connaît une douzaine de facteurs de résistance, des gènes chez le blé que les sélectionneurs utilisent. Le souci est que ce pathogène a déjà été exposé à ces résistances chez différents cultivars du blé et il a su les surmonter. Pour chaque résistance, on sait qu'une partie de la population du champignon a su la surmonter et donc on a une perte d'efficacité de nos moyens de lutte. Chimiquement, c'est la même chose. Le premier produit utilisé commence dans les années 1990 et on a vu en parallèle l'émergence de la résistance du pathogène. À l'heure actuelle, on n'a pas de produits chimiques ou de gènes sélectionnés qui confèrent une protection totale. Cela ne veut pas dire qu'on a plus aucun moyen de lutte, il y a toujours une certaine efficacité de nos méthodes, mais on sait que le pathogène a su surmonter, au moins partiellement, leur action».*

Vous n'êtes ni un semencier, ni un laboratoire spécialisé dans l'agrochimie, alors pourquoi s'intéresser à cette maladie et ce champignon en particulier ?
D.C. : *«On était avant tout intéressés par la question des processus évolutifs de ces populations de pathogènes. C'est ce qu'on voit ici : on applique un fongicide, on voit une résistance émerger. C'est un processus évolutif avec différents facteurs qui entrent en compte comme on peut le voir pour d'autres pathogènes. Notre motivation est de comprendre les mécanismes derrière ça, pour la septoriose ou pour d'autres maladies, de comprendre pourquoi on voit des changements très rapides dans la nature, l'émergence de résistances, la perte d'efficacité de la protection de la culture. On oscille entre la recherche menée spécifiquement sur cette maladie et des recherches plus fondamentales. Comprendre où se produisent des mutations dans le génome, c'est aussi très important pour l'humain dont le génome mute lui aussi avec les conséquences que l'on sait. On s'est éloignés d'un problème très concret sur cette maladie pour répondre à une question beaucoup plus générale».*

> «On n'a pas de produits chimiques ou de gènes sélectionnés qui confèrent une protection totale. Cela ne veut pas dire qu'on n'a plus de moyen de lutte»

Comment le champignon devient-il résistant face aux méthodes de luttes utilisées contre lui ?
D.C. : *«Un élément vraiment essentiel à l'évolution de ce pathogène, ce sont les mutations. Pour de mêmes pathogènes, qui ont le même nom, qui semblent tous se ressembler sous une loupe, la réalité est pourtant très diverse avec un matériel génétique héréditaire extrêmement variable. Ceci crée beaucoup de questions : quelles mutations sont pertinentes pour résister à un produit chimique ? Comment émergent-elles en premier lieu ? Quelles sont les règles derrière celles-ci ? Chez la septoriose du blé, on s'est rendu compte que ces mutations apportant une résistance lors de l'utilisation d'un nouveau produit ou d'une nouvelle variété existaient quasiment toujours déjà dans les populations avant l'utilisation d'une nouvelle méthode de lutte, ce qui accélère beaucoup le processus évolutif».*

Comment compile-t-on toutes ces informations ?
D.C. : *«On fait du «machine-learning» : à partir de données brutes, on arrive, avec des algorithmes, à bien prédire un phénomène. Prenons la météo par exemple : on récolte énormément de données, qu'on donne à des algorithmes, et à partir de là on obtient des prévisions sur la météo des jours qui suivent. Pour l'émergence des mutations, c'est semblable : on va présenter à un algorithme une grande quantité de données et on laisse l'ordinateur découvrir des motifs. On le guide un peu, mais l'ordinateur fait une grande partie du travail. Ce qu'on a fait concrètement, c'est qu'on a présenté à un ordinateur les informations génétiques de tout un tas d'individus et l'ordinateur a analysé ces données. Après cela, on est passés aux tests pour voir si ces prédictions étaient vraies en analysant la descendance des pathogènes étudiés. On a voulu voir si l'ordinateur avait réussi à prédire les mutations apparues chez ces « enfants » des champignons qu'on avait étudiés. Cela fonctionne bien».*

À quoi vont servir ces recherches ?
D.C. : *«On voit avant tout une application de ce qu'on a appris, de la technique obtenue, à des génomes très complexes. Un début d'outil qui va permettre de prédire des mutations dans des génomes vastes. Pour utiliser cet outil, le point de départ sera toujours de connaître des mutations déjà existantes et de connaître certaines propriétés d'un génome puis de laisser ensuite l'ordinateur faire son travail. Par exemple, nous venons de publier un article où nous testons cet outil sur une plante et on a pu montrer que même pour une plante on pouvait obtenir des prédictions avec du sens. On pourrait l'appliquer à l'humain, à l'animal, c'est un outil très transférable.*
À long terme, ces résultats et ces prédictions auront une utilité agronomique. Imaginons qu'en 2025, en 2030, un nouveau produit chimique puisse être introduit et soit efficace contre ce pathogène du blé. Notre approche pourrait être utilisée pour prédire avec quelle facilité une mutation conférant une certaine résistance pourrait apparaître et même faire cette prédiction à l'avance pour étudier le processus et donner les risques de perte d'efficacité pour un produit chimique».

PROPOS RECUEILLIS PAR MORGANE BRANGER (LA TERRE DE CHEZ NOUS)

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous souhaite une bonne et heureuse année 2022

Anniversaire

Ouvrard a fêté son demi-siècle à Beaune

Le groupe Ouvrard, dont le siège est en Vendée mais qui s'appuie sur ses filiales Nodimat et Granday en Côte-d'Or, dans l'Aube et la Haute-Marne, a célébré ses cinquante ans, le 9 décembre, au palais des congrès de Beaune



Parmi les invités de la table ronde : Michael Horsch, fondateur et dirigeant de l'entreprise bien connue dans le machinisme agricole, et authentique passionné de nouvelles technologies.

Plus de 400 personnes étaient présentes au palais des congrès de Beaune, jeudi 9 décembre, à l'occasion de l'évènement organisé par le groupe de machinisme agricole Ouvrard, pour son cinquantième anniversaire. Si le siège du groupe, dirigé par Gwenaëlle Morio, a son siège en Vendée, il est représenté ici par deux filiales (Granday et Nodimat) actives sur les départements de la Côte-d'Or, de l'Aube et de la Haute-Marne. À l'occasion de cet anniversaire, le groupe avait organisé une table ronde dont le thème était *« Comprendre l'agriculture de demain »*, afin de voir en quoi les évolutions du machinisme (montée en puissance des outils numériques, de la robotisation, nouvelles sources d'énergie…) pouvaient aider les agriculteurs. Les intervenants étaient Benjamin Bouly, spécialiste en agriculture de précision chez CNH Industrial pour la marque AGXTend, Michael Horsch, fondateur et dirigeant de la marque éponyme, Nicolas Morel, responsable produit France Tracteurs chez New-Holland et Paul Pampuri, responsable commercial chez Naïo, entreprise qui conçoit et vend des robots agricoles. Michael Horsch croit dans une agriculture hybride qui combinera conventionnel et bio. Il est convaincu que l'agriculture de précision va s'imposer, en raison de la montée en puissance de la microbiologie qui multipliera les besoins technologiques, en particulier dans le domaine de la pulvérisation.

Prise en compte des impacts environnementaux

Il était rejoint en cela par Benjamin Bouly qui estime que « *ce type d'agriculture, par les outils qu'elle suppose, est une solution face aux charges excessives de travail et aux problèmes de recrutement* ». *« On va vers de plus en plus de pratiques culturales hybrides»*, confirmait Paul Pampuri, *«on ne pourra plus se contenter de schémas trop rigides dans la conception des machines »*. Benjamin Bouly notait aussi que la dynamique évolutive mêlant digitalisation et robotique n'en est encore qu'à ses prémices et qu'elle est très prometteuse. Les impacts environnementaux devront de plus en plus être pris en compte, comme le soulignait Nicolas Morel, venu présenter à cette occasion le T6, un tracteur fonctionnant au méthane : « *c'est une technologie qui offre un bilan carbone neutre et assure une indépendance énergétique pour les agriculteurs qui peuvent produire leur propre carburant avec des unités de méthanisation* ». Michael Horsch, qui revendique une passion pour l'innovation, et notamment pour tout ce qui concerne la robotique, travaille actuellement sur ses applications possibles en grandes cultures. « *La robotisation»*, précisait-il, *présente, à mes yeux, un avantage dans le domaine des semoirs de grande largeur »*. Des échanges lors de cette table ronde, il est enfin ressorti que les évolutions en cours pourraient bien attirer à l'agriculture un nouveau type de main-d'œuvre, fan de technologie de pointe sans être consciente que ces dernières ont, avec l'agriculture, un terrain d'expériences très riche.

BERTY ROBERT

Distribution

Un nouveau directeur commercial John Deere chez SV Pro



La nouvelle organisation commerciale, souhaitée par Fabien Billault, directeur général chez SV Pro, est désormais aboutie. Depuis la mi-novembre, la concession John Deere de Monéteau accueille David Jonchère au poste de directeur commercial en charge de tous les produits de la gamme John Deere. En plus du suivi des affaires et de l'accompagnement des vendeurs, il est également responsable du marketing de la marque au sein de la concession. Titulaire d'un BTS machinisme agricole, David Jonchère a commencé sa carrière comme formateur chez Manitou. Il a ensuite repris ses études à l'ESA d'Angers et obtenu un Master Agricadre, en commerce et gestion pour l'agriculture. La volonté d'évoluer davantage vers le commercial et les circonstances de la vie, ont amené ce natif de Loire-Atlantique en Bourgogne. Il a ensuite passé 10 ans chez John Deere, d'abord en tant que spécialiste moissonneuses-batteuses puis comme manager régional responsable des ventes tracteurs en Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine et Alsace. À 41 ans, David Jonchère a été séduit par le poste proposé par la direction de SV Pro, *« une entreprise attractive par ses projets, sa notoriété et sa dynamique »*. Pour mener a bien sa nouvelle mission tournée vers la satisfaction des clients, le nouveau directeur commercial pourra compter sur les 13 vendeurs de secteur et Aurélien Chenu, expert MB et pulvérisateurs de l'entreprise.

Contact David Jonchère : 06 70 99 64 83



Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 21/12/2021

Commentaire

Effectif global : 598
Taux de vente : 94%

L'offre est réduite dans toutes les catégories dans un marché qu clôture l'année. Le commerce reste fluide et les cours sont facilement reconduits.

L'EQUIPE SICAFOME VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FETES. PROCHAIN MARCHE MARDI 4 JANVIER 2022 Bureaux fermés du Vendredi 24/12 au 31/12 inclus mais permanence le JEUDI 30 DECEMBRE de 10 h à 12h30 et de 14 h à 17 h

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 421 - Vente : 94%*
M	U	200-250	3,15 €	3,22 €	3,19 €	-
		250-300	2,74 €	3,04 €	2,89 €	-0,04
		300-350	2,75 €	2,81 €	2,79 €	-0,03
		350-400	2,72 €	2,83 €	2,79 €	+0,02
		400-450	2,72 €	2,82 €	2,78 €	=
	R	250-300	2,60 €	2,70 €	2,63 €	-0,13
		300-350	2,69 €	2,74 €	2,70 €	+0,03
		350-400	2,66 €	2,68 €	2,66 €	-
		400-450	2,65 €	2,71 €	2,68 €	+0,06
F	U	300-350	2,79 €	2,86 €	2,83 €	+0,03
		350-400	2,69 €	2,87 €	2,80 €	+0,08
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 158 - Vente : 93%*
M	U	+ 500 kg	1,85 €	1,92 €	1,89 €	-
	U	- 5 ans	2,21 €	2,59 €	2,40 €	+0,05
		5 à 10 ans	2,04 €	2,46 €	2,23 €	+0,03
		+ 10 ans	1,93 €	2,05 €	1,98 €	-0,07
	R	- 5 ans	1,91 €	2,18 €	2,06 €	+0,03
		5 à 10 ans	1,78 €	2,15 €	2,03 €	+0,03
		+ 10 ans	1,69 €	1,90 €	1,83 €	-0,03
	U	24 à 36 mois	2,31 €	2,59 €	2,40 €	+0,01

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 15/12/2021

Commentaire

Effectif global : 307
Taux de vente : 85%
Broutards : Trés peu d'apports cette semaine à l'approche des fêtes de fin d'année néanmoins les cours reprennent quelques centimes dans les lots valablement vaccinés.
Laitonnes : pas assez de volume pour établir un cotation.
Vaches / Génisses : Belle présentation dans les animaux jeunes, cours reconduits en génisses. Dans les vaches de la catégorie R une baisse considérable est à prendre en compte du principalement à la présence de vache de moyenne qualité et d'état d'engraissement proche du très maigre. Cours reconduits dans les vaches lourdes et avancée.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:146 - Vente : 84%*
M	U	250-300	2,72 €	2,85 €	2,80 €	-
		350-400	2,68 €	2,82 €	2,71 €	+0,03
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:161- Vente : 85%*
	U	- 5 ans	2,04 €	2,55 €	2,20 €	-0,03
		5 à 10 ans	2,10 €	2,43 €	2,235 €	+0,02
	R	5 à 10 ans	1,75 €	1,91 €	2,01 €	-0,17
		+ 10 ans	1,49 €	1,94 €	1,84 €	-0,09
	U	24 à 36 mois	2,26 €	2,65 €	1,82 €	+0,04

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 20/12/2021

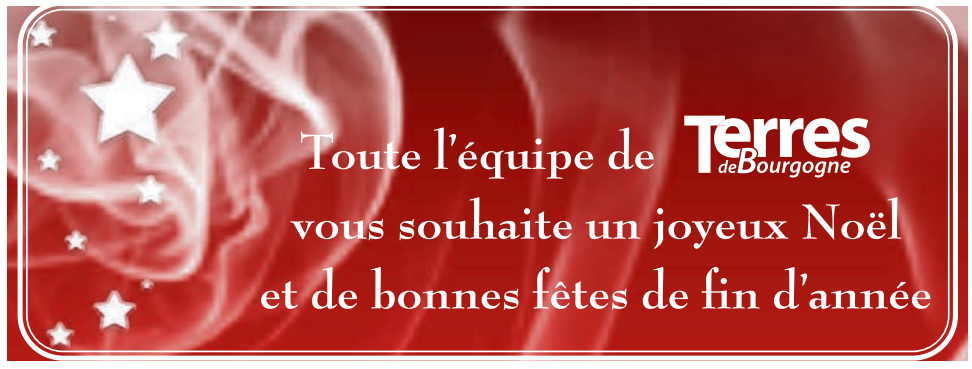
Bovins : 133

Broutards :	**(240 - 390 kg)**	**660 - 1040**	**2,55 - 2,80**
Broutards :	**(420 - 460 kg)**	**1120 - 1200**	**2,61 - 2,71**
Broutards limousins :	**(310 - 410 kg)**	**990 - 1160**	**2,83 - 3,27**
Laitonnes :	**(295 - 390 kg)**	**830 - 1050**	**2,68 - 2,85**
Génisses24-36 mois :	**(550 - 820 kg)**	**1330 - 1980**	**2,17 - 2,53**
Taureaux :	**(860 – 1085 kg)**	**1590 - 1950**	**1, 71 -1,85**
Vaches légères :		**1170 - 1360**	
Vaches entre deux :		**1390 - 1530**	
Vaches lourdes :		**1550 – 1790**	

Les bureaux de la SICAGEMAC seront fermés du 24 décembre 21 au 30 décembre 21 inclus
Réouverture pour les annonces le vendredi 31 décembre 2021 de 14 à 17h.
Prochains marchés :
Bovins le lundi 3 janvier 2022 et ovins le lundi 10 janvier 2022 aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : L'apport est faible mais les cours restent fermes à haussiers avec une demande toujours bien présente pour des animaux valablement vaccinés. Les ventes sont au contraire pénalisées lorsqu'elles présentent de nombreux lots non vaccinés (cas du Massif Central).
Gros bovins maigres : L'offre est réduite et la qualité peut être plus hétérogène sur certaines places mais le commerce reste fluide et porteur avec des cours sont facilement reconduits.
Boucherie : Les apports restent modestes et suffisent largement à la demande. Cette offre modérée permet de reconduire les cours en races allaitantes. Les achats en races mixtes restent stables tandis que le commerce est plus difficile en races laitières à l'approche des fêtes.
Veaux : L'activité est globalement stable. L'offre est suffisante pour répondre à la demande. Les cours sont globalement reconduits. La marchandise moyenne reste très difficile à vendre. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité demeure soutenue notamment en Limousins.
Ovins : En agneaux, l'apport est stable mais en baisse de qualité. L'ambiance commerciale reste bonne et la demande soutenue malgré cela. Les cours restent ainsi reconduits. En agnelets, l'effectif est moindre cette semaine mais les cours connaissent une belle embellie liée à la demande pour les fêtes de fin d'année. En brebis, la demande est toujours bien suivie.



20 DECEMBRE 2021

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : La consommation reste bonne mais les abatteurs réduisent un peu leur activité pendant les fêtes. Les ventes sont donc plutôt à réaliser en début janvier, et il faut rester fermes sur les prix
Bovins maigres : Cours reconduits

POLITIQUES

La loi concernant la révision du dispositif national de gestion des risques climatiques sera examinée en tout début d'année par les Parlementaires. Le contexte climatique impose de se saisir du sujet, il est primordial d'apporter de la visibilité et du concret aux éleveurs. Aussi, les niveaux de déclenchement et d'indemnisation des dispositifs assurantiels et publics doivent être précisés dans la loi … et non remis à des discussions post-électorales !

ENVIRONNEMENT

Le combat sur **l'affichage environnemental** continue. Dans le même temps, la semaine dernière, une lettre ouverte au ministre et une tribune de 137 parlementaires ont été publiées, pour alerter des dangers liés à la méthode de l'analyse de cycle de vie, qui favorise grandement dans l'affichage environnemental les élevages intensifs. Alors que la France a déclaré à de nombreuses reprises vouloir promouvoir les produits d'un modèle extensif et herbager, le score calculé aujourd'hui par la méthode ACV irait à l'encontre de cette volonté.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Le bilan du déploiement du Label Rouge en filière gros bovins à la fin du 3ieme trimestre 2021 a été présenté par INTERBEV, selon des données de Fil Rouge. Le cumul des 9 premiers mois 2021 est en progression de +13% par rapport à la même période de l'an passé. 16.630 éleveurs sont habilités (en hausse de 8% par rapport à début 2020), et 2045 points de vente avec rayons traditionnels (soit une conversion de 513 magasins de puis début 2020). La tendance est donc en croissance mais bien trop faiblement au regard des objectifs pris par l'ensemble de la filière : les volumes Label ne représentent encore que 3,3% de l'offre disponible en GMS et boucheries artisanales !

FOCUS

A compter du 1er janvier, tout responsable d'élevage doit désigner au sein de son personnel une **personne formée au bien-être animal**. Pour les ruminants notamment, la désignation est obligatoire mais la formation facultative. La désignation du référent (exploitant ou membre du personnel) est affichée sur le site de l'élevage et mentionnée explicitement dans le registre de l'élevage (nom, prénom, coordonnées, date de désignation et signature du référent).

EN REGION

Que doivent mettre en place **les coopératives dans le cadre de la loi EGALIM2** pour faire « effets similaires » au contrat ? Rappelons, conformément aux indications données par le ministère, qu'elles doivent intégrer dans le règlement intérieur de la coop les critères et modalités de détermination du prix des apports, et le porter à connaissance des adhérents. D'autre part, la coop doit chaque année adresser à l'adhérent un document (dit D.U.R.) récapitulant toutes les informations.

FAIT DE LA SEMAINE

Afin de favoriser la mise en place de la contractualisation viande bovine, qui devient obligatoire pour les ventes de bovins allaitants et sous SIQO à partir de janvier, la FNB va diffuser **une trame de contrat selon un format sur une page, à compléter par l'éleveur** (et une seconde page explicitant les dispositions). Les propositions initiales de contrat, à présenter par les éleveurs (« construction du prix en marche avant !») en seront facilitées, tout en restant conformes à la loi.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

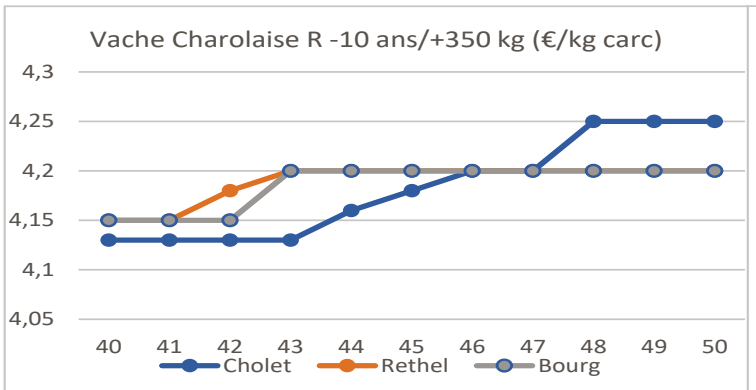
8 692 €

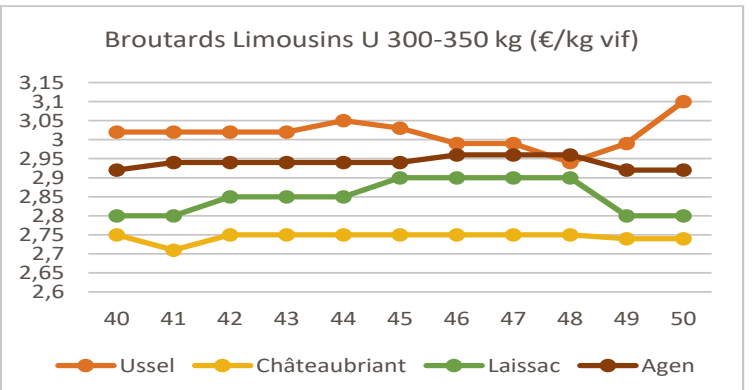
C'est en 2020, d'après les données du RICA, publiées mi-décembre, le **résultat courant annuel (après cotisations sociales), par éleveur de bovin viande** (non salarié), constaté en moyenne. Ces données (conformes aux estimations réalisées dans l'année), confirment malheureusement que l'élevage de bovins allaitants reste parmi les productions agricoles les moins rémunératrices, avec peu de variabilité au sein de la production.

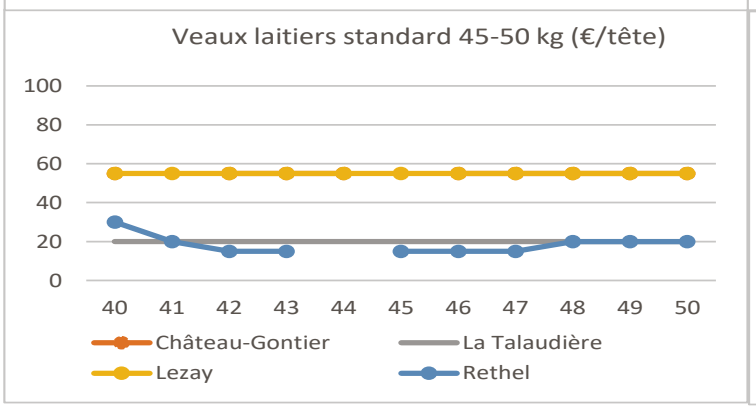
Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 50 – du 13 au 19 dec 2021

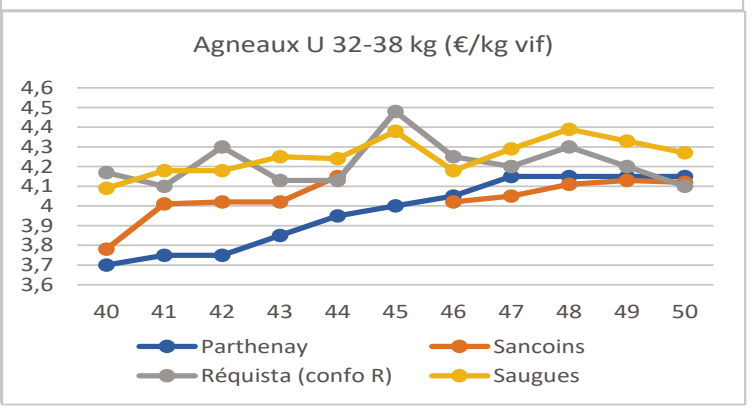
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE









Broutard(e)s : Les présentations sont correctes pour la saison. La demande porte en priorité sur les lots bien préparés et valablement vaccinés FCO 4 et 8. L'export vers les Pays-Tiers permet de soutenir fermement les tarifs. Pour la marchandise plus moyenne, le placement est plus calme à des cours plafonnés après le repli de la semaine dernière. En femelles, le commerce est régulier même si la demande se calme un peu, en limousines notamment.

Gros bovins maigres : Les volumes sont stables sur une demande toujours aussi active mais un peu plus sélective. Les sujets plus âgés ou moyens sont davantage triés et font baisser les cours. Les sujets jeunes bien démarrés trouvent toujours facilement preneurs à des tarifs très fermes.

Boucherie : Les apports restent modestes face à une demande plus calme. L'écoulement reste fluide en races allaitantes à des cours globalement reconduits. Les achats en races mixtes restent dynamiques tandis qu'ils plafonnent nettement en races laitières, conséquence des moindres besoins en viande hachée à l'approche des fêtes.

Veaux : L'activité est globalement stable. Les achats à l'intégration sont moindres et toujours prudents. On observe une demande un peu plus soutenue en veaux supérieurs, notamment en croisés, tandis que la marchandise trop légère reste invendable. Les cours sont globalement reconduits. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité demeure soutenue.

Ovins : En agneaux, l'offre tend à diminuer en races bouchères en attendant les premiers laitons. La demande est toujours présente et prépare les fêtes de fin d'année. Le placement reste rapide à des cours fermement maintenus voire haussiers. Sur le bassin aveyronnais, les sorties d'agnelets sont très importantes, les tarifs sont un peu plus discutés en 12/16 kg mais ils restent à bon niveau. En brebis, la demande est bien suivie.

Ovins / Caprins

Marchés locaux SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 20/12/2021

Effectif global : 459
Taux de vente : 99%
Agneaux : marché de fin de saison avec une qualité très irrégulière. En effet, les éleveurs cherchent à vider les bergeries pour laisser la place libre pour les agnelages. Les bons lots continuent de se négocier rapidement et à des tarifs qui restent attractifs.
Brebis : peu d'offre. Bonne demande. **L'équipe Sicafome vous souhaite de joyeuses fêtes. Prochain marché : lundi 3 janvier 2022. (Pesée 7h et Vente 9 h). Puis Lundi 24 Janvier 2022. Bureaux fermés du Vendredi 24/12 au 31/12 inclus mais permanence le jeudi 30 décembre de 10 h à 12h30 et de 14 h à 17 h.**

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)
Effectif total: 363 - Taux de vente : 99%

F	U	32 - 38 kg	4,19€	4,37€	4,28€	=
		38 - 44 kg	3,98 €	4,29 €	4,18 €	-0,07
		44 - 50 kg	3,59 €	4,20 €	3,87 €	- 0,22
		> 50 kg	2,85 €	3,20 €	2,97 €	-0,48
	R	32 - 38 kg	3,34 €	3,91 €	3,63 €	-0,17
		38 - 44 kg	3,36 €	3,88 €	3,66 €	+0,09
		44 - 50 kg	3,08 €	3,25 €	3,23 €	-0,40

OVINS DE BOUCHERIE + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)
Effectif total: 57 - Taux de vente : 98%

F	M	M	1,11€	1,39€	1,23€	-
	U	> 60 kg	1,31 €	1,62€	1,54 €	-0,10
	R	> 60 kg	1,04 €	1,36€	1,23 €	-

AGNEAUX MAIGRES + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)
Effectif total: 31 - Taux de vente : 100%

	R	25-35 kg	67€	96€	82€	-27,00
	O	25-35 kg	10€	66€	38€	-8,00

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 94 - Taux de vente : 66%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	25 à 35 kg	108 €	123 €	114 €	-
		R	25 à 35 kg	53 €	80 €	71 €	-7,00

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 20/12/2021

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	
Ovins : 62			**Peu d'apports.**
Agneaux maigres		-	**Prochains marchés : Bovins le lundi 3 janvier 2022 et ovins le lundi 10 janvier 2022 aux horaires habituels.**
Brebis			
Béliers			

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 15/12/2021

AGNEAUX DE BOUCHERIE — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif global : 506 **Taux de vente : 100%** **Agneaux :** Cours haussier la demande reste plus forte que l'offre et les cours s'envolent une nouvelle fois.	F	U	32 à 38 kg	3,67 €	4,38 €	4,12 €	-0,01
			38 à 44 kg	3,95 €	4,46 €	4,18 €	-0,09
			> 44 kg	3,81 €	4,33 €	3,92 €	+0,06
		R	32 à 38 kg	3,33 €	4,03€	3,78 €	-0,04
			38 à 44 kg	3,15 €	3,81 €	3,65 €	-0,06
			>44 kg	3,30 €	3,69 €	3,46 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 152- Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : Même observation que dans les agneaux le tri est beaucoup plus sélectif et les acheteurs se portent principalement sur les brebis de bonne qualité. Net repli des cours dans les brebis plus maigres de moins bonne qualité.	F	U	< 60 kg (F)	1,39 €	1,58 €	1,48 €	+0,07
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,69 €	1,48 €	+0,06
		R	< 60 kg (F)	1,03 €	1,25 €	1,21 €	=
			> 60 kg (F)	0,60 €	1,13 €	0,94 €	-0,23

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

CAPRINS Effectif total : 112 - Taux de vente :100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	Première qualité	20 €	56 €	33 €	-2,00

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 13/12/2021au 19/12/2021

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,65	8,55	7,05	-	-	-	-
	Var.		0,03	0,05	-0,35				
	R	8,05	8,24	8,11	-	7,99	-	-	-
	Var.	0,18	0,12	0,08		-0,03			
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	8,59	8,52	7,47	-	-	8,28	-
	Var.		0,07	0,06	0,43			-0,02	
	R	8,22	8,28	8,20	7,23	8,31	8,12	7,81	-
	Var.	0,13	0,15	0,11	0,13	0,03	-0,03	-0,03	
	O	7,84	7,92	7,91	-	8,00	7,74	7,55	-
	Var.	0,24	0,14	-0,02		0,02	-0,02	-0,01	
4 (gras	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : La présebce plus importante de laitons conjuguée à l'approche des fêtes permet une revalorisation des cours.
Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

89 - Vends jeu de 11 masses 45 kg avec support type IH 1255 (5104)
✆ **06 81 64 54 60**

Travail du sol

38 - Vends semoir maïs monosem 4rangs NG+4 Fertiliseurs rampe insecticide roue PPO détecteur semis très bon état.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vends charrue Agrolux 4 corps réversible sécu hydrau décompacteur Amazone.
✆ **06 28 25 98 01**

Récolte

21 - Vends dessileuse pailleuse Jeulin 4m3, - dérouleuse Altec DR160 A, BE, - enrubannage 60 euros T. (5101)
✆ **06 87 47 07 17 le soir**

26 - Achète Corn.Picker Bourgoin MD8 GR10 GX. Règlement comptant.
✆ **06 17 70 29 12**

Traitement

11 - Vends appareil de traitement champ, marque AGUIRRE, 1 300 l, porté de 2015, rampe 21 m, cuve de rinçage, lance de lavage, ext cuve d'incorporation, rince bidons, lave mains, 5 tronçons, peu servi, stocké dedans, état voisin du neuf, contrôle valable jusqu'au 17/07/2025, prix 9 000 Ð + épandeur d'engrais AMAZONE ZAMM 2201, limiteur de bordure, 21 m, TBE, 5 000 Ð.
✆ **06 73 39 70 94**

Distribution

01 - Vends cause retraite godet desileur Emily Vega 2, 2m3, largeur 2m40 toutes options, bon état.
✆ **06 75 87 18 03**

69 - Cause retraite vend semoir engrais Khun MDS 935 M bon état.
✆ **06 37 01 75 34**

Divers

01 - Vends char en bois avec ridelles, bon état, conservé à l'abri, Dim 3,80mx 1,90m. Prix 280Ð négociable.
✆ **06 10 40 86 55**

07 - Vends piquets clôture fendus main 1,80m - 1,80Ð 1,60m- 1,60Ð 2m à la demande
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Recherche 1 moissonneuse-batteuse New Holland, 8070 ou 8060, 8080 ou éventuellement 1 Soméca M152. Prix en fonction de l'état de la machine. Je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

26 - Vends matériel de fromagerie: des grilles, tables d'égouttage, éviers portables.
✆ **06 17 07 52 89**

26 - Vends girobroyeur Quivogne 2M BE, herse 4 éléments BE, compresseur taille, faire offre.
✆ **06 87 51 48 38**

26 - Cherche remorque à vendanges 8 à 10T monocoque ou bac à vendange de 4 X22X1m en TBE.
✆ **04 75 53 64 22 HR**



Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
27 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

38 - Vends cause retraite tracteur CLAAS Arion 420 1050H et neuf - Fab alim broyeur mel pes tremis silo vis - pulve Berthoux 12m- presse Welger RP200- mat charcut embossoir villa25 vit refrig 3m.
✆ **06 74 07 08 08**

38 - Vends broyeur dragone 2,40m avec satellite Taureau Limousin cage contention le tout bon état.
✆ **06 12 15 35 90**

58 - Vends faneuse Kuhn 5 m. repliage hydro 600 euros, - pulvé porté 3 p, 400 litres, pompe récente, rampe 9 m., 300 euros, - 12 masses Jerrican 50 kg JD + support 3 p, 600 euros (5002)
✆ **03 86 50 05 79**

71 - Vends compresseur tri-phase, 330 l, poste à souder semi auto, quad 350 Raptor, 6 vitesses.
✆ **06 76 22 24 43**

71 - Vends presse BR, Feraboli Externe 265, 6.500 BTS, brabant 4 corps non stop Agrolux Overum, cornadis 5 m, 8 pl., ratelier sur barrière.
✆ **06 22 60 48 30**

89 - Vends benne 8 tonnes Montvailler, compresseur, P.A., roues 18 x 22.5, bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

89 - Vends bétonnière Suire pour tracteur cardan TBE, sans ciment, très peu servie, 500 euros (5105)
✆ **06 01 99 04 87**

Elevage

71 - Vends barrières stabulations cornadis Jourdain, parcs veaux, cases vêlages, abreuvoirs chauffés, complets.
✆ **03 85 55 00 64 ou 06 30 85 15 36**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends luzerne bio 2021 botte haute densité CAT 2, px 135 euros HT et CAT 3 px 115 euros HT/ Tonne.
✆ **06 88 73 70 73**

01 - Vends luzerne certifiée bio pressée en grosse botte rect. catégorie 2 px 135 euros HT/tonne départ ferme ; luzerne enrubannée 70 euros HT/Tonne.
✆ **06 88 73 70 73**

01 - Vends foin et paille bottes rondes 120/120 récolte 2021.
✆ **06 60 35 72 84**

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Vends foin et paille bottes rondes 120x120 récolte 2021.
✆ **06 60 35 72 84**

21 - Vends tourteau, colza, tournesol, 300 euros/T, son de blé, 50 euros/T, conditionnés en bigbag, ferme sud Dijon (5102)
✆ **07 81 43 30 70**

69 - A vendre pommes Jubilé, Golden, Gala, Mairac, Chanteclerc, Dalinette, etc...
✆ **06 37 13 42 89**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ **06 23 87 29 52**

25 - Vends foin et regain Bio balles rondes de 125 secteur Besançon.
✆ **06 75 54 33 18**

38 - Vends foin récolte 2021 (juin) très bonne qualité + refoin.
✆ **06 50 49 65 00**

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends bottes luzerne enrubannées produit haché récolte 2021 Saint Laurent La Conche
✆ **06 89 88 44 29**

58 - Vends foin de prairie naturelle 2021, bonne qualité, bottes carrées, 220 x 120 x 90, prix à débattre (5005)
✆ **06 10 73 68 64**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends foin balle ronde 20 bottes environ - Herse 4 compartiments 3.20 m..
✆ **04 74 26 32 83 ou 06 41 39 38 81**

Propriété

26 - Vends propriété agricole irriguée 50 Ha, 1 seul tenant, nombreux bâtiments.
✆ **06 14 94 31 22**

Terrain

38 - Recherche terre agricole pour culture de céréales.
✆ **06 84 95 01 75**

42 - A vendre environ 7 ha de prairie actuellement sous bail; à St Barthélemy Lestra (42). Propriété Poncet .
✆ **06 22 96 06 32**

69 - Exploitation viticole cherche à l'achat parcelle 1 à 1.5 Ha environ pour projet de plantation. Secteur Lacena, Bois Franc, Cogny, Denicé ou environs proches.
✆ **06 80 13 52 81**

84 - Donne en fermage CDR Village Sablet, 5ha 50a.
✆ **06 22 38 74 48**

Immobilier

00 - Famille cherche exploitation laitière à acheter si possible avec habitation. Etudie toutes propositions.
✆ **+41 778 147 027**

Location

Agricole

69 - Fermage 2,2 ha à Chiroubles (divisible en lots). Vigne 30 ans, très bon état.
✆ **06 68 57 69 71**

Chasse, Etangs

07 - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Divers

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Emploi

Offre

01 - Recherche salarié agricole polyvalent pour exploit. agri-polyculture + élevage porcin ; CDI ; plein-temps ; travail en équipe.
✆ **06 99 70 99 71**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et lapossibilité d'être forcede proposition, le GEdesMoulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir Février2022. Envoyez CV etlettrede motivation à gedesmoulins18@gmail.com.
✆ **06 88 12 72 11**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

18 - Exploit. polyculture-élevage Nord 18, recherche salarié en CDI pour conduite tracteur, entretien matériel.
✆ **06 27 71 01 66**

21 - Recherche salarié agricole polyvalent, ferme agri. biologique, 10 kms de Dijon, CDD/ CDI/ mi-temps accepté (4901)
✆ **06 31 55 83 90**

68 - Ferme Auberge rech personnels polyvalents pour la partie restauration, à partir de janvier 2022, CV + lettre de motivation à troisfours@gmail.com
✆ **06 17 88 13 45**

74 - Agri recrute ouvrier/es, porteur de projet, personnes responsables prod. légumes et fruits rouges label AB. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ **06 24 87 28 37**

74 - Agri recrute personnes responsables élevage de poules et prod. oeufs label AB. Mise à dispo de terres agricoles certif. Ecocert. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ **06 24 87 28 37**

Animaux

Bovin

03 - Choix taureaux charolais HBC de 18 et 30 mois Elevage PERRIN. DEUX-CHAISES
✆ **06 82 22 96 13**

18 - EARL Breton vends un taureau Charolais HBC de 18 mois type mixte , mère RR4S.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage 100 % IA depuis 40 ans, vends 12 taureaux HBC génotypés FN de 100 à 113, - AVEL de 105 à 113, - ALAIT de 105 à 113, - IVEMAT de 105 à 124, - IVEMAT des mères de 103 à 110, pères Guetta, Chablis, Gavroche, Lutti, Cluedo, Chabal. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent - 21210La MotteTernant (4508)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage HBC, vend 10 vaches pleines, vêlage mars 2022 de 4 ans à 7 ans, toutes origines IA et pleines IA. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent - La Motte Ternant (4903)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (5006)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends vaches charolaises gestantes, IBR A, vêlage prévu janv., février, mars (5103)
✆ **06 69 44 14 05**

38 - Vends mâles Limousins HBL 1 à 2 ans possibilité livraison.
✆ **06 12 05 40 97**

39 - Achète génisses MO plus de 3 mois IA C.
✆ **06 30 06 97 06**

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne
vous souhaite un joyeux Noël
et de bonnes fêtes de fin d'année

Terres de Bourgogne
Journal agricole et rural
1, rue des Coulots - CS 80075 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr



58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans, HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (5004)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Cause retraite vend 5 vaches limousines vêlage janvier, février, - 1 taureau, - 2 laitonnes (5003)
✆ **06 07 55 98 24**

71 - Vends cause cessation, T.B. taureaux repro., HBC, de 3 et 2 ans, 3 vaches et 3 veaux nés 09/21, charolais, IBR A, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

74 - Vends taureaux + vaches pleines Charolais. Bêtes à l'attache.
✆ **06 19 33 56 77**

Ovin

42 - Vends brebis cse retraite.
✆ **04 77 97 45 32**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air du 20/12 au 08/01, prix: 1 à 10 (4 Đ) 11 à 25 (3 Đ) 26 à 50 (2 Đ) 51 à 100 (1.50 Đ) + de 100 (1 Đ) 5106
✆ **06 80 41 58 75**

Chien

18 - Vds 5 chiots Montagnedes Pyrénées, non LOF, nésle 10/08/2021, vivent avecles brebis, n° id. de la-mère : 250268732126966.
✆ **06 10 10 42 01**

34 - A vendre chiot Berger Allemand, noir, 5 mois, 250269608862540, prix 1 000 euros, père L00 250268731403633 CSAUIRINGY MONDIORING1 KORUNG COT3 DNA mère opale 250269608178480 Berger du Languedoc
✆ **06 81 67 66 14**

Equin

71 - Vends 2 belles pouliches de 3 ans, comtoise et auxoise, très dociles, attelées et montées.
✆ **06 88 59 16 46**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- ❍ pour 1 an 52 €
- ❍ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ❍ Bovins viande
- ❍ Grandes cultures
- ❍ Lait élevage
- ❍ Porcs
- ❍ Vigne
- ❍ Volailles
- ❍ Fruits & légumes
- ❍ Pâtre
- ❍ Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

❍ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

❍ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

❍ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
- ❒ 1 Parution **10 €**
- ❒ 2 Parutions **15 €**
- ❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
- ❒ 1 Parution **29 €**
- ❒ 2 Parutions **43€**
- ❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

➜ SUCCESSION

SCP ESPERANDIEU, MARTIN LEO et SAVIOLI
Notaires
14 rue Pasteur, B.P. 60636
21006 DIJON Cedex

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 18/09/2006, Mme Herta SEIBERT, demeurant à AUXONNE (21130), 2, rue Mignotte, née à FRAULAUTERN-SARRE (ALLEMAGNE), le 20 août 1933, veuve de Mr Robert, Félix COLLIN, de nationalité française, décédée à AUXONNE (21130), le 18/08/2021 a institué un légataire universel et des légataires particuliers.

Ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture de description de testament reçu par Me MARTIN, Notaire à DIJON, le 9/12/2021. La copie authentique dudit procès-verbal et une copie figurée du testament ont été transmis au Greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON lequel en accusé réception le 10/12/2021 par la réception d'un acte de dépôt portant le n° RG 21/01938 n° portalis DBXJ-W-B7F-HODS, le tout avant l'expiration d'un mois.

Les oppositions sont à former auprès de Me MARTIN, Notaire à DIJON, 14 Rue Pasteur, en charge de la succession.

Pour insertion
Me MARTIN

AL215132204

➜ NOMINATION

INDREXT

Société par actions simplifiée
au capital de 770 000 euros
Siège social
ZA Champ de Bois
21200 STE MARIE LA BLANCHE
448 310 664 RCS DIJON

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une délibération de l'AGO Annuelle du 24/09/2015, il résulte que : la Société AUCAP, SARL au capital de 19840€, dont le siège social est sis 1 rue du Golf, 21800 QUETIGNY, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 532 729 456, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Luc THEURET dont le mandat est arrivé à expiration, Mme Pascale MAQUAIRE, née RANTY, domiciliée 16 Boulevard Lyautey, 89000 AUXERRE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Mme Marie-France PERRIN dont le mandat est arrivé à expiration.

La Société AUCAP et Mme MAQUAIRE ont été nommées pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2021.

Pour avis. Le Président.

AL215132177

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ NUMÉRIQUE

Au capital de 2 000 000 €
Siège social
53 bis rue de la Préfecture 21000 Dijon
818 262 651 RCS Dijon

Suite au Conseil d'administration du 29.07.21, le Conseil départemental de Côte-d'Or est représenté par M. Hubert POULLOT et par M. Alain LAMY ; le Conseil départemental du Jura est représenté par M. Clément PERNOT et par M. Jean-Baptiste GAGNOUX ; le Conseil départemental de Saône-et-Loire est représenté par M. André ACCARY et par M. Arnaud DURIX ; le Conseil départemental de l'Yonne est représenté par M. Patrick GENDRAUD et par M. Pascal Henriat.

Suite au Conseil d'administration du 7.12.21, le Syndicat Mixte Nièvre Numérique est représenté par M. Fabien BAZIN et par M. Thierry GUYOT. Le Conseil d'administration a élu en tant que Président M. Arnaud DURIX pour trois ans.

AL215132191

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS

MAS DE MAGNAOU, SARL au capital de 5 000 euros, siège social : Quartier Les Combes 07260 ROSIERES, 798 368 916 RCS AUBENAS, AGE du 29/10/2021 : changement de dénomination sociale en FEVRET MAZUE, extension de l'objet social à l'activité de gîte et autres biens meublés, transfert du siège social du Quartier Les Combes, 07260 ROSIERES au 21 Rue des Bernardines 21110 TART L'ABBAYE, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON, gérance : Mme Sylvie FEVRET (21 Rue des Bernardines 21110 TART L'ABBAYE). Pour avis

AL215131991

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

CS DELIVERY

SASU au capital de 100€
Siège social :
26 Boulevard du Maréchal Joffre
77300 FONTAINEBLEAU
RCS 878 679 505 MELUN.

Le Président, en date du 13/12/2021, a décidé de transférer le siège social au 36 RUE SUZANNE LAMY BRET, 21290 LEUGLAY, à compter du 13/12/2021. Président : M BEN AMMAR Mohamed, 36 Rue Suzanne lamy bret 21290 LEUGLAY. Radiation du RCS de MELUN et immatriculation au RCS de DIJON.

AL215132147

FINANCIA EXPERT

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : THIERRY CAMILLE.

Forme : SARL.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 10 rue de Genlis, 21560 ARC SUR TILLE.

878 034 354 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 14/12/2021, l'associé unique a décidé, à compter du 01/12/2021, de transférer le siège social à 3 rue de Belleneuve, 21310 BELLENEUVE.

L'art.4 des statuts a été mis à jour comme suit :

«Le siège social est fixé à BELLENEUVE (21310) - 3 rue de Belleneuve.»

Mention sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis, le gérant associé unique

AL215132162

SANARITA

Par décision du 24/11/2021, les associés de la société SANARITA, SARL au capital de 1 000 euros, Siège social : 34 rue Chaignot 21000 DIJON, RCS DIJON 839 649 134, ont décidé de transférer le siège social pour le fixer au 6 rue Pasteur 21000 DIJON, à compter du 24/11/2021. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis – La gérance

AL215132172

SCI SIMODE

SCI au capital de 30489,80
Siège social :
Le Bresson Dussin
Saint Clair de la Tour
38110 La Tour-du-Pin
429 026 230 RCS de Vienne

L'AGE du 01/12/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 23 rue Thiers, 21200 Beaune, à compter du 01/12/2021. Objet social : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles.Durée : expire le 24/01/2099. Radiation au RCS de Vienne et réimmatriculation au RCS de Dijon.

AL215132182

VALORIANCE

SC au capital de 382465,62 €
Siège social
Plateau de Dussin
Saint Clair de la Tour
38110 La Tour-du-Pin
420 581 340 RCS de Vienne

L'AGE du 01/12/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 23 rue Thiers, 21200 Beaune, à compter du 01/12/2021 ; Objet social : Holding, acquisition et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers. Durée : expire le 16/02/2099 ; Radiation au RCS de Vienne et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL215132189

SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or) 1 Place de l'Europe Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or) 25 Avenue de Sprendlingen

SARL TEYSSEDOU-TRANSPORTS

Suivant acte PV d'AGE du 02/12/2021 de la SARL TEYSSEDOU-TRANSPORTS, siège route de Villebichot 21700 SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX, au capital de 450 000€, RCS DIJON 381 070 655, les associés ont précisé le siège de la société qui est désormais : 53 Ter rue de la Fontaine (21700) SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX. L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis.

Me Clémence BAILLY

AL215132192

GARNIER-CARRONNIER FRANCK

SARL au capital de 4 000 €
4, rue des Roses
21560 REMILLY SUR TILLE
528 984 735 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 17/06/2021 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4, rue des Roses 21560 REMILLY SUR TILLE au 14 bis Boulevard de la Croix Saint Martin 21800 QUETIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL215132215

NUVOLAB 303

Par AGE du 25/11/2021, les associés de la société Nuvolab 303, Société civile au capital de 9 218 569 euros, RCS DIJON 878 716 638, Siège social : 24 Rue Félix Ziem 21000 DIJON, ont décidés de transférer le siège social au 11 Boulevard de Sévigné 21000 DIJON, à compter de ce jour. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis – La gérance

AL215132222

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

CUMA DU BLANC CASSIS
RCS 338 960 982

L'AGE des associés, réunie le 16/11/2021 a voté le transfert du siège social de la Cuma du Blanc Cassis, de Cave Coopérative des Hautes Cotes 21200 BEAUNE à Chez PLAIT Didier 1 Rue Haute 21420 ECHEVRONNE.

Pour avis le Président

PLAIT Didie

AL215132223

COMPAGNIE DES TRANSITIONS

Par décision du 25/11/2021, l'associée unique de la société COMPAGNIE DES TRANSITIONS, SASU au capital de 15 000 euros, Siège social : 24 Rue Félix Ziem 21000 DIJON RCS DIJON 888 050 382 a décidé de transférer le siège social au 11 Boulevard de Sévigné 21000 DIJON, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis – La Gérance

AL215132225

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

LASERTEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social
43 rue du Faubourg Gallas
21310 ARCELOT
380 623 314 RCS DIJON

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 28/10/2021 et du procès-verbal des décisions de la gérance en date du 03/12/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 127 200 €, pour être ramené de 400 000 € à 272 800 € par rachat et annulation de 636 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : « Le capital social est fixé à QUATRE CENT MILLE (400 000) euros.»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE HUIT CENTS (272 800) euros «.

Pour avis - La Gérance

AL215132110

ELYPS'S

CREADECO

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros Siège social : Lotissement les Roussotes 21600 FENAY 800 012 551 RCS DIJON Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 18/10/2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 29/11/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 7500 euros, pour être ramené de 15 000 euros à 7500 euros par rachat et annulation de 250 parts sociales.La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 15 000 euros ; Nouvelle mention :»Le capital social est fixé à 7500 euros Aux termes de cette AGE la collectivité des associés a pris acte du décès de Mr Alexis FOURNIER, cogérant, intervenu le 1/05/2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

AL215132132

PHARMACIE FLOURIOT

SELARL au capital de 40 290 €
Siège social
4 rue de l'Eglise – 21800 NEUILLY LES DIJON
RCS DIJON 538 841 354

AUGMENTATION DU CAPITAL

Par décisions extraordinaires du 15.11.2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 59 710 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 40 290 €- Nouvelle mention : Le capital social est fixé 100 000 € Pour avis La Gérance

AL215132173

LA PRAIRIE

Aux termes d'un acte en date du 9 décembre 2021, il a été décidé par la collectivité des associés de la société LA PRAIRIE, SC au capital de 762,25 €, dont le siège social est à SOMBERNON (21540) - Route Départementale 9, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°420 804 544, de réduire le capital de 187,51 € pour être ramené de 762,25 € à 574,74 € par voie d'annulation de 123 parts sociales de 1,5245 € nominal chacune. L'annulation des parts sociales a pris effet ce même jour. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : capital : 762,25 € ;
- Nouvelle mention : capital : 574,74 €.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour Avis.

AL215132201

BURGUNDY WINE BOND

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 4 bis rue de Romelet - 21600 LONGVIC 903 889 996 RCS DIJON - Du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 20 décembre 2021, - Du certificat de dépôt des fonds établi le 14 décembre 2021 par la BANQUE POPULAIRE, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 145.000 euros par émission de 145.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 5 000 euros à 150.000 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 5 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 150.000 euros. POUR AVIS Le Président

AL215132218

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans Terres de bourgogne du 17/12/2021, concernant la société **Micro phone service**, il convient de lire : Durée : 99 ans au lieu de 6 ans

AL215132224

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire à DIJON, le 10 décembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par Monsieur Patrice Francis MARTIN, né à SAINT-ETIENNE (42000) le 29 septembre 1972 et Madame Gabrielle Stéphanie RANDRIANASOLO, née à NICE (06000) le 26 décembre 1974, mariés à la mairie de CONTES (06390) le 3 juillet 1999 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, demeurant ensemble à BEZE (21310) 4 place de Verdun.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL215132183

➜ MODIFICATION DE STATUTS

INFUZ

SARL au capital de 7.500,00 euros
Siège social : 26, Rue Audra
21000 DIJON
RCS DIJON 445 151 798

Par décisions extraordinaires du 01/10/2021 l'associée unique a décidé, à compter du même jour :

- d'adjoindre l'activité de location de biens immobiliers et/ou fonds de commerce appartenant à la Société
- de transférer le siège social au 26, Rue Audra, 21000 DIJON, , et modifié l'art. 4 des statuts
- de modifier les art 2 et 4 es statuts.

Mention sera faite au RCS de DIJON

AL215131978

GAEC CHAMPENOIS

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN
au capital de 135 984,51 €
Siège social
30 rue du Maréchal de Lattre
21470 BRAZEY-EN-PLAINE
413 076 563 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2021, la collectivité des associés a : - Autorisé Mme ROYER Chantal à démissionner de ses fonctions de gérante à compter rétroactivement du 29 septembre 2021. - Décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter rétroactivement du 30 septembre 2021, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Dénomination sociale : EARL CHAMPENOIS Siège social : 30 rue du Maréchal de Lattre, 21470 BRAZEY-EN-PLAINE Capital social : 135 984,52 € Objet social : Activités agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime Gérant : M. ROYER David, demeurant 21470 BRAZEY-EN-PLAINE pour une durée illimitée. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES.

Pour avis et mention, La Gérance

AL215132188

CREA'FLORE

Par décision du 01/12/2021, l'associée unique de la société CREA'FLORE, SARL au capital de 3 000 euros, Siège social : 421 Route de Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE, RCS DIJON 749 961 322, a décidé d'étendre l'objet social, aux activités de fabrication et commercialisation de bougies, de diffuseur de parfums et senteurs, d'accessoires pour bébés. L'article des statuts relatif à l'objet social a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis – La gérance

AL215132193

ESC DIJON-BOURGOGNE

SA au capital de 10 448 000 €
Siège social : 29 Rue Sambin
21000 DIJON
823 945 753 RCS de DIJON

Par AGO du 15/12/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- à compter du 29/11/2021 remplacement de membres du Conseil de Surveillance : CCI 21 par CCI Métropole de Bourgogne dont le siège social est 2 av Marbotte, BP 17440, 21074 Dijon Cedex; Delphine Still, ancien représentant permanent de CCI 21, par Pascal Leyes, représentant permanent de CCI Métropole de Bourgogne demeurant 1 rue de la Grange Saint-Pierre, 71850 Charnay les Mâcon; Xavier Mirepoix, démissionnaire, par Pascal Gautheron demeurant 26 bis rue des Grands Varennes, 21000 Dijon; Vincent Jaurou, démissionnaire, par Stéphanie Bompas demeurant 1 rue Legrand du Saulle, 21000 Dijon
- à compter du 1/1/2022 remplacement comme membre du Conseil de surveillance de Elsa Viel par Emma Guiberteau, demeurant 1 rue du Nord, 21000 Dijon
- Est partant du Conseil de Surveillance à compter du 1/10/2021, en raison de son départ à la retraite, Odile Barbe. Le président du Directoire a changé d'adresse et demeure désormais 13 rue du Charron, 21160 Marsannay la Côte.

Mention au RCS de DIJON

AL215132196

ARTISANS DU PATRIMOINE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social
6 Rue des Ecugnières,
21390 PRECY SOUS THIL
793 732 264 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28/02/2020, il résulte que les mandats de la société SCP COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et du Cabinet ANDRE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes. Pour avis Le Président

AL215132197

LES HAUTS DE MEURSAULT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
5 route de Volnay - 21190 MEURSAULT
789 952 462 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 25/10/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Gaspard FAUCHER de ses fonctions de Président avec effet au 25/10/2021 et a nommé en qualité de nouveau Président à compter de cette même date la société LVL HOTELLERIE, Société à responsabilité limitée au capital de 135 000 euros, ayant son siège social 5 route de Volnay à MEURSAULT (21190), immatriculée sous le numéro 845 062 967 RCS DIJON, représentée par M. Gaspard FAUCHER, son Gérant. Pour avis. Le Président.

AL215132198

AGENCE POUR LA RENOVATION DES SOLS

SASU au capital de 100000,00 €
8 chemin de Massigny
Avenue du Président Coty
21400 Châtillon-sur-Seine
750 036 758 RCS de Dijon

En date du 17/12/2021, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : FRANCE ARDENNES TRADE ; Modification au RCS de Dijon

AL215132207

GAEC DE SOUS LA VELLE

Société civile au capital de 261 800 euros
Siège social
1 rue Sous la Velle
21320 Beurey-Bauguay
479 968 257 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 Décembre 2021, la collectivité extraordinaire des associés a décidé : - de nommer Madame Rosine MALLET, demeurant 5 Rue Amont – 21320 BEUREY BAUGUAY, co-gérante du groupement pour une durée illimitée ; - de transférer le siège social au 5 Rue Amont – 21320 BEUREY BAUGUAY ; Le tout à compter du 01/01/2022. Pour avis et mention, La Gérance

AL215132208

PRESTIGE DES GRANDS VINS DE FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 220 920 euros
Siège social
4 rue Docteur Guyot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
326 944 931 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 10 DECEMBRE 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à avec effet au 1er JANVIER 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 220 920 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Mme Patricia CORCIA et M. Raphaël CORCIA, gérants, cessent leurs fonctions du fait de la transformation de la Société, avec effet au 31 décembre 2021. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mme Patricia CORCIA, demeurant 16 rue Chanson Maldant - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Raphaël CORCIA, demeurant 3 rue du Clos l'Evêque – 71640 MERCUREY.

Pour avis Le Président

AL215132212

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

MCS DISTRIBUTION

SAS au capital de 58 180 euros
Siège social : 4 route de Dijon
21700 NUITS SAINT GEORGES
484 185 574 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2021, il résulte que l'objet social a été étendu, à compter du même jour, à l'activité suivante : le négoce de toutes boissons non alcoolisées. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis.

AL215132213

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ETA LA CRAAS

Société en nom collectif
au capital de 2 000 euros
Siège social
1 Place de l'Eglise 21220 SEMEZANGES
794 470 229 RCS DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEMEZANGES, du 28/10/2021, la collectivité des associés a agréé en qualité d'associé en nom et a nommé en qualité de cogérant Monsieur Sébastien TRAPET, demeurant 57 rue Félix Tisserand – 21700 NUITS ST GEORGES pour une durée illimitée. Ces modifications entraînent publication des mentions suivantes : Associés en nom et gérants : Ancienne mention : Monsieur Alain TRAPET, demeurant 1 Place de l'Eglise 21220 SEMEZANGES Monsieur Gilles MALSERT, demeurant le Village 21220 SEMEZANGES Monsieur Nicolas TRAPET, demeurant 11 ruelle du Petit Puits 21220 SEMEZANGES Nouvelle mention : Monsieur Alain TRAPET, demeurant 1 Place de l'Eglise 21220 SEMEZANGES Monsieur Sébastien TRAPET, demeurant 57 rue Félix Tisserand 21700 NUITS ST GEORGES Monsieur Gilles MALSERT, demeurant le Village 21220

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 20/12/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MONTMOYEN: Terres, prés, bois - Urbanisme : RNU

Objectif : maintien du fermier sur les parcelles occupées

24 ha 65 a 35 ca

- Les loucheres: ZI-30 - Sous foret: ZI-1(B)-1(C)-1(AJ)-1(AK) - Sous le chemin de foret: ZI-2-6(A)-6(BJ)-6(BK)-6(CJ)-6(CK)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12/01/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215132214

MESSANGES Monsieur Nicolas TRAPET, demeurant 11 ruelle du Petit Puits 21220 SEMEZANGES

Pour avis, La Gérance

AL215132175

ASSIST INFO 21

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social
10 rue Colonel Redoutey 21130 AUXONNE
791 085 640 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Alain DROYER de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau cogérant Mme Mélanie DROYER, demeurant 2 rue de Flammerans 21270 SOISSONS SUR NACEY, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis. La Gérance

AL215132194

→ NON DISSOLUTION

SG STEPHANE GOYARD CONSULTING

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
10, rond-point de la Nation
21000 DIJON
527 617 039 RCS DIJON

AVIS DE NON DISSOLUTION

Par décision du 29/11/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

AL215132169

PEPPUCCIO

Aux termes d'une délibération du 28/06/2021, l'AGE des associés de la Société PEPPUCCIO (SARL au capital de 10 000 € ; Siège social : 10 Rue Odebert - 21000 DIJON ; immatriculée sous le n°841 754 013 RCS DIJON), statuant en application de l'art. L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL215132203

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

DP FINANCE CONSULTANT

EURL au capital de 8 000 €
Siège social : 14 Boulevard Thiers
21000 DIJON
RCS de DIJON 537 511 685

L'assemblée générale extraordinaire du 12/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame DELPHINE PERRON, demeurant 14 Boulevard Thiers, 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL215132158

BOURGOGNE PRODUITS REGIONAUX

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social
4 rue Deher, 21170 TROUHANS
Siège de liquidation
4 rue Deher, 21170 TROUHANS
813 627 783 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 18/10/2021, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation,

déchargé Daniel GUILLAUME, demeurant 4, rue Deher – 21170 TROUHANS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis-Le Liquidateur.

AL215131931

HSMC

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège social
4 rue des Vignes, 21600 OUGES
Siège de liquidation
4 rue des Vignes, 21600 OUGES
832704977 RCS DIJON

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Yann MALIN, demeurant OUGES 21600 - 4 rue des Vignes, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé : 4 rue des Vignes - 21600 OUGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL215132059

AVIS

FIET GERARD, EARL au capital de 8 000 euros, siège social : Rue du Mont, 21310 BEZE, 421 846 809 RCS DIJON, décisions du 31/03/2021 : approuve le compte définitif de liquidation, décharge M. Clément FIET de son mandat de liquidateur, donne à ce dernier quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation à compter du 31/03/2021. Pour avis

AL215132145

RRIMMO

SAS au capital de 1.000€
Siège social : 3 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
RCS 898 449 087 DIJON

L'AGE du 01/12/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur M LANCELLOTTI FABIAN, 26 RUE DE JOUVENCE 21000 DIJON et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée au 26 RUE DE JOUVENCE 21000 DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL215132159

CIGALHON

Société civile
au capital de 38112,25 euros
Siège social :
4B rue Jean-Baptiste Baudin
21000 DIJON
RCS DIJON 398 029 769

Aux termes d'une délibération en date du 10 mai 2021, l'Assemblée Générale des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé Madame Françoise GINOLHAC, demeurant à DIJON (21000), 29 rue Jean-Baptiste Baudin, en qualité de liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la société CIGALHON, en liquidation chez Madame Françoise GINOLHAC. Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au Tribunal de Commerce de DIJON.Pour avis Le liquidateur.

AL215132160

CIGALHON

Société civile
au capital de 38112,25 euros
Siège social :
4B rue Jean-Baptiste Baudin
21000 DIJON
RCS DIJON 398 029 769

Aux termes d'une délibération en date du 10 mai 2021, l'Assemblée Générale des associés a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a procédé à la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.Pour avis Le liquidateur.

AL215132161

C2M

Clôture de liquidation

Dénomination : C2M SARL. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 500 euros. Siège social : 8 Boulevard DU CHAMP AUX METIERS, 21800 QUETIGNY. 832123632 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 décembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Emmanuel CARETTE demeurant 15 Boulevard Carnot, 21000 Dijon et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Dijon.

Le liquidateur.

AL215132165

VJ SOLUTIONS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social
5 rue de Montby 21200 BLIGNY LES BEAUNE
Siège de liquidation
5 rue de Montby 21200 BLIGNY LES BEAUNE
828 041 947 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Véronique JUNGMANN, demeurant 5 Rue de Montby 21200 BLIGNY LES BEAUNE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 5 Rue de Montby 21200 BLIGNY LES BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur.

AL215132166

ELBE 21

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 315 000 euros
Siège social et siège de liquidation
23 rue Guynemer 21600 LONGVIC
450 798 327 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 6/12/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Laurence GUENARD, demeurant 23 rue Guynemer 21600 LONGVIC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL215132170

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

COIFFURE CAROLE STYL

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social
26 rue Charrue 21000 DIJON
Siège de liquidation
9 rue de la France Libre 21000 DIJON
RCS DIJON 400 781 407

Aux termes d'une décision en date du 9 décembre 2021, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Carole MILLAT, demeurant 9 rue de la France Libre 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL215132163

YO TOO

YO TOO- SARL - capital 1 000 euros - Siège : 19, rue des Petites Roches, 21370 PLOMBIERES LES DIJON - 788 963 338 RCS DIJON - L'AGE du 30.11.2021 a décidé la dissolution anticipée à compter du 30.11.2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Jean-Michel ROGER demeurant 19,rue des Petites Roches 21370 PLOMBIERES LES DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation 19 rue des Petites Roches 21370 PLOMBIERES LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes seront déposés au RCS DIJON.

Pour avis - Le Liquidateu

AL215132184

CUMA DE LA PRUNIERE

Agr : 21-86-511
RCS Dijon : 334848751
Siège
Mairie, 21310 Noiron sur Bèze

Avis de dissolution

L'AGE de la Cuma de la Prunière réunie le 16/12/21 à Bretenière a décidé la dissolution de la Cuma à compter de la même date.

Elle a désigné aux fonctions de liquidateur Luc Thévenot, lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.

AL215132186

EARL LOUCHARD

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 euros
21390 NOIDAN
408 060 861 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 Octobre 2021, la collectivité des associés de l'EARL LOUCHARD a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Bernard LOUCHARD, demeurant à NOIDAN 21390, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à NOIDAN 21390, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur.

AL215132187

RD

SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
2 Rue De Beauregard - ZA de Beauregard
21490 NORGES-LA-VILLE
791 629 710 RCS DIJON

L'AGE du 09/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 09/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Julien RENAUD, demeurant 7 Rue du 23 Juillet 1944 -74500 SAINT GINGOLPH, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé chez M. Julien RENAUD - 7 Rue du 23 Juillet 1944 - 74500 SAINT GINGOLPH. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL215132205

Olivier BENOIT – avocat
Spécialiste en droit des sociétés
34, rue Emile Bertin
54000 NANCY
Tél : 03.83.27.32.32

H2OLIDAYS

société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 10 000 €
Siège social : 21170 ST JEAN DE LOSNE
438 811 325 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2021 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur Madame Mary-Jocelyne GERARD demeurant Port de Plaisance 21170 ST JEAN DE LOSNE, a déchargé cette dernière de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL215132209

YO TOO

SARL en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social et siège de la liquidation
19, rue des Petites Roches
21370 PLOMBIERES LES DIJON
788 963 338 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 30.11.2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Michel ROGER demeurant 19, rue des Petites Roches 21370 PLOMBIERES LES DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30.11.2021. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON.

Pour avis Le Liquidateur.

AL215132210

ARANDES

SCICV en liquidation
au capital de 1 000 euros,
Siège social : 1 Impasse des Groseilliers
21120 CHAIGNAY,
819 349 366 RCS DIJON

L'AGE du 31 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET IMMOBILIER, demeurant 1 Impasse des Groseillers - 21120 CHAIGNAY, représentée par M. Yvon GAGGINI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Impasse des Groseilliers - 21120 CHAIGNAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

AL215132220

ARANDES

SCICV en liquidation
au capital de 1 000 euros,
Siège social : 1 Impasse des Groseilliers
21120 CHAIGNAY,
819 349 366 RCS DIJON

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AG du 16 décembre 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET IMMOBILIER, représentée par M. Yvon GAGGINI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

AL215132221

→ AVIS DE CONSTITUTION

GUILLEN PERRAUDIN

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous signature privée en date à AISEREY du 28/10/2021, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine par actions simplifiée

Dénomination : GUILLEN PERRAUDIN

Siège : Place de l'Eglise, 21110 AISEREY

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Objet : La détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral, ayant pour objet l'exercice de la profession de Pharmaciens d'Officine. Elle peut détenir des participations dans la limite de trois sociétés d'exercice libéral de Pharmaciens d'Officine conformément à l'article R5125-18 du Code de la Santé Publique ; Toutes activités accessoires en relation directe avec la détention de parts ou d'actions des sociétés d'exercice libéral de Pharmaciens d'Officine, et destinées exclusivement aux sociétés dans lesquelles la Société est associée

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L. 228-24 du Code de commerce.

Président : Madame Marion PERRAUDIN, demeurant 7 Rue du Pâtis des Baraques, 21170 MONTOT

Directeur Général : Madame Mélanie GUILLEN, demeurant 20 Rue Henri Matisse 21000 DIJON

La société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL215132181

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 10/12/2021 :

Forme : SAS,

Dénomination : SP ESPACES VERTS,

Siège social : 10 B Chemin de Vaux 21110 CHAMBEIRE,

Durée : 99 ans,

Capital social : 3 000 euros

Objet : la réalisation de prestations de travaux agricoles, élagage, entretien d'espaces verts, tonte... travaux de terrassement,

Une action = une voix,

Président : M. Sébastien PAUL (10 B Chemin de Vaux, 21110 CHAMBEIRE),

Cession : agrément en AGE, libre entre associé,

Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL215132140

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 1er décembre 2021

Dénomination sociale : ISTIA

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Capital social : 9 000 euros

Siège social : 2, Rue des Juifs, 21350 CHARNY

Objet social : Toute activité de création et conception de modèles de prêts à porter, activité spécialisée de design, styliste.

Durée de la Société : 99 ans

Gérance : Madame Kristina GORINA, demeurant 2 Rue des Juifs 21350 CHARNY,

Immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

AL215132141

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/12/2021 à DIJON, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : GF.42 - Siège social : 4 rue du Lavoir 21160 PERRIGNY LES DIJON - Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS - Objet social : Activités de prison island - Capital social : 10 000 euros - Gérance : FAUL Sébastien demeurant 4 rue du Lavoir 21160 PERRIGNY LES DIJON et CANEL Raphaël demeurant 3 allée Maximilien Evrard 42290 SORBIERS ont été nommés gérants. Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL215132157

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LADOIX-SERRIGNY (21550) du 1er décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée,

Dénomination : BOUILLOT,

Siège : 21 Rue Martenot – 21550 LADOIX-SERRIGNY,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

Capital : 1 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,

Objet : Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations, et ce, plus particulièrement dans le secteur agri-viticole ; La participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; L'accomplissement de toutes prestations de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce, en tous domaines (notamment mais pas seulement en matière juridique, informatique, commerciale, financière et immobilière) ; L'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jérémie BOUILLOT demeurant 21 Rue Martenot – 21550 LADOIX-SERRIGNY,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL215132163

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date à DIJON du 14/12/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dénommée SMART & YOUNG, dont le siège social est situé 7, rue Magnien - 21220 FIXIN, qui a pour objet, en France et à l'étranger :

- la promotion immobilière, l'achat, la construction en sous-traitance, l'aménagement et la revente de tous immeubles, l'achat, l'aménagement et la revente de tous terrains, ainsi que les activités de lotisseur, marchand de biens, agent immobiliers et toutes activités de conseils relatives à toutes les activités figurant à l'objet social.

- la prise de participation dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite, la gestion de ses participations financières ;

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Monsieur Raphaël MERCUSOT, demeurant 7, rue Magnien - 21220 FIXIN, assure sa gérance sans limitation de durée.

Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL215132164

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/12/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MAISON PAULETTE ; Objet social : Locations meublés de biens immobiliers ; Siège social :14 Rue des Ecoles, 21190 Meursault. Capital : 1000 € ; Durée : 99 ans ; Président : M. BESSAGUET Christian, demeurant 14B Rue des Ecoles, 21190 Meursault ; Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles et négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Immatriculation au RCS de Dijon

AL215132167

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 7/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LA FABRIQUE DU MEEPLE

Siège social : 2 Rue Pierre Joseph Magnin, 21000 DIJON

Objet social : débit de boissons, restauration sur place et à emporter, location de jeux de société, organisation d'évènements

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros en numéraire

Gérance : Jimmy NOIRAT, demeurant 2 Rue Pierre Joseph Magnin 21000 DIJON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, La Gérance

AL215132168

JLB HOLDING

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la Société JLB HOLDING, EURL au capital de 650 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 4 Impasse de l'Eglise 21190 MONTHELIE, Objet social : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières. Le gérant est Monsieur Jean-Louis BRULARD demeurant 4 Impasse de l'Eglise 211902 MONTHELIE.

Pour avis – La Gérance

AL215132171

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON (21) du 08/12/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MCG 21

Siège : 8 Rue des Orfèvres - 21240 TALANT

Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles

dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société.

Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés

ayant un objet similaire à la SCI MCG 21 et cession à titre exceptionnel desdites

participations.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON

Capital : 100 € (numéraire)

Gérance : Mme Claudie MARINO et M. Grégory MARINO, demeurant tous deux 8 Rue des Orfèvres - 21240 TALANT

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ;

agrément des associés représentant au moins les 2/3 du capital pour les autres cessions.

Pour avis

La Gérance

AL215132174

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 14/12/2021

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : AQUAMARINA

Siège social : 5 Cour au Motet, 21121 ETAULES

Objet social :

- la détention par acquisition directe ou indirecte, sous forme de participation ou par tout autre moyen, l'exploitation sous toutes leurs formes, de bateaux, d'emplacements de port, pontons, corps-morts…,

- la gestion, l'achat, la vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes, de Sociétés dont l'activité est l'achat, vente, exploitation par tout moyen de bateaux, d'emplacements de port, pontons, corps-morts…,

- la participation directe ou indirecte de la Société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière et dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou civiles pouvant se rattacher à l'objet social ou à toute objet similaire ou connexe,

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Jean-François GOUJON (5 Cour au Motet 21121 ETAULES)

Cession de parts : agrément en AGE, libre entre associés.

Immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

AL215132176

HOLDING SEMABAT

Avis de constitution

ASSP du 15/12/21 à Doubs CONSTITUTION : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : HOLDING SEMABAT Siège social : 14 rue de la Gare 21110 COLLONGES LES PREMIERES Objet social : en France et à l'étranger : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de toute participation, quelle qu'en soit la forme, dans toutes sociétés civiles, commerciales, artisanales ou industrielles ; l'administration et la gestion, directement ou indirectement, par location ou sous toutes autres formes, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'apport, d'acquisition, d'échange ou autrement ; toutes prestations de services et de conseil communes aux entreprises contrôlées ou dans lesquelles elle détiendrait une participation notamment dans les domaines commercial, administratif, financier et immobilier ; l'animation de ses filiales par la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales ; l'acceptation de tous mandats sociaux de nature à permettre et à favoriser cette animation ; la création, l'acquisition et l'exploitation de brevets, procédés et marques en relation avec les activités développées ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. Durée : 99 ans Capital social : 1 000 euros Apport en numéraire : 1 000 euros Gérance : Monsieur Messaoud BOUTEFFAS demeurant 9 rue du Bourg 21200 VIGNOLES Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL215132180

BURGUNDY WINE SERVICES

SAS au capital de 3000€
Siège social
19 Rue Jacques Germain
ZI Savigny Les Beaune
21420 SAVIGNY LES BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à SAVIGNY LES BEAUNE du 26/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Sigle : BWS. Dénomination : Burgundy Wine Services. Siège : 19 Rue Jacques Germain ZI Savigny Les Beaune 21420 SAVIGNY LES BEAUNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 3000€. Objet Le conseil, la gestion de projets, d'opérations spéciales, l'intermédiation, le développement, le commerce, le négoce en vin, le négoce en chambre à destination de l'activité viticole, et assimilés. Toutes activités ou prestations se rattachant à l'Oenotourisme et l'Oenodivertissement. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions

légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément des associés. Président : Manoël BOUCHET demeurant 2 Rue de la Bouzaize 21200 COMBERTAULT. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL215132190

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à FLEUREY-SUR-OUCHE du 07/12/2021, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : HUITTE. Siège : 19 rue de Morcueil, 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : fabrication, achat, importation, commercialisation, distribution et promotion de tous type de produits ; activité de prestations de services et de conseils aux entreprises et aux particuliers ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La Société Pianissimo, SARL au capital de 307 500 euros, dont le siège social est 19 rue de Morcueil, 21410 FLEUREY SUR OUCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 172 067 RCS DIJON, représentée par M. Thomas LARGERON, gérant. Directeur général : la Société Nova, SARL au capital de 295 500 euros, dont le siège social est Voie communale 4, 21320 CREANCEY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 103 104 RCS DIJON, représentée par M. Romain LARGERON, gérant. POUR AVIS. Le Président

AL215132195

SOTTO GRANDE

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 décembre 2021, à CORGOLOIN.

Dénomination : SOTTO GRANDE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : Hameaux de Moux, 21700 Corgoloin.

Objet : Achat de terrains et construction de maisons pour vente ou mise en location et conseil en matière de gestion d'entreprise.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros divisé en 50 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Samuel KELLER Hameau de Moux 21700 Corgoloin.

Directeur général : Madame Xavière KELLER Hameaux de Moux 21700 Corgoloin.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL215132202

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ETORMAY du 9 décembre 2021, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : EARL WARNIER Siège : 6 rue de l'Eglise – 21450 ETORMAY Forme : Société civile Capital : 7 500 euros Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles Durée : 99 ans Apports : du numéraire pour un montant de 7 500 euros Gérant : Monsieur WARNIER Kévin, demeurant 6 rue de l'Eglise – 21450 ETORMAY La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL215132206

ESCOFFIER, L'ARRIERE-BOUTIQUE

Suivant assp en date à BEAUNE du 14 décembre 2021, il a été établi les statuts d'une EURL dénommée ESCOFFIER, L'ARRIERE-BOUTIQUE, dont le siège est 3 Place Carnot – 21200 BEAUNE, ayant pour objet la vente au détail de produits d'épicerie fine, vins et alcools, fromages, articles et cadeaux pour la table et autres produits annexes ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou tout autre objet similaire ou connexe. La société a été constituée pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON sauf dissolution anticipée ou prorogation. Le capital social est fixé à 1 500 €. Aux termes du même acte, Monsieur Romain ESCOFFIER, demeurant 490 B Ancienne Route de Bouze – 21200 BEAUNE, a été nommé gérant.

AL215132217

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à THOREY EN PLAINE du 17 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Capital social : 1000 Euros divisé en 1000 parts de 1 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Dénomination sociale : SCI DU CLIMAT

Siège social : 26 route de Dijon – 21110 THOREY-EN-PLAINE

Objet social : La Société a pour objet :

- l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,

- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,

- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Est nommé en qualité de premier gérant pour une durée illimitée :

Monsieur Vincent PEDRON, né le 11 septembre 1993 à DIJON (21000) demeurant 46 Avenue de la Gare – 21910 SAULON LA CHAPELLE.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris conjoints, ascendants et descendants, qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL215132219

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

Notaire

SUCCESSION

Mr Henri Claude JEGOU, retraité, veuf de Mme Marie Thérèse CLOIX, demeurant à LUZY (58) 5-7 avenue Hoche, né à LAROCHEMILLAY (58) le 9/11/1928, décédé à LUZY (58) le 31/10/2021, est décédé en l'état d'un testament olographe en date du 1/12/2005, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 7/12/2021 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers le 9/12/2021.

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL585132173

Notaires

SCP Arnaud GROMEZ,
Arnaud DELAPORTE,
Jean-Yves LAMEYSE,
Laurent RIGAUD
Notaires associés

TESTAMENT OLOGRAPHE

Mr Vicente LLUCH TAMARIT, demeurant à DONZY (58220) Le Chapiteau - 72 Rue André Audinet, né le 3 avril 1940 à SEDAVI VALENCIA (Espagne), est décédé le 2 octobre 2021 à NEVERS (58). Pacsé à Mr Jean-Michel PANNE.

Suivant testament olographe en date du 21 mars 1996, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 9 décembre 2021, il a institué un légataire.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Arnaud DELAPORTE , 3Bis Rue du Vivier 95220 HERBLAY SUR SEINE, le 7 décembre 2021.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Arnaud DELAPORTE.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL585132195

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

CAP HOLFI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000 000.00 € Siège social : 38 Rue Franchet d'Esperey 58000 NEVERS 525 221 396 RCS NEVERS. En date du 26/11/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société de 38 Rue Franchet d'Esperey, NEVERS (Nièvre), à 61 Allée des Bambous - 83700 SAINT RAPHAEL, à compter du 26/11/2021. Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de FREJUS. Pour avis, le représentant légal.

AL585132156

EURL MAINTENANCE CHAUFFAGE EN BERRY

au capital social de 2000 Euros
Siège social : 3 ROUTE DE TORTERON
18320 JOUET SUR L'AUBOIS
SIREN 500 223 193 R.C.S. Bourges

Le 01 Décembre 2021, lors de l'AGE ayant pour gérant Mr Christophe ROUX demeurant 56 RUE DE COMMENTRY 58600 FOURCHAMBAULT il a été décidé de transférer le siège social

au : 56 RUE DE COMMENTRY 58600 FOURCHAMBAULT.

L'article 4 des statuts a été modifié en ce sens. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS. Il a également été décidé l'augmentation du capital socialde l'EURL Maintenance Chauffage en Berry à cette même date. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en ce sens.

Ancien montant : 2.000 euros

Nouveau montant : 50.000 euros

Pour avis.

AL585132168

Cabinet Banse

OC3F

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
79 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
532 600 152 RCS CHAUMONT

Aux termes d'une délibération en date du 23 Novembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée OC3F a décidé de transférer le siège social du 79 rue Victoire de la Marne, 52000 CHAUMONT au 15 rue Marie Davy 58 500 CLAMECY à compter du 23 Novembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHAUMONT sous le numéro 532600152 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Président : Monsieur Olivier HUE, demeurant 10, route du Fourneau Lieu-dit Cuzy, 58800 CERVON.

POUR AVIS Le Président

AL585132174

SAS MORVAN ECO CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
au capital de 100 €
Siège
5 Rue des Tanneries
58120 CHATEAU CHINON
880925896 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 14/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 20/11/2021 au 5 Avenue Général de Gaulle 94160 ST MANDE.

Radiation au RCS de NEVERS et ré-immatriculation au RCS de CRETEIL.

AL585132180

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS SEJ DEVELOPPEMENT,
QUARTIER DE LA GARE
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX,
au capital de 10.000 euros,
RCS NEVERS : 834 104 796

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2021 l'assemblée générale des associés a décidé de transférer à compter du 20 décembre 2021 le siège social qui était Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX à l'adresse suivante : ZI rue/Allée Clément Ader 58500 CLAMECY.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis et mention

AL585132192

SAS PARC+

QUARTIER DE LA GARE
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX,
au capital de 10.000 euros,
RCS NEVERS : 844 706 655

Suivante délibération en date du 21 décembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 21 décembre 2021 le siège social qui était Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX à l'adresse suivante : ZI rue/Allée Clément Ader 58500 CLAMECY.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis et mention

AL585132194

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

NIVERTEL

SAS au capital de 7.499.630 €
7 Rue Bis du 13ème de Ligne
58022 Nevers
493 716 625 RCS Nevers

Aux termes des décisions en date du 16/11/2021, l'associé unique a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 12.000.000 € pour le porter à 19.499.630 €

- de réduire le capital social d'une somme de 12.000.000 € pour le ramener à 7.499.630 €

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL585132160

POWER

SAS au capital de 1000 €
Siège social
LES VALOTTES, PATURE DERRIERE
58230 Alligny-en-Morvan
880 104 252 RCS de Nevers

Par décisions du Président en date du 16/12/2021 sur délégation de pouvoir des associés du 01/12/2021, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social de la société, d'un montant de 1.760 euros, en le portant de 1.000 euros à 2.760 euros par émission au pair de 1.760 actions au nominal de 1 euro chacune.

Modification au RCS de Nevers

AL585132177

SAMIFRA

Société par actions simplifiée
Ancien capital : 171.040 Euros
Nouveau capital : 1.171.040 Euros
Siège Social : 12 Route de Paris
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 302 331 889

AVIS DE PUBLICITE

Par décision de l'Associée Unique en date du 17/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1.000.000 € par émission de 62.500 actions nouvelles de numéraire, et de le porter de 171.040 € à 1.171.040 €.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE QUARANTE EUROS (171.040 €).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à UN MILLION CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE QUARANTE EUROS (1.171.040 €)

POUR AVIS

Le Président

AL585132188

➜ MODIFICATION DE STATUTS

UNION CONSULTING

SASU au capital de 1000 €
Siège social
Impasse Armand Inconnu
58000 Nevers
894746791 RCS NEVERS

Le 30/11/2021, l'associé unique a: décidé d'étendre l'objet social . Nouvelle(s) activité(s): Cabinet de courtage en assurances et produits financiers, bancaire et gestion de patrimoine et de produits immobiliers ainsi que travaux. Courtage en opérations de banque et services de paiement. Transaction immobilière, lotissement, marchand de bien Mention au RCS de NEVERS

AL585132017

SARL PERCEAU

Au capital de 76.000 euros
Siège social : 45, avenue de la République
58260 LA MACHINE
401 078 159 RCS NEVERS

Modification de l'objet social

Par AGE du 06/12/21 avec effet au 01/08/21, il est modifié l'objet social de la sté qui est désormais le suivant : En France ou à l'étranger, l'activité de location immobilière de tous biens immobiliers. Elle peut donc louer tous immeubles dont elle dispose déjà de la propriété mais pourra acquérir aussi tout nouvel immeuble en vue de le louer ensuite.

AL585132157

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Par jugement en date du 13/12/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

TENBOURET David

19, GRANDE RUE - 58130 GUERIGNY

RCS/RM 58 SIREN :

Le Greffier,

AL585132169

Par jugement en date du 13/12/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SAOUZANET Stéphanne

14, AV DU STAND - 58000 NEVERS

RCS/RM 58 SIREN :

Le Greffier,

AL585132170

Par jugement en date du 13/12/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

AL.G (SARL)

R RENE LEVANNIER - 58600 FOURCHAMBAULT

RCS/RM 58 SIREN : 501 123 517

Le Greffier,

AL585132171

EARL LAFFAYE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 278 143,23 euros
Siège social : Montantaume
58250 LANTY
380 801 522 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2021, l'associé unique a décidé, à compter du 1er janvier 2022 :

-de transformer la société en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun sans création d'un être moral nouveau. Sa dénomination devient « GAEC LAFFAYE ».

- de nommer en qualité de cogérants Monsieur Christophe LAFFAYE et Monsieur Thibault LAFFAYE demeurant Montantaume 58250 LANTY.

Les modifications seront faites au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL585132172

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

SARL ETS PLUMERAND

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 15 244.90 €
Siège social
38 avenue du Stand. 58000 NEVERS
388 008 955 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 13/12/2021, il a été décidé, à compter du même jour, de: - modifier la dénomination de la société qui devient: ETS PLUMERAND. - transformer la société en Société par Actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et de nommer en qualité de présidente Madame Béatrix PLUMERAND, demeurant à SERMOISE-SUR-LOIRE (Nièvre) 6 bis impasse de la Renardière. Cessions d'actions et agrément : agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires. Admission aux assemblées générales et droit de vote : tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL585132176

ISIPARIS TRANSACTIONS

SARL au capital de 5.000 €
80 rue de la Tour - 75016 Paris
838 805 323 RCS Paris

Le 09/12/2021, les associés ont d'une part modifié la dénomination sociale en « Taporo Immo « ; d'autre part transféré le siège au 3 rue des Viviers – 58300 Sougy-sur-Loire ; et pour finir ont nommé Gérant Muriel GAUTHERON, demeurant 10 rue François Ponsard – 75016 Paris, en remplacement de Sophie GAUTHERON.

Radiation au RCS de Paris, ré immatriculation au RCS de Nevers.

AL585132178

SICAFOME

29 route de Châtillon
58290 MOULINS ENGILBERT

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 Mai 2021
1- Administrateurs partants
BROSSARD Pierre
LEBEL Jérôme
2- Administrateurs élus
COUDRAY Loic – 58110 ROUY
VERNISSE Laurent – 03510 CHASSENARD

AL585132185

Société d'Avocats
MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

KAPS FRANCE

SAS au capital de 200.000 €
Siège social : 39 rue de Verdun
58640 VARENNES-VAUZELLES
750 982 852 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associée unique du 1er décembre 2021 les modifications ci-après à publier :

Anciennes mentions

Capital social : 20.000 €

Président : M. Franck LESAQUE dt 35 rue Paul Bert – 58000 NEVERS

Nouvelles mentions

Capital social : 200.000 €

Présidente : Société KAPS FINANCE, siège social 39 rue de Verdun – 58640 VARENNES-VAUZELLES

Directeur général : M. Franck LESAQUE dt 6 rue Gabriel Valette – 58000 NEVERS

Pour avis

AL585132187

TRANSFORMATION

HEB
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 9, rue du 8 Mai 1945
58210 VARZY
882 393 929 RCS NEVERS

Par décision du 02/12/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3.000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, conjoint, ascendants ou descendants des associés, doit être autorisée par décision collective des associés. M. Florent NOËL demeurant à 9, rue du 8 mai 1945 – 58210 VARZY, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation et a été nommé Président. Pour avis - La Présidence

AL585132196

➜ VENTE

VENTE DE BRANCHE D'ACTIVITE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du 25 Novembre 2021 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS le 2 décembre 2021, dossier 2021 00047840 référence 5804P01 2021 A 00789

VENDEUR : Madame Anaïs ZEITOUN demeurant NEVERS (Nièvre) - 42 rue des Chailloux

ACQUEREUR : la société RNB AUTOMOBILE SAS au capital de 10.000 euros dont le siège social est à SAINT-ELOI (Nièvre) - 10, rue des Chapelleries, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 829 383 744

DESIGNATION DE LA BRANCHE D'ACTIVITE : Une branche d'activité de station de lavage pour automobiles sis à CHALLUY (Nièvre) - 131 route de Lyon pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé à titre principal au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 444 011 878,PRIX : 100.000 euros

JOUISSANCE : le 19 Octobre 2021

OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet de la société d'avocats MARTIN-LECLERC à NEVERS

(Nièvre) - 14 rue Georges Dufaud dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

AL585132164

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL DU PORT AUBRY

Société à responsabilité limitée
au capital social de 36 000 Euros
Siège social
Port Aubry 58200 COSNE-COURS-SSUR-LOIRE
RCS NEVERS N°513 437 442

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant délibération d'AGO du 01/11/2021, les associés ont agréé la démission de M. Bernard ROBIN de la gérance et la désignation de M. Clément MELET, demeurant Chemin des Vignes Sainte Brigitte 58200 Cosne Cours sur Loire, en qualité de gérant de la SARL pour une durée illimitée et ce à compter du 01/11/2021. La présente modification sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance

AL585132041

LES OPALINES LA CHARITE SUR LOIRE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 500.000 €
Siège social :
50 Rue de la Résistance
58400 LA-CHARITÉ-SUR-LOIRE
351 127 378 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal des Décisions de l'Associé unique en date du 30.11.2021, il a été décidé de nommer Mme Christine JEANDEL, demeurant 39 rue des Tilleuls – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, en qualité de gérante, à compter du même jour, en remplacement de M. Stéphane CAVAILLON-PINOD, démissionnaire.

Mention en sera faite au R.C.S. de Nevers.

Pour avis

La gérance.

AL585132153

V.A.R.V.

Société en Nom Collectif
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
33 Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES-VAUZELLES
414871772 R.C.S. NEVERS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 27 octobre 2021 :

Monsieur MANCA ERIC, demeurant à URZY (58130) 273 RUE DU CHAMP DU BOIS, a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er novembre 2021.

Pour avis,

AL585132158

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GALLICO

SASU au capital de 6000,0€
Siège social
1 levée de la jonction 58300 Decize
832754154 RCS NEVERS

Le 31/10/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Sébastien JOURNE, Segoule 58270 Saint-Benin-d'Azy , de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NEVERS.

AL585131968

LE GUE DU NOHAIN
Société Civile Immobilière
au capital de 305 000 €uros
Siège social : « Villiers »
58150 SAINT-MARTIN SUR NOHAIN
480 175 868 RCS NEVERS

AVIS DE DISSOLUTION SCI LE GUE DU NOHAIN

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation. Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Madame Françoise BODIN demeurant Villiers - 58150 SAINT-MARTIN SUR NOHAIN et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé : Villiers - 58150 SAINT-MARTIN SUR NOHAIN. C'est à cette adresse que la correspondance, ainsi que tous les actes et documents concernant la dissolution, devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL585132133

EARL BOUCHER HENRY

en liquidation
Société civile
au capital de 66 757,42 €
« Les Quatre Fenêtres «
58240 LUTHENAY UXELOUP
RCS NEVERS – N° 394 740 914

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2021, la collectivité des associés de l'EARL BOUCHER HENRY a décidé la dissolution de la société à compter du 1er décembre 2021. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Gilles BOUCHER, demeurant à « Les Quatre Fenêtres « - 58240 LUTHENAY UXELOUP, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL BOUCHER HENRY en liquidation, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis. Le liquidateur.

AL585132159

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

D.D.K. ELECTRICITE

SARL en liquidation
au capital de 7 500 €
15 Rue Vaux d'Yonne 58500 CLAMECY
449 525 252 R.C.S. NEVERS

L'Assemblée Générale du 03/12/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 15/11/2021, déchargé M. Jérôme DELAROCHE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis

AL585132181

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GAUFROY
Charancy -
58190 Saint Aubin des Chaumes
Au capital de 140.786,67 euros
R.C.S. NEVERS - N° 381 498 740

L'assemblée générale réunie le 1er décembre 2021, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2018, déchargé Madame Anne-Marie GAUFROY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL585132191

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SASU I PROTECTS SECURITE PRIVEE

CONSTITUTION SASU

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 15 décembre 2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SASU I PROTECTS SECURITE PRIVEE

Objet social : Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles

Siège social : 63 Petite Rue des Sablons - 58000 NEVERS

Capital : 100 Euros.

Président : M. MASSORI ZAKARIA, demeurant 9 route de Bona 58270 ST JEAN AUX AMOGNES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL585132167

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP 09/12/2021 constitution de la SAS :

C.A.C.E.N - GROUPE TAPIN

Capital social : 130 100 euros.

Siège social : ZA des Bardebouts 58150 POUILLY SUR LOIRE

Objet : - Toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations

- l'assistance, l'animation, la coordination et l'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobilier les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement

- l'administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière,

- la propriété, l'acquisition, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières,

- l'activité et le rôle de centrale d'achat,

- la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans la cadre de ces activités notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services, l'activité de centrale d'achat,

Président : M. Mickaël TAPIN demeurant 72 route de Saint Amand 58310 Arquian

Directeur général : M. Romain TAPIN demeurant 7 Beauregard 58310 Saint-Amand-en-Puisaye

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions: Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmission d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL585132134

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/11/2021 il a été constitué une SCI dénommée: MANALISA

Siège social: 3 bis impasse de la boullerie 58000 NEVERS

Capital: 1.000 €

Objet: Acquisition de tout immeuble et de tous terrains, La propriété la gestion, la location à titre civil, ou commercial, de tous biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés de tous autres biens meubles et immeubles, a quelque endroit qu'ils se trouve.

Gérant: M. FIGUEIREDO VIEIRA Manuel 3 Bis Impasse de la Boullerie 58000 NEVERS

Co-Gérant: Mme COUTURIER Isabelle 3 Bis Impasse de la boullerie 58000 NEVERS

Co-Gérant: M. BLEUSE VIEIRA Alexis Emanuel 41 Boulevard Aristide Briand 63000 CLERMONT FERRAND

Cession des parts sociales : La cession n'est opposable à la société qu'autant qu'elle lui aura été signifiée par acte extrajudiciaire ou qu'elle aura été acceptée par elle dans un acte authentique. Elle n'est opposable, aux tiers qu'après accomplissement de cette formalité et après publication conformément à la loi.

II - Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts pour les décisions extraordinaires.

III - A l'effet d'obtenir cet agrément, l'associé qui projette de céder tout ou partie de ses parts doit en faire la notification à la société et à chacun des co-associés par lettre recommandée avec avis de réception indiquant le nombre de parts à céder, les nom, prénoms, nationalité, profession et domicile du cessionnaire proposé et demandant l'agrément dudit cessionnaire.

Durée: 80 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL585132179

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GLUX EN GLENNE du 19/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : GÎTE DES FOUS DE LA CRECHE

Siège social : Route de Villechaise, 58370 GLUX EN GLENNE

Objet social : - Exploitation de chambres, gîtes et appartements meublés, locations de salles pour évènements (réceptions, séminaires, conférences...), location de linge de lits - Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Mme Marie-Christine LEMAITRE née CORNIAU, dmt 5 rue Moirans 71400 AUTUN

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL585132155

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 14.12.2021 constitution de la SASU : olimaçon

Capital social : 4 000 euros.

Siège social : 18 bis rue des Judets 58260 LA MACHINE

Objet : la maçonnerie générale, notamment la réalisation de murs, terrasses, aménagement de cours, pilasses en béton, toutes modifications de l'ordre de la rénovation du bâtiment avec notamment la réalisation d'ouvertures, des agrandissements, à l'exception de la réalisation de pavillons (liste non exhaustive).

Président : M. Olivier PAGE demeurant 18 bis rue des Judets 58260 LA MACHINE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Agrément des cessions d'actions: les cessions d'actions détenues par l'associé unique sont libres, les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585132161

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/12/2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION : KRONOS BUILD FORME : Société par Actions Simplifiée ; OBJET : - L'acquisition de tous terrains ou biens ou droits immobiliers, dans le but de l'aménager, le viabiliser et de le lotir à l'effet de le revendre, après aménagement foncier et lotissement ; - La vente en totalité ou par fractions, ou par lots de tous terrains, parties de terrains et/ou d'immeubles non bâtis ; - La réalisation de toutes opérations immobilières et commerciales y compris accessoires, qui se rapporteraient à cet objet. CAPITAL SOCIAL : Le capital social, composé uniquement d'apports en numéraire, est de 5 000 €, divisé en 500 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées. SIEGE SOCIAL : ZI des Chamonds - 60 rue Voltaire - 58640 VARENNES VAUZELLES DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ; ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Peuvent y assister les titulaires d'actions nominatives inscrites en compte sur les livres de la société. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. AGREMENT : Toute transmission d'actions, quel qu'en soit le bénéficiaire, est soumise à l'agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE :Président : la société CYRUS, SAS au capital de 1 000 000 € dont le siège social est situé 6 rue du Cloître Saint Cyr - 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 750 973 232.La Société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour insertion

AL585132162

Me Eric de LAGUERENNE
edl.avocat@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 14 décembre 2021, il a été constitué une société régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Forme sociale : Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) ;

- Dénomination sociale : AP SERVICES ;

- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation ;

- Siège social : 6 rue du Gué – 58700 PREMERY ;

- Capital social : 10.000 € au moyen d'apports en numéraire et en nature ;

- Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural, et toutes opérations annexes ou accessoires en découlant. La réalisation d'activités de nature commerciale dans tous les domaines se rattachant à l'activité agricole.

- Gérant : Monsieur Alexis POUYE, demeurant 6 rue du Gué – 58700 PREMERY ;

- Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis et mention

Le Gérant

AL585132163

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15.12.2021, il a été constitué une SARL dénommée : ABIMM

Objet social : propriété, acquisition, administration et gestion, notamment par location meublée ou équipée, ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières ; toutes activités commerciales de propriété, gestion et location de biens meubles.

Siège social : Le Chazeau - 7, route de la Forêt 58400 CHAULGNES

Capital : 20 000 euros

Gérance : M. Arnaud BILLET demeurant Le Chazeau - 7, route de la Forêt 58400 CHAULGNES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585132165

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06.12.2021 constitution de la SAS à capital variable :

Groupement d'utilisation des Financements Agricoles de la Nièvre et par abréviation GUFA NIEVRE SAS à capital variable

Capital social minimum: 5000 € correspondant au capital social initial.

Capital social initial : 5000 €

Capital social maximum : 1 000 000 €

Siège social : 25 Boulevard Léon Blum - 58000 NEVERS

Objet : la société a pour objet sur le territoire du département de la Nièvre conformément à l'art.D514-16 du Code Rural et de la pêche maritime et dans le respect de l'interdiction de l'attribution de toute aide publique à une entreprise en difficulté : d'initier, concevoir, participer, réaliser toutes opérations destinées à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières et notamment dans le cadre du maintien d'activités de production agricole en zones à forts enjeux environnementaux, ainsi que du renforcement de la résilience des exploitations agricoles vis-à-vis des aléas climatiques; d'accompagner la démarche entrepreuneuriale et responsable des agriculteurs et des acteurs des filières agricoles; prendre toutes participations dans toutes sociétés, groupements ou coopératives dont l'objet social est en rapport avec l'activité agricoles et agro-alimentaire; accorder toute aide financière ou garantir tout engagement au bénéfice de tout porteur de projet en rapport avec l'activité agricoles et agro-alimentaire; financer toute étude, expertise ou audit, prendre en charge toute dépense permettant d'initier, développer ou valider tout projet contribuant à développer ou pérenniser des exploitations agricoles et leurs filières, assurer le cas échéant un suivi technico-économique du projet; assurer la couverture financière de tout risque identifié couru par tout opérateur public ou privé s'engageant dans tout projet ou approche à caractère expérimental; initier et engager tout projet, fédérer toute initiative et organiser tout groupe de travail en lien avec l'amélioration de la performance économique sociale et environnementale susceptible d'intéresser les exploitations agricoles et leurs filières; et plus généralement participer et contribuer à toute initiative qui présenterait un intérêt pour les exploitations agricoles et leurs filières.

Président : Chambre d'Agriculture de la Nièvre sis 25 Boulevard Léon Blum -58000 NEVERS représentée par Didier RAMET demeurant Lieu Dit la Métairie - 58270 LIMON

Conditions d'admission et droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux décision collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance par voie électronique quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective 3 jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

Toutefois, la société prendra en considération tous les transferts des titres qui pourront intervenir pendant ce délai de 3 jours pour autant que lesdits transferts lui soient notifiés au plus tard la veille de l'assemblée.

Agrément :Toute cession, quel qu'en soit le bénéficiaire, même s'il est déjà associé,

est soumise à l'agrément préalable de la collectivité d'associés. la décision d'agrément

est prise par décision collective des associés à l'unanimité.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585132175

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp du 15/12/2021, il a été constitué la société suivante : Forme : SAS. Dénomination sociale : BENAZET METROT ACTION. Capital social : 1 000 euros. Siège: 46 rue des Tailles - 58000 NEVERS. Objet : L'acquisition et la gestion de participations dans toutes sociétés civiles et commerciales, conseils aux entreprises en matière d'organisation, marketing, gestion financière et commerciale; L'acquisition, par achat, opérations d'apport ou autrement, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; Le conseil dans toutes opérations de management ; La prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toute société, quel qu'en soit l'objet ; La détention et la gestion des participations, et toutes prestations de conseil en matière technique, informatique, administrative, financière, commerciale et/ou touchant la gestion en général. Durée de la Société : 99 ans. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Président : M. Pierre-Alexandre BENAZET-LACARRE, demeurant 46 rue des Tailles - 58000 NEVERS. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis, Le Président.

AL585132182

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Maître Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY (58800), 22, avenue du champ de foire, le 17 décembre 2021, enregistré il a été constitué une société

civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :SCI WELCOME HOME

Objet social : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social :HERY (58800) 6 Grande Rue

Capital : SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (78 000,00 euros), constitué d'apports en numéraire

Gérance Monsieur Bouchaib MOUDAKIR, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), 129, boulevard du Général Giraud, et Madame Stéphanie LAURENT, demeurant à

MAISONS-ALFORT (94700), 10, rue du 18 juin 1940,

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, et soumises à agrément dans les autres cas.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis.

AL585132183

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATILLON EN BAZOIS du 10 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL VIN FRANÇOIS

Nom commercial : AU FOUDRE DU BAZOIS

Enseigne : ENTREPRISE VIN FRANÇOIS

Siège social : 160 Rue de l'Arvasseau, 58110 CHATILLON EN BAZOIS

Objet social : Activités de pose de menuiseries, pose et rénovation de parquets, travaux de petites menuiseries.

Activités de service d'hébergement à la nuit ou à la semaine, location de salle, petits déjeuners, petite restauration notamment les prestations de soirée étape ou restauration

en terrasse, vente de jus de fruit et vente d'alcool soumis à détention de la Licence IV notamment la vente de vins et de bières.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 000 euros

Gérance : Monsieur François VIN, demeurant 160 Rue de l'Arvasseau 58110 CHATILLON EN BAZOIS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL585132184

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUNAY EN BAZOIS du 10 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BERTRIX ENERGIESOL

Siège : 157 Bertrix, 58110 AUNAY EN BAZOIS

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Toutes activités en lien avec le photovoltaïque.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président :

Monsieur Fabrice THIONNET, demeurant 1 Impasse de Richardeau - Domaine de Richardeau, 58110 OUGNY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

POUR AVIS

Le Président

AL585132189

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Denis BLOIN, notaire associé à CHATILLON EN BAZOIS (58110) le 6 décembre 2021, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale : NIMASAVI

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 44 avenue du 8 Mai 1945 58660 COULANGES LES NEVERS

Capital : 15.000 euros

Gérance : Monsieur Nicolas Vincent COMBE, demeurant 44 avenue du 8 Mai 1945 58660 COULANGES LES NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Pour avis.

Le Notaire

AL585132193

YONNE

➜ NOMINATION

STAR BAT

SASU au capital de 5000€, 13 Rue Jules Ferry, 89000 Auxerre, 887 759 777 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 15/11/2021, de nommer nouveau président, Mr USMAN ZAHID, 187 Avenue De Stalingrad, 93240 Stains, pour une durée indéterminée en remplacement de Mr AHMED LJAZ démissionnaire. Mention au RCS de Auxerre

AL895132152

AGRICULTURE ET ROBOTIQUE BOURGOGNE - ARB

Société par Actions Simplifiée
au capital de 590 000 Euros
Siège social
Parc Technologique d'Activités de la Chapelle
Bât N° 16 - 89470 MONETEAU
R.C.S. AUXERRE 519 199 947

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 30 novembre 2021, il a été décidé la nomination de la société SOPARVAL, dont le siège social est 2 Chemin de la Petite Noue, ST MARTIN D'ARCE, 49150 BAUGE EN ANJOU, en qualité de nouveau Président à effet du 1er décembre 2021 pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur Didier BEAUDET, démissionnaire.

AL895132181

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

TF BATIMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1.000,00 €
SIEGE SOCIAL
2, Rue Gaston Ramon – 89300 JOIGNY
N° DE SIRET
900 654 823 000 13 - RCS DE SENS

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'AGE du 14 décembre 2021 a décidé de transférer le siège social au – 6, Rue d'Armaillé – 75017 PARIS, à compter du 14 décembre 2021.

Radiation du RCS de SENS.

Réimmatriculation au RCS de PARIS.

AL895132165

COMMUNIK & VOUS

SARL au capital de 50 000 €
13, rue de l'Horloge 89000 AUXERRE
831 062 039 RCS AUXERRE

Aux termes du PV du 10/11/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 6 Place de l'Hôtel de Ville 89000 AUXERRE à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts. RCS Auxerre

AL895132179

SCI DE COURTICIVERT

Transfert de siège social

La SCI DE COURTICIVERT, au capital social de 3048,98 euros, sise 6 route de Montigny, 77126 CHATENAY SUR SEINE et immatriculée 347700288 RCS de Melun.

Objet : acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers à l'exception de toutes opérations commerciales, durée : 50 ans.

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 31 mai 2021, de transférer le siège social au 9 rue Mathias, 89340 Champigny et de nommer gérant James LE FOUILLE demeurant 9 rue Mathias 89340 Champigny. Les articles 5, 9 et 11 des statuts seront modifiés en conséquence.

Radiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS de Sens.

Pour avis

AL895132186

IB2R

SASU au capital de 50 000 euros
56 rue du Pont, 89000 AUXERRE
824 065 726 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16/12/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 56 rue du Pont, 89000 AUXERRE au 2 rue du Clos 89000 AUXERRE à compter du 01/01/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL895132228

I.B.R.

SASU au capital de 48 000 euros
56 rue du Pont, 89000 AUXERRE
384 505 285 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16/12/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 56 rue du Pont, 89000 AUXERRE au 2 rue du Clos 89000 AUXERRE à compter du 01/01/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS

AL895132230

RACIMMO

SARL Unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
56 rue du Pont 89000 AUXERRE
843 551 474 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16/12/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 56 rue du Pont, 89000 AUXERRE au 2 rue du Clos 89000 AUXERRE à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL895132231

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE MARTIN FRERE & SOEUR

SAS au capital de 323 232 euros Siège social : 5 Rue Chantemerle 89800 COURGIS 884 745 050 RCS AUXERRE

Le 31/03/2021, l'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital social de 300 000 euros pour le ramener à 23 232 euros par voie de rachat et d'annulation de 300 000 actions. La Présidente a constaté en date du 24/09/2021 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions relatives au capital social sont ainsi modifiées : Ancienne mention : 323 232 euros ; Nouvelle mention : 23 232 euros.

AL895132154

SCEA CALMUS

Société civile au capital de 106 020 €. Siège social : 13 rue de la Croix d'Arnault - 89300 JOIGNY. 334 191 566 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 60 750 €, le portant ainsi à 166 770 €, et de proroger la durée de la société de 40 ans, reportant ainsi son terme au 30 septembre 2083 inclus. Pour avis, la gérance.

AL895132175

ART GRAND PRIX

Société par actions simplifiée
au capital de 304.850 €
Siège social :
Zone Artisanale la Garenne
89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
409 776 655 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 14 décembre 2021, l'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital de 157.950 € pour le porter à la somme de 462.800 €, réalisée au moyen de l'émission de 243 actions ordinaires.

Suivant procès-verbal daté de ce même jour, le président a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Le président.

AL895132202

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE CHAILLEY

Le public est averti qu'en exécution :
du code de l'environnement,
de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-566 du 14 décembre 2021

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation des activités d'abattage et de découpe de viande de volailles de la société DUC située à Chailley, sera ouverte du vendredi 21 janvier 2022 (9 h) au lundi 21 février 2022 (17 h) inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs à la mairie de Chailley.

M. Pierre GUION, chargé d'affaires à France Télécom en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 21 janvier 2022 au 21 février 2022, à la mairie de Chailley, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées.../enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 janvier 2022 au 21 février 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Chailley, Boeurs-en-Othe, Champlost, Neuvy-Sautour, Sormery, Turny et Venizy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/2837

- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :

enquete-publique-2837@registre-dematerialise.fr (Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).

- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Chailley, siège de l'enquête.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au titre du cadre sanitaire lié à la COVID 19, les

observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre et le procès-verbal de celles-ci, à la mairie de Chailley, les :

vendredi 21 janvier 2022 de 9 h à 12 h,

mardi 1er février 2022 de 14 h à 17,

mercredi 16 février 2022 de 9 h à 12 h,

lundi 21 février 2022 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Chailley, Boeurs-en-Othe, Champlost, Neuvy-Sautour, Sormery, Turny et

Venizy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu ALESSANDRI, en charge du dossier pour la société DUC,dont les coordonnées sont les suivantes : 2 Grande Rue -

89770 CHAILLEY - tel : 03.86.43.55.88.

AL895132167

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire à ST SAUVEUR EN PUISAYE (89520) 17 rue Saint Claude, le 10/12/2021 il résulte que M. Serge Gabriel VERRIER, né le 21/03/1938 à LAIN (89520), et Mme Micheline Yvette GUYARD, son épse, née le 21/04/1944 à SAINTS EN PUISAYE (89520), dt ensemble à LAIN (89520) 5 chemin de Saint Bonnet, mariés à la mairie de SAINTS EN PUISAYE (89520) le 23/02/1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts ont adopté pour l'avenir le régime de le communauté universelle.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire à ST SAUVEUR EN PUISAYE (89520).

Pour insertion

Le notaire.

AL895132184

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 9/12/2021,

Mr NICOLAS Jean-Pierre Marie Gérard, et Mme MARIN Martine Marguerite, son épouse, dt ensemble à SAINT-FARGEAU (Yonne) «Le Talon», mariés à SAINT FARGEAU (Yonne) le 22/7/1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont convenu dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial par la stipulation d'une clause de préciput en faveur du survivant des époux.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion, en la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de Justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation dudit aménagement, au Tribunal Judiciaire.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL895132220

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 10/12/2021, le Tribunal de Commerce d'Auxerre a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce de Tourcoing en date du 10/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl CCN NORD** 28 Lieudit les 80 Besaces 89250 Hauterive (RCS Lille Métropole 751.896.945).

AL895132204

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée LA JASETTE** 23 rue d'Orbandelle 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 804644557. CIP 4308.

AL895132207

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BOUCHERIE 46** 27 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. RCS Auxerre 522474519. CIP 4283.

AL895132208

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Annie Marcelle GUYOT épouse ZIEGLER** 7 rue Paul Doumer 89000 Auxerre. RCS Auxerre 492683305. CIP 4306.

AL895132209

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **l'EIRL OZTURK TUNCAY** 6 Chemin de la Feuillantine 89400 Cheny. RCS Auxerre 792452765. CIP 4484.

AL895132210

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique MON PREMIER MOI** 4 Rue Française 89000 Auxerre. RCS Auxerre 828650325. CIP 4466.

AL895132211

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SCOPARL TRANSPORT COLIS EXPRESS 89** 28 chemin de la Chapelle - Parc Technologique de la Chapelle 89470 Monéteau. RCS Auxerre 447514217. CIP 4145.

AL895132212

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PHOTO-LAB - LIONEL SCHUTZE** 13 rue Dilo 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 514988575. CIP 3577.

AL895132213

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Lionel SCHUTZE** 13 Rue Dilo 89600 SAINT FLORENTIN. RCS Auxerre 515010908. CIP 3663.

AL895132214

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl «HOTEL RESTAURANT SAINT-PIERRE»** 5 rue de l Eglise 89460 Cravant. RCS Auxerre 452603228. CIP 3915

AL895132215

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 13/12/2021 arrêtant le plan de cession de la **SAS France Loisirs** 13 Place Charles Lepère 89000 Auxerre, RCS PARIS 702.019.902 (édition) au profit de la SAS FINANCIERE TRESOR DU PATRIMOINE.

AL895132205

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique LE LYLOU** 14 rue du 24 août 89000 Auxerre (hôtel). RCS Auxerre 882574940. CIP 4505. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL895132206

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 modifiant le plan de redressement de la **Sàrl LE STYLISS C/o Monsieur Jean-Philippe RAYNAUD** 22 rue Charles Rolland 89550 Hery (organisation de matinées et soirées dansantes.). RCS Auxerre 316001767. CIP 3057. Commissaire au plan : SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL895132216

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/12/2021 convertissant la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire au profit de la **SAS à associé unique FIGEAC AERO AUXERRE** Zone Industrielle Plaine des Isles 89000 AUXERRE (activité industrielle de mécanique et usinage de pièces et sous-ensembles aéronautique). RCS Auxerre 824264030. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Mandataire : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE. CIP 4442

AL895132217

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE LA GARENNE

EARL au capital de 168 840,00 euros
Siège social
3 Faubourg de l'Espérance
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
328 286 927 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2021 a décidé : - De réduire le capital social de 112 560 € afin de le ramener à 56 280 €. - De transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. - De modifier la dénomination sociale qui devient SCEA DE LA GARENNE. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DE LA GARENNE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 56 280 €. Siège social : 3 Faubourg de l'Espérance, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. Durée : Jusqu'au 23 octobre 2063. Gérants : Mme Julie HUOT et M. Jean-Frédéric MACHAVOINE, demeurant tous deux 3 Faubourg de l'Espérance, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. Cessions de parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son coassocié lorsque la société n'a que deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL895132171

Notaires

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

DOMAINE MOREAU ET FILLE

POILLY SUR SEREIN (89310)
1 route de Lichères
RCS AUXERRE 381 217 371

MODIFICATIONS DIVERSES

Par acte authentique reçu par Maître Alexandre GUILPAIN le 10/12/2021, il a été décidé :

- de nommée co-Gérant, Monsieur Baptiste MOREAU demeurant LICHERES PRES AIGREMONT (89800), 14 rue de l'Eglise

- d'arrondir le capital social à DEUX CENT CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (205.350,00 euros)

- d'augmenter le capital social pour le porter à DEUX CENT VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT EUROS (227.400,00 euros) par incorporation de compte courant d'associés

- de changer de dénomination de la société qui sera désormais : «DOMAINE DES PEREGRINS» et pour sigle «Domaine des Pérégrins»

L'ensemble de ces changements étant fait à compter du 10/12/2021

Pour avis.

AL895132221

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MIZID

SARL au capital de 2000€, 12 Rue Paul Gauguin, 89400 Migennes, 853 900 744 RCS Sens. L'AGE a décidé, le 25/11/2021, de nommer nouveau gérant, Mr MIZID MOHAMMED, 12 Rue Paul Gauguin, 89400 Migennes en remplacement de Mme MIZID NADIA démissionnaire. Mention au RCS de Sens

AL895132153

Notaires

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

L2MA

Société civile immobilière
4 rue de la Berdoche VARENNES (89144)
Capital social : 1.000,00 euros
895 182 475 R.C.S. AUXERRE

CHANGEMENT DE GERANT

Par suite de l'acte de cession de parts reçu par Maître Julien MILLARD, notaire à SAINT-FLORENTIN (Yonne), le 23 novembre 2021 enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 1er décembre

2021 sous la référence 89014P01 2021 N 01233, Madame Arthémie CLOPIN est démissionnaire d'office, Monsieur Mickaël BROUSSEAU, demeurant à VARENNES (89144) 4 rue de la Berdoche, est nommé unique gérant de la société.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE

Pour avis

AL895132163

EARL BRISSET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 203 800,00 euros
Siège social
Les Barres - 89520 SAINPUITS
430 132 878 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2021 a pris acte de la démission de Mme Madeleine GRANDJEAN de ses fonctions de gérante.

Pour avis, la gérance.

AL895132219

STOCKAGE DE L'YONNE-S.Y.89

Société à responsabilité limitée
au capital de 300.100 Euros
Siège social
34-36, avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE
489315309 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 septembre 2021 :

Madame ALZIRE POILANE, demeurant à APPOIGNY (89380), 8 RUE CHATEL BOURGEOIS, a été nommée cogérante de la société, avec effet au 1er octobre 2021.

Pour avis,

AL895132223

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

KAIROS RH

Au capital de 1.000,00 €
Siège social : Zac des Vauguillettes
1, boulevard des Noyers Pompons
89100 SENS
RCS Sens 879 964 997Société en liquidation

Par AGE du 20.11.2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 31.12.2020. Il a été nommé liquidateur Mme BLA Amélie demeurant 24, avenue de la Paix 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. Mention au RCS de SENS

AL895132005

LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE
Société d'Avocats
57, Rue du Clos Notre-Dame
CS 79913
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX

SCI VAL DE L'OUANNE

au capital de 160 euros
Siège social : 20 rue du Petit Bois
89240 VILLEFARGEAU
RCS AUXERRE 481 558 906

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une déclaration en date du 08/11/2021 enregistrée à SPFE AUXERRE le 06/12/2021, la SCI DE L'OUANNE, au capital de 1 000 euros, dont le siège est à VILLEFARGEAU (89240), 20 rue du Petit Bois, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 539 341 479, a, en sa qualité d'associée unique de la SCI VAL DE L'OUANNE, décidé la dissolution anticipée de cette dernière.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la SCI VAL DE L'OUANNE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis : Le Gérant

AL895132158

CRYSTAL D'AMBRE

SARL au capital de 1.500€
Siège social
34 Chemin de la Goulotte
89200 AVALLON
877 851 782 RCS d'AUXERRE

Le 14/12/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme SIGRID GILLOT, 34 Chemin de la Goulotte, 89200 AVALLON et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AUXERRE

AL895132166

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais

1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

**Société Archibald
Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée
89100 SENS**

SC NICOLIA

**SIREN : 488 547 555
Siège social
17 Rue Georges Courteline
89690 CHEROY**

Par ordonnance en date du 16 mars 2021, le Tribunal Judiciaire de SENS désigne la SELARL ARCHIBALD, prise en la personne de sa gérante Maître Virginie LAURE, mandataire judiciaire, en qualité de liquidateur de la société NICOLIA avec pour mission d'accomplir tous actes en vue de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au C/O Selarl Société ARCHIBALD - 1, Rue de l'Epée, 89100 SENS et tous documents, correspondances et actes concernant la liquidation devront être adressés au liquidateur audit siège.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS

AL895132182

SCI DU 5 RUE PASTEUR

**En liquidation au capital de 15 245 €
Siège social
6 Bd des Garibaldi 89100 SENS
RCS de SENS 377 809 678**

En date du 10/12/2021, le gérant a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/12/2021.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Clavaron Erika

AL895132169

SCI DU 9 RUE DE LAURENCIN

**En liquidation au capital de 18 293 €
Siège social
6 Bd des Garibaldi 89100 SENS
RCS de SENS 402 781 280**

En date du 10/12/2021, le gérant a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/12/2021.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Erika Clavaron

AL895132170

NO MAD HABITAT

NO MAD HABITAT, SCI au capital de 1000€, 1 chemin de la Ruelle, 89800 Aigremont, 491 089 769 RCS Auxerre. L'AGE a approuvé, le 15/12/2021, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme MONTREYNAUD Rosa Maria, 1 chemin de la Ruelle, 89800 Aigremont pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 15/12/2021. Mention au RCS de Auxerre

AL895132180

SCEA LA COUR NOTRE DAME

Société civile en liquidation au capital de 210 000 €. Siège social : La Cour Notre Dame - 89140 MICHERY. 413 218 793 RCS SENS. Liquidateur : Mme Nicole VAN ACKER, la Cour Notre Dame, MICHERY (89140). Clôture de liquidation : Lors de l'AGE du 30 septembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL895132187

SCI CLAUDE-ROGER

**au capital de 800 euros
16 Route de Mortefontaine
89110 CHASSY
RCS SENS : 443115688**

Par décision de l'AGE en date du 16/12/2021 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Mr KAOUA Roger demeurant 16 route de Mortefontaine 89110 CHASSY pour sa gestion de décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/12/2021. Radiation au RCS de SENS .

AL895132218

ANNONCES LÉGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SCI MADOCA
16, rue du puits de la chaîne
89100 SENS
N° siret : 448889840 au R.C. de Sens**

L'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2021, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur Marie Dodet.

AL895132225

SCI MADALI

**Société civile en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social :
4 rue des Cornes du Diable
89400 CHICHERY
Siège de la liquidation :
4 rue des Cornes du Diable
89400 CHICHERY
813 161 353 RCS SENS**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 février 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mathilde GOMES, demeurant 10 ter rue Huet Humbert 89380 APPOIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL895132226

SCI MADALI

**Société civile en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social et de liquidation :
4 rue des Cornes du Diable
89400 CHICHERY
813 161 353 RCS SENS**

L'Assemblée Générale réunie le 7 février 2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mathilde GOMES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société sera radiée. Pour avis, Le Liquidateur.

AL895132227

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE LIQUIDATION

SCM MEDICALE DE TANLAY Société civile de moyens en liquidation Au capital de 1 900 euros Siège social : 1 Rue Haute des Fossés - 89430 TANLAY 505 215 111 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale réunie le 29 NOVEMBRE 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2019, décharge Madame Aurélie ROBERT, demeurant 6 Allée des Erables – 89430 ST VINNEMER, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL895132229

→ AVIS DE CONSTITUTION

SCI DE L'ETAMBOT

Le 07/11/2021 a été créée la SCI DE L'ETAMBOT sise 32 rue de Maison Blanche 89140 Vinneuf Capital : 1000€. Durée : 99ans. Objet : L'acquisition, la gestion, la location de tous biens immobiliers. Gérante : Sylvie VIOLET 32 rue de Maison Blanche 89140 Vinneuf

AL895131812

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 6 décembre 2021, enregistré à AUXERRE, le 8 décembre 2021 sous les références 8904P01 2021 N01250, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : SCI BKN IMMO.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 13 rued'Egleny.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1.000 euros.

Les apports sont en numéraires.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Mr Karim BOUCHROU demeurant à AUXERRE (89000), 13 rue d'Egleny.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL895132155

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 07/12/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination :

BENFO TECHNOLOGIES

Siège social : 1 Bis Avenue Bourbottes 89000 AUXERRE

Capital : 1000 €

Activités principales : télécommunications filaires, installation de fibre optique dans le réseau télécom, intervention dans la pose et la dépose des câbles souterrains et aériens, travaux d'installation électrique dans tous locaux

Durée : 99 ans

Président : M. LAHOUARI Benaceur 1 Bis Avenue Bourbottes 89000 AUXERRE

Directeur général : M. BEN SALAH YOSRI 1 Bis Avenue Bourbottes 89000 AUXERRE

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL895132156

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 10 décembre 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 14/12/2021 dossier 2021 00051725, référence 8904P01 2021 N 01287 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CLES EN MAINS.

Siège social : GURGY (89250), 8 rue du Gué de la Baume.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Premier CO-GERANT : M. Frédéric RICHOU et Mme Céline TIERCELET, demeurant ensemble à GURGY (89250), 8 rue du Gué de la Baume.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL895132157

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/12/2021 il a été constitué une SCI dénommée: KARPHIL

Siège social: rn 60 - les greves 89100 MALAY LE GRAND

Capital: 1.000 €

Objet: L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ; plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.

Gérant: M. BADOIL Philippe RN 60 - LES GREVES 89100 MALAY LE GRAND

Cession des parts sociales : I - Toute cession de parts doit être constatée par acte sous seing authentique ou privé. Elle n'est opposable à la société qu'après signification ou acceptation, dans les formes prévues à l'article 1690 du Code Civil ou par transfert sur le registre de la société établi en conformité de l'article 51 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978. Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et après publication au Registre du Commerce et des sociétés. Lorsque deux époux sont simultanément membres de la société, les cessions de parts de l'un d'eux à l'autre doivent, pour être valables, résulter d'un acte notarié ou d'un acte sous seing privé (SSP) ayant acquis date certaine autrement que par le décès du cédant.

II - Les cessions s'effectuent librement entre associés et au profit des ascendants, descendant ou conjoint du cédant.

Toutes cessions au profit d'autres personnes doivent préalablement recueillir l'agrément des associés, statuant à la majorité prévue pour la modification des statuts. À défaut d'obtenir cet agrément, le projet de cession est notifié, avec demande d'agrément, à la société et à chacun des associés par lettre recommandée avec accusé de réception ou LRAR. La décision des associés doit intervenir dans les délais de la demande (qui ne doivent toutefois pas dépasser deux mois). Elle est

notifiée par la gérance au cédant, par LRAR. À défaut de notification dans ce délai, l'agrément est réputé acquis. Si l'agrément est accordé explicitement ou implicitement, la cession projetée est régularisée à l'initiative du cédant.

III - Dans le cas contraire, toutes dispositions doivent être prises par la gérance pour faire connaître à chacun des coassociés du cédant qu'ils ont la faculté d'acquérir les parts dont la cession a été refusée, pour centraliser les offres d'achat et assurer le déroulement et la régularité

des opérations, telles qu'elles sont ci-après prévues. Lorsque plusieurs associés expriment leur volonté d'acquérir, ils sont, sauf accord contraire entre eux, réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts leur appartenant dans la limite de leur demande. Si aucun associé ne se porte acquéreur, comme dans le cas d'achat partiel, la société peut faire acquérir les parts par un ou plusieurs tiers désignés à l'unanimité des autres associés. La société peut également procéder au rachat des parts en vue de leur annulation. Le nom et l'adresse du, ou des acquéreurs proposés,

associés ou tiers, ou l'offre de rachat par la société ainsi que le prix offert, sont notifiés au cédant par LRAR. À défaut d'accord sur le prix, celui-ci est fixé conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code Civil, par un expert désigné, soit par les parties, soit par Ordonnance du Président du Tribunal statuant en la forme des référés, et sans recours possible ; le tout sans préjudice du droit du cédant de conserver ses parts ou du cessionnaire de retirer son offre, si le prix fixé par l'Expert ne leur agrée point. À la demande de la société, ce délai de six mois pourra être prorogé de trois mois au maximum. Dans le cas d'une décision de dissolution, le cédant peut rendre caduque cette décision en faisant connaître à chacun de ses coassociés et à la gérance, par LRAR, adressée dans le délai d'un mois à compter de ladite décision, qu'il renonce à la cession.

Les dispositions ci-dessus sont applicables à tous les cas de cession entre vifs et à titre onéreux ou gratuit, elles s'appliquent également aux apports de parts par un associé à une société.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL895132164

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MEG N'COOK ; Siège social : 7 route de Domats (89150) MONTACHER VILLEGARDIN ; Objet : Traiteur, Chef à domicile ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 5 000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, totalement libéré ; Présidente : Mme Mégane FRIMON-RICHARD demeurant 7 route de Domats (89150) MONTACHER VILLEGARDIN ; ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires. Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de SENS

AL895132168

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-FLORENTIN le 17 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société par actions simplifiée unipersonnelle

DENOMINATION : MINA GABARI

SIEGE SOCIAL : 38 Promenade de la Vernée – 89600 SAINT FLORENTIN

OBJET : Coaching pour les particuliers et les professionnels, bilans de compétence, formation professionnelle et reconversion professionnelle

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Mina GABARI

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis, la Présidente.

AL895132172

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/12/2021 , il a été constitué une société civile immobilière dénomination sociale : SCI MDRL THEVENARD Capital social:1 000 euros Siège social : 11, route de Courtenay, 89150 VALLERY Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées aussi bien à des tiers étrangers à la Société qu'entre Associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.Gérance : Madame Marie THEVENARD et Monsieur David THEVENARD Demeurant 11, route de Courtenay, 89150 VALLERY. La Société sera immatriculée au R.C.S. de SENS.Pour avis et mention

AL895132173

MD EQUIPEMENT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 2021 à CRY il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : MD EQUIPEMENT. Forme : Société en nom collectif. Objet : Prestations de travaux agricoles, activité de soutien aux cultures et accessoirement la location de matériels et le déneigement, entretien de voirie. Capital social : 10 000 euros. Siège social : 19 Grande Rue 89390 CRY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants et associés indéfiniment et solidairement responsables : M. Jean-Philippe MARCOUX demeurant 19 Grande Rue, 89390 Cry et Mme Christelle DUPIN demeurant 32 Grande Rue 89390 Cry. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, les gérants.

AL895132176

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/11/2021, il a été constitué une Société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SO FOOD ; Objet social : RESTAURATION RAPIDE . Siège social : 118 AVENUE JEAN JAURES, 89400 Migennes. Capital : 1000 € ; Durée : 99 ans ; Gérance : M. BOUSSOUF SOPHIANE, demeurant 108 RUE PASTEUR, 89400 Laroche-Saint-Cydroine; Immatriculation au RCS de Sens.

AL895132183

**Maître Jean-David FONTENEAU
Notaire
89800 CHABLIS**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne) 1, rue Etienne Dolet, le 17/12/2021, a été constitué les statuts de la société d'exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée « DOMAINE D'ELISE » dont le siège est à CHABLIS (Yonne), Milly, Chemin de la Garenne, lieudit « La Cote de Lechet » pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE. Son objet social est l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle. Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Le capital social est fixé à 4.569.000,00 € divisé en 4.569 parts, numéros 1 à 4.569 avec apport en numéraire de 317,49 € et apport de biens mobiliers et immobiliers de 4.568.682,51 €. Le gérant est Monsieur Frédéric François PRAIN, demeurant à PARIS (20ème) 7, rue Monte Cristo, née à PARIS (75008) le 6 juin 1956. Les mutations entre vifs sont constatées par acte authentique ou sous seing privé. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour Avis et Mention,

Le Notaire

AL895132188

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte s.s.p. en date à SENS du 7.12.2021 il a été constitué sous la dénomination HARVEST FINANCES une SAS unipersonnelle dont le siège est à 89100 SENS, 22 Rue des Longues Raies, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la gestion de valeurs mobilières et d'immeubles, le conseil en matière financière, technique, commerciale, administrative, et la fournitures de services aux filiales. Le capital, uniquement constitué d'apports en numéraire est fixé à 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune intégralement souscrites et libérées lors de la constitution. M. Nicolas LERAILLE, demeurant 73 Avenue du Général Foy à 80000 AMIENS a été désigné en qualité de premier Président pour une durée non limitée. La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS.

AL895132189

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY (Nièvre), le VINGT-HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : GA ALLEMANDOU

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 euros)

Siège Social : COLLEMIERS (Yonne), 1, rue du Vallon.

Objet Social :

- l'acquisition, la gestion, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit (dont crédit-bail), prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Madame Iuliana VLADESCU, demeurant à COLLEMIERS (Yonne), 1, rue du Vallon.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de commerce de SENS.

Pour Avis, Maître Guillaume DINET.

AL895132203

AU VIEUX PRESSOIR

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social
1 Place Marguerite de Bourgogne
89700 TONNERRE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TONNERRE du 16 Décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AU VIEUX PRESSOIR

Siège social : 1 Place Marguerite de Bourgogne, 89700 TONNERRE.

Objet social :

- Achat revente de produits régionaux, de vins et spiritueux,

- Organisation évènementielle autour des produits régionaux, de vins et spiritueux

- Petite restauration, vente à emporter.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 3 000 euros.

Gérance :

Monsieur Claude COHEN, demeurant 4 Grande Rue 89160 PACY SUR ARMANCON

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL895132222

LES BUREAUX SERONT FERMÉS
du
vendredi
24 décembre 2021
(au soir)

jusqu'au
lundi
03 janvier 2022
(au matin)



Alimentation

L'achat en vrac entre dans les habitudes de consommation

Selon une étude du Réseau Vrac et Nielsen, le vrac est entré dans les habitudes de 5,4 millions de foyers français. Il ne peut désormais plus être considéré comme un comportement d'achat de niche mais bel et bien régulier. Des acteurs, souvent engagés, s'impliquent dans son développement et sa commercialisation.



L'achat en vrac séduit de plus en plus les Français. La principale raison, selon Réseau Vrac, c'est la possibilité de mieux calibrer ses courses qui séduit particulièrement les Français. *« Acheter la juste quantité permet de moins dépenser. Plus ou moins remplir ses flacons ou charger ses sacs en coton ou en papier, c'est le principe même du vrac. Cette démarche est donc intrinsèquement liée à l'aspect économique de l'acte d'achat. On achète juste ce qu'il nous faut ! »* explique Célia Rennesson, directrice de l'association Réseau Vrac fédérant plus de 1 800 professionnels de la filière. Suivent des raisons écologiques et d'alimentation. Pour 22 % des consommateurs, faire ses courses en vrac permet de réduire considérablement ses déchets d'emballages jetables mais aussi d'acheter des produits plus sains et plus naturels (10 %).

Un marché en plein boom

Mais qui sont ces acheteurs de vrac et combien sont-ils ? Selon une étude du réseau Vrac et Nielsen, 37 % des foyers français se déclarent acheteurs de vrac en 2020 ; 46 % achètent en vrac au moins une fois par mois, ce qui représente 5,4 millions de foyers français, soit un foyer sur cinq. *« On a tendance à croire que l'acheteur de vrac est un consommateur bobo. Cette étude nous prouve le contraire. Il y a autant de cadres sup que d'ouvriers (14 %). Ce qui va faire la différence, c'est le distributeur qu'ils vont choisir pour faire leurs courses »*, ajoute-t-elle. Les lieux favoris des consommateurs pour acheter en vrac restent en majorité les grandes surfaces (61 %). Suivent les magasins bios spécialisés (52 %), les marchés de plein air (13 %) puis les magasins spécialistes du vrac (10 %). Pour les acheteurs réguliers de vrac (un achat minimum par mois), le réseau spécialisé devient le principal réseau de distribution (63 %). 53 % des acheteurs vrac ont plus de 50 ans, 40 % habitent en zones rurales ou villes de moins de 20 000 habitants, 38 % sont retraités et 31 % vivent seuls. Le marché du vrac continue de se développer avec une croissance de 8 % en 2020, mais cette belle performance est néanmoins nettement ralentie par rapport au bond de 41 % enregistré en 2019, à cause de l'inaccessibilité des rayons en vrac suite aux restrictions liées à la Covid-19. Ce qui n'empêche pas Réseau Vrac d'affirmer des prévisions ambitieuses pour ce marché, qui devraient atteindre 3,2 milliards d'euros pour 2022. *« La consommation du vrac est revenue au niveau d'avant crise, le parc de magasins et l'offre s'étendent »*, ajoute Célia Rennesson.

Le cadre législatif évolue

Encadré par la loi Agec n° 2020-105 du 10 février 2020 (article L120-1), la vente en vrac fait partie des mesures choisies pour sortir du plastique jetable, l'objectif du gouvernement étant d'atteindre 5 % d'emballages réemployés mis sur le marché en France en 2023 et 10 % en 2027. *« Un observatoire sera mis en place cette année avec des objectifs à 5 ans, notamment l'obligation pour tous les commerces d'accepter les contenants propres pour le vrac et l'obligation pour les grandes surfaces de plus de 400 m² de proposer des contenants réemployables propres »*, précise Marithé Castaing, chargée du développement des entreprises chez Cluster Bio. Les Siqo1 aussi devront s'adapter pour permettre la vente en vrac au plus tard au 1er janvier 2030. À compter de cette date, la vente de fruits et de légumes dans les commerces de détail devra avoir lieu sans plastique et il sera interdit d'apposer des étiquettes directement sur les fruits et les légumes à l'exception des étiquettes home compost, au plus tard le 1er janvier 2022. Le projet de loi Climat et résilience issu de la Convention citoyenne fixe, lui, d'autres obligations : un objectif de 20 % de la surface de vente consacrés d'ici 2030 à la vente en vrac pour les commerces de plus de 400 m² dans le but de réduire les emballages. *« L'enjeu est d'aménager cette définition avec les services à la coupe comme le fromage, la charcuterie, la poissonnerie. Il va falloir que l'ensemble de ces rayons à la coupe ou en libre-service proposent aux consommateurs un contenant non-jetable »*, précise Célia Rennesson. De quoi chambouler quelque peu l'organisation et la logistique des grandes surfaces qui se sont pour la plupart déjà familiarisées avec le vrac mais uniquement sur la vente de produits secs.

Alison Pelotier

(1) Signes d'identification de qualité et d'origine

Des grandes marques se lancent

Des grandes marques de la grande distribution et du commerce se sont mises au vrac. Casino s'est lancé dans la commercialisation de vin, d'huile, de vinaigre et de gel hydroalcoolique, alors que Nestlé teste son café en vrac dans ses boutiques en Suisse. De son côté Kellogg's a lancé un bar à céréales dans trois magasins Intermarché et chez Day by Day, là où Babybel a choisi de tester des mini portions de fromage en vrac dans six de ses boutiques. Du côté des produits liquides, l'Occitane proposera à partir de juin 2021 cinq « *refill stations* » pour se réapprovisionner en gels douche, shampoings et savons dans huit de ses boutiques. Depuis mars dernier, la boutique de cosmétiques The Body Shop s'est aussi lancée dans le vrac. D'ici fin 2021, 47 magasins seront équipés de « *refill stations* » sur une douzaine de produits phares



Le bar à céréales de la marque Kellogg's à Intermarché Noisy-le-Grand.

Consommation

Le Nutri-Score prend-il soin de notre santé ?

Comment le Nutri-Score est-il calculé ? Quels critères nutritionnels sont-ils pris en compte ? Cet étiquetage est-il suffisamment exhaustif pour devenir une référence dans les achats alimentaires des consommateurs ? Éléments de réponse avec Inès Chassignole, diététicienne nutritionniste.



Inès Chassignole, diététicienne nutritionniste à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), ne considère pas le Nutri-Score comme le seul indicateur à prendre en compte. ©DR

Le Nutri-Score, logo élaboré en 2017 par Santé publique France à la demande du ministère de la Santé et des Solidarités, indique la qualité nutritionnelle des aliments sur la base de deux composantes : des facteurs nutritionnels à limiter (acides gras saturés, sucres simples et sel) et des facteurs nutritionnels à favoriser (fibres, protéines, fruits et légumes, légumineuses et fruits à coque).

Ce logo, pour l'heure non obligatoire pour les industriels, accorde à ceux qui souhaitent l'utiliser des notes allant de A à E accompagnées d'un code couleur, du vert pour les produits les mieux notés au rouge pour les moins bien classifiés.

Quid du degré de transformation ?

Pour Inès Chassignole, diététicienne nutritionniste à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), *«le beurre, la crème et les fromages qui sont des aliments gras obtiennent par nature un mauvais score. Mais s'ils sont consommés de manière raisonnable, d'un point de vue nutritionnel ils sont bien meilleurs qu'un plat industriel allégé en matières grasses qui obtiendra un Nutri-Score A ou B mais qui aura un degré de transformation catastrophique. Il ne faut pas oublier que le corps humain a besoin de bons gras pour fonctionner»*. Par ailleurs, le Nutri-Score, qui est calculé sur la base de 100 grammes de produit, ne donne aucune information ou suggestion sur les quantités *«convenables»* à consommer. Il ne prend pas non plus en compte le niveau de transformation des produits, c'est-à-dire la présence d'additifs, tels que les arômes artificiels, les gommes ou les exhausteurs de goûts. *«Je le trouve beaucoup trop clivant et en aucun cas, il doit être le seul critère à l'achat. Il ne permet pas une lecture complète et honnête. Le message nutritionnel est donc brouillé»*, soutient la nutritionniste. Ce logo, qui ne concerne à ce jour que les produits transformés, pourrait être généralisé à tous les produits, (y compris aux produits bruts) d'ici fin 2022 dans tous les pays de l'Union européenne, notamment les produits fermiers. *«Un fromage AOP gras et salé pourrait être moins bien noté qu'un équivalent industriel. C'est un non-sens. Ou le Nutri-Score évolue et prend en compte le processus de transformation des produits, ou il doit se limiter à des aliments exclusivement transformés, auquel cas sa vocation devrait à mon sens se limiter à comparer deux produits équivalents»*, ajoute la nutritionniste.



Quelles solutions ?

En l'absence d'une recherche d'informations plus approfondie de la part du consommateur, cet étiquetage peut donc *«l'induire en erreur»* et *«le mettre en porte-à-faux»*, selon Inès Chassignole. *«Un bon nombre de patients que je suis pour des problèmes de surpoids ou de troubles alimentaires n'achètent un produit que s'il a un bon Nutri-Score. Tous les jours, je fais de la pédagogie sur ce logo en expliquant qu'il ne doit pas être pris comme seul critère d'achat. Le problème, c'est qu'aujourd'hui on scanne les emballages et on attend de ce scan une validation de nos achats»*, regrette-t-elle. Yuka, application basée sur le Nutri-Score mentionnant en plus la présence d'additifs à éviter, reste moins exhaustive que Siga, application basée sur la classification Nova mentionnant en plus du degré de transformation, de 1 à 4, le type d'additif(s) détecté(s). *«J'ai tendance à renvoyer plutôt vers cette application qui a pour défaut d'avoir moins de produits référencés. À titre d'exemple, un plat préparé de pâtes bio d'une marque de distributeur bien connue obtient un Nutri-Score A mais totalise un indice Nova 4 qui indique une ultra-transformation»*, souligne-t-elle. Et ce très bon Nutri-Score saute aux yeux des consommateurs malgré la présence de gélifiant, d'acide citrique et de chlorure de sodium. Les conseils de base que la nutritionniste donne à ses patients dépendent avant tout du simple bon sens : *«Privilégiez vos courses au marché, optez pour des produits locaux et des labels reconnus, cuisinez le plus possible vous-mêmes avec des produits bruts. Et si le temps vous manque et que votre budget ne vous le permet pas, ayez le réflexe de retourner les emballages et de lire la liste des ingrédients. Si elle est interminable, ne vous attardez pas !»*

ALISON PELOTIER

En bref

Alimentation Trois Français sur quatre prêts à manger moins de viande et de poisson

D'après un sondage Ifop pour le quotidien Ouest-France, publié le 3 décembre, plus de trois Français sur quatre seraient prêts à diminuer leur consommation de protéines animales et à privilégier les produits *«de meilleure qualité environnementale et gustative»* lorsqu'ils mangent de la viande et du poisson, en choisissant notamment des produits labellisés (76% des sondés contre 67% en 2017). Par ailleurs, près de la moitié des personnes interrogées disent avoir augmenté la part de produits végétaux dans leur alimentation ces deux dernières années et 42% prévoient d'en consommer encore davantage dans les années à venir. Au contraire, après avoir bondi ces vingt dernières années, l'intérêt pour les produits bio est en léger recul : 87% des sondés en ont consommé cette année contre 84% en 2020. Les personnes interrogées ont globalement une très bonne image des agriculteurs: 90% soulignent l'importance de leur métier et 79% estiment que *«le consommateur peut avoir confiance en eux»*. Cependant, les consommateurs, inquiets pour leur pouvoir d'achat, *«ne semblent pas être davantage en mesure de soutenir les agriculteurs»* en payant leurs produits plus cher. Ils étaient 72% à vouloir le faire en 2020, au moment où la crise sanitaire a rappelé à l'opinion le rôle essentiel des agriculteurs, contre 69% aujourd'hui.

Salariés agricoles Revalorisation de la grille nationale au 1er janvier

L'arrêté d'extension du troisième avenant à la convention collective nationale de la production agricole et des Cuma est paru au Journal officiel le 1er décembre. Il doit entrer en application au plus tard le 1er janvier. Cet avenant a été signé le 27 octobre par la FNSEA, la fédération des Cuma et les syndicats de salariés (FGA-CFDT, FNAF-CGT, FGTA-FO, CFTC-AGRI, SNCEA/CFE-CGC). Il vise à *«maintenir la dynamique de la grille minimale nationale des salaires»* en y répercutant la revalorisation du Smic de 2,2% décidée par le gouvernement depuis le 1er octobre. *«On est parvenu à un accord sur une augmentation de 2,2% sur les niveaux 1 à 6 de la grille, et de 2,5% sur les niveaux 7 à 12 - qui concernent les techniciens jusqu'aux cadres»*, a indiqué le secrétaire national de la FGA-CFDT Franck Tivierge à Agra Presse le 3 décembre. Le responsable syndical s'est réjoui d'un *«vrai effort»* de la FNSEA pour *«consolider»* la grille des salaires en conservant les écarts entre les paliers de rémunération, tout en préservant le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés agricoles.

Noël aux quatre coins du monde

Noël est la fête chrétienne qui célèbre la naissance de Jésus, on l'appelle aussi la Nativité. Aux quatre coins du monde, Noël est l'occasion de festivités avec des us et coutumes bien différents selon les pays et les continents. Nous vous proposons de découvrir comment se passent les fêtes de Noël dans les pays d'Europe du Nord, en Afrique et en Amérique du Sud.

Noël aux couleurs de l'Amérique du Sud

Au Brésil, à la veille de Noël, fleurissent partout dans le pays des crèches mettant en scène la naissance de l'enfant Jésus. On y trouve aussi des figurines d'animaux imaginaires, typiques du folklore brésilien. « *Chaque région a sa propre crèche, et les figurines varient de l'une à l'autre* », explique Rafaël, habitant de Rio de Janeiro. « *Au Brésil, la dimension religieuse de Noël reste assez présente. La messe de minuit est appelée «Missa do Galo» (messe du coq) car selon la légende, un coq aurait chanté le 24 décembre à minuit pour annoncer la venue du Messie*». Autre curiosité brésilienne : le réveillon du 31 décembre, pour lequel il est coutume de s'habiller en blanc. «*On dit que le blanc est symbole de recommencement. En porter représenterait donc une manière de se purifier pour commencer la nouvelle année* », explique Rafaël. *On décore également les maisons de fleurs blanches, et à Rio de Janeiro, des fleurs blanches sont jetées à la mer*».



La colline de Montserrate (Cordillère des Andes), qui culmine à 3 152 m et veille sur la capitale colombienne Bogota, s'illumine chaque année au 1er décembre pour célébrer Noël.

Feliz navidad du Venezuela et de Colombie !

Au Venezuela, Noël est avant tout une fête familiale qui réunit de grandes tablées. «*Nous mangeons à ne plus en pouvoir !*» rit Andrés, originaire d'une région rurale du pays. Son épouse, Maria, témoigne : «*À Noël, la tradition est de préparer le «Pan navideño» (pain de Noël) à base de farine de maïs, garni de jambon, de fromage et fruits secs. Nous préparons aussi des chaussons fourrés avec de la farce de porc, un peu de bœuf, des pois chiches, des patates et des petits légumes, le tout cuit lentement dans une feuille de bananier.* » Leurs voisins colombiens, quant à eux, dépensent sans compter pour Noël, et des rues commerçantes entières sont consacrées à la vente de décorations et de cadeaux. Des crèches géantes prennent place dans les places publiques, les centres commerciaux, et même les stations de métro ! «*Ce sont aussi des fêtes familiales et religieuses, puisque la messe de minuit reste une tradition très suivie par les Colombiens*», affirme Angela, jeune habitante de la capitale Bogota.

Mylène Coste



Dans toutes les rues de Cali, en Colombie, se dressent des décorations géantes pour les fêtes de Noël.

À Cuba, Noël à nouveau célébré

À Cuba, Noël est célébré avec une ferveur toute particulière aujourd'hui. Et pour cause : depuis la révolution cubaine de 1959, Fidel Castro et le gouvernement révolutionnaire ont rejeté toute manifestation de foi, y compris Noël. «*La religion était vue comme «l'opium du peuple», comme «une aliénation»*, raconte Yoana, qui a grandi à La Havane. «*Enfant, je me souviens qu'il était interdit de décorer les maisons, de montrer des images représentant l'enfant Jésus ou les rois mages. Toutefois, le gouvernement cubain offrait un cadeau à chaque enfant*». Malgré tout, nombre de familles ont continué à célébrer Noël dans le secret et des messes clandestines ont longtemps été organisées. Les choses ont évolué en 1991 avec la chute du mur de Berlin. «*La fin du soutien de l'URSS à Cuba a provoqué une grave crise économique et des pénuries. Face à la colère des Cubains, le régime castriste a lâché du lest et a permis que les fêtes de Noël soient célébrées. Mais le vrai tournant s'est produit en 1998 lorsque le pape Jean-Paul II a visité l'île et que les relations avec l'Église se sont apaisées. Depuis lors, les messes sont à nouveau permises à Cuba et on fête Noël comme partout dans le monde, peut-être même avec davantage de ferveur !*» explique Yoana.

Europe du Nord Quand l'esprit de Noël résonne

C'est au nord de la Finlande, en Laponie, qu'habiterait le père Noël. Là-bas, les fêtes commencent le 13 décembre pour la Sainte-Lucie, patronne des lumières, par la tradition de l'Avent où une bougie est allumée chaque dimanche. Ainsi, la lumière de Noël augmente petit à petit à l'approche de la fête : la première bougie symbolise l'attente de Noël, puis la joie, la paix de Noël et l'amour. Traditionnellement, le sapin n'est installé que le 24 décembre. Sur les tablées, des recettes typiques à base de poissons (saumon, lotte, hareng) et de charcuterie (saucisses, pâtés). Le 26 décembre est réservé pour les balades en traîneau. En Suède, les familles se réunissent chaque dimanche avant Noël pour un «*adventskaffe*». Ce rituel consiste à partager une pâtisserie et une boisson chaude, comme le Gloögg, vin chaud traditionnel. Le 24 au soir, un grand buffet composé d'un grand jambon salé, de poissons marinés, de riz au lait parfumé à la cannelle, est proposé. Côté cadeaux, les membres de la famille sont invités, quelques jours avant, à tirer au sort le prénom d'une personne à laquelle ils devront offrir un présent. En Islande, Noël est célébré depuis des siècles. Autrefois appelée Jol, cette fête était célébrée par les Vikings en l'honneur du solstice d'hiver. Désormais, elle dure treize jours… comme le nombre de lutins farceurs qui vivraient dans la montagne près de la capitale Reykjavik. Selon la légende, ils descendraient à tour de rôle en ville pour jouer des tours aux enfants. Les plats traditionnels de Noël sont le Hangikjöt (mouton fumé) la Kjötsupa (soupe de mouton), le Hamborgarhryggur (rôti de porc fumé), le Rjúpa (perdrix des neiges). Les festivités durent bien après le 25 décembre et se terminent le 6 janvier autour de feux de joie. En Norvège, Noël débute assez tôt, dès la fin du mois de novembre. Les habitants ornent leur maison de branches de houx. Les habitants célèbrent « la petite veille de Noël » le 23 décembre, autour d'un goûter. Le 24 au soir, les tables norvégiennes sont remplies de spécialités locales : pinnekjøtt (côtes d'agneaux séchées et fumées), ribbes (côtes de porc), lutefisk (cabillaud séché), risengrynsgrøt (riz au lait) et de pepperkake (cookie en pain d'épice). Au cours de cette soirée, les Norvégiens laissent toujours une place vide à la table : celle-ci est réservée pour les âmes des défunts. L'ouverture des cadeaux se fait lorsque les cinq cloches de l'église retentissent. «*God Jul*» veut dire joyeux Noël au Danemark ! Illuminations, couronnes de Noël, bougies et calendriers de l'Avent donnent le coup d'envoi des festivités dès le 1er décembre. Avant l'ouverture des cadeaux le 24 au soir, les familles danoises dansent autour du sapin en entonnant des chants traditionnels. Le repas est une véritable institution pour les Danois : canard ou oie fourrée, patates douces, lamelles de betteraves et chou rouge. En dessert, le riz au lait à la sauce de cerises dans lequel est cachée une amande (à l'image de la galette des rois) fait l'unanimité.



Le 13 décembre, les pays d'Europe du Nord, ici la Suède, fêtent la Sainte-Lucie, patronne des lumières.

Amandine Priolet

Afrique Noël, c'est la fête du partage

Au Sénégal, pays à forte confession musulmane, l'esprit de Noël est très présent. Les décorations sont aussi au rendez-vous dans les maisons, avec parfois le traditionnel sapin de Noël, mais surtout des guirlandes lumineuses et des jeux de lumière. «*Depuis plusieurs années, nous fêtons Noël comme les chrétiens,* témoigne Dieynaba, Sénégalaise de confession musulmane. *On ne va pas à la messe du 24 au soir mais on profite de ces moments festifs pour se réunir y compris avec nos familles et amis catholiques. Le 25 midi, ils nous invitent d'ailleurs à partager le repas avec eux*». Dans ce pays, Noël est une occasion de plus pour magnifier le dialogue religieux entre les musulmans et les chrétiens. «*Dans notre pays, on a vraiment entamé ce processus, ce qui n'est pas le cas ailleurs en Afrique centrale ou occidentale. Ce dialogue a favorisé l'harmonie entre les deux communautés*», ajoute Jacqueline, Sénégalaise catholique. Les familles qui ont les moyens offrent aussi des cadeaux à leurs enfants. Pour les plus démunis, à Kaolack, par exemple, la paroisse Saint-Jean Apôtre organise le «*Noël des enfants*» de sorte qu'ils aient tous un petit présent grâce à la générosité des donateurs. Au Bénin, Noël dépasse le cadre de la communauté catholique. Dès le mois de décembre, les marchés et les boutiques de quartiers abondent de jouets et différents objets. Déjà deux semaines avant la fête, les enfants se costument et déambulent dans les rues après l'école. On appelle ça le «*kaléta*». Toutes sortes de masques sont portés et dans certains villages des jeunes montent sur des échasses. Ici, Noël, c'est une fête principalement organisée pour les enfants : on les emmène, si les moyens le permettent, chez le coiffeurs et les filles se font tresser. Après avoir assisté à la messe de la Nativité du 25 décembre et avoir dégusté un repas simple, qui peut se limiter à de simples spaghettis, les enfants jouent jusqu'à tard le soir et les adultes se retrouvent autour d'un «*sodabi*», le vin de palme local. En Côte d'Ivoire, notamment à Abidjan, la capitale économique, les supermarchés et les centres commerciaux essaient de reproduire la magie de Noël. L'on retrouve les traditionnelles décorations et même la visite du père Noël. Pour le repas, «*chacun apporte son plat préféré, c'est la notion de partage qui compte*», raconte Yasmine Fofana, blogueuse ivoirienne citée par La Croix. «*De plus en plus de familles, y compris modestes, adoptent la tradition de la bûche… En tant qu'ancienne colonie, nous nous inspirons beaucoup des habitudes françaises*», ajoute-t-elle. Si une minorité d'habitants peut s'offrir un festin de luxe, la plupart des Ivoiriens se réunissent pour manger les plats traditionnels, comme le poulet braisé ou le «*kédjenou*», soupe pimentée de poisson.



Deux semaines avant Noël, les enfants béninois se costument et déambulent dans les rues après l'école.

Alison Pelotier